



Bulletin Officiel

N° 4869 Vendredi 05 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING	2
TAWASOL GROUP HOLDING	3
SOCIETE AL JAZIRA	3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI – AGO -	4
SOTEMAIL – AGO -	5
SOBOCO – AGO -	6
ESSOUKNA – AGO -	7
BANQUE DE TUNISIE – BT – AGO -	8
CELLCOM – AGO -	8
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	9
DELICE HOLDING – AGO -	9
SOMOCER – AGO – AGE -	10
EL WIFACK LEASING – AGO -	11

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SOTEMAIL – AGO -	12-15
------------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE AL JAZIRA – AGO -	16-20
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT – AGO -	21-24
SOCIETE MAGASIN GENERAL – AGO -	25-29

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP SMART EQUITY 2	30
--------------------	----

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	31
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	31
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	32
UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV	32

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	33
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	33
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	34
UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV	34

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	35-39
--	-------

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- LES CIMENTS DE BIZERTE
- SOBOCO
- HAYETT
- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE
- ATIJARI BANK
- UBCI

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- ATIJARI BANK
- BANQUE DE TUNISIE – BT -
- UBCI

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31/03/2015

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH PLACEMENTS

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Tawasol Group Holding maintient à la date d'aujourd'hui un carnet de commande d'un montant total de **142 MDT** répartis sur les réseaux de télécommunication pour **72 MDT**, le secteur d'infrastructure et bâtiments pour **60 MDT** et l'industrie pour **10 MDT**.

D'autre part, le Groupe actuellement soumissionne dans le secteur de télécommunication soit la fibre optique à l'export et le réseau Mobile pour les valeurs de **60 MDT** et **44 MDT**, respectivement. Également, **64 MDT** est la valeur de la soumission dans l'infrastructure.

La société continue à élargir ses activités à l'échelle internationale et ce, par la signature des premiers contrats de fibre optique en Algérie.

En plus, dans le cadre du développement de ses activités et dans l'optique de répondre aux demandes de ses clients dans l'un des domaines porteurs du développement futur, Tawasol Group Holding est sur le point d'acquérir la société Green Technologies. Cette dernière est spécialisée dans l'ingénierie, l'intégration et l'installation de systèmes exploitant les énergies renouvelables, particulièrement l'énergie solaire. Elle est par ailleurs spécialisée dans les solutions de production d'énergie en site isolé et particulièrement celles alimentant les systèmes de télécommunication.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la société Tawasol Group Holding ont démontré des résultats nets individuels et de l'ensemble consolidés de 5 007 027 DT et 3 276 207DT respectivement.

Par ailleurs, ladite société proposera, lors de son Assemblée Générale Ordinaire, prévue le 30 juin 2015, la distribution d'un dividende de 0,035 dinar par action.

Par la même occasion, la société ouvre l'appel à la candidature d'un administrateur représentant les petits porteurs dans son conseil d'administration.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2646

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE (Paiement des dividendes)

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société Aljazira de Transport et de Tourisme Djerba, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Mai 2015, a décidé de mettre en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2014 prélevés sur le report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs.

Ils seront distribués en franchise de la retenue à la source à partir du 02 Juin 2015, à raison de 0,750 DT par action, et ce au siège de la Société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2647

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 16 juin 2015 à 10 heures à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2014.
- 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- 8- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable» au 31/12/2014.
- 9- Affectation des résultats de l'Exercice 2014.
- 10- Distribution des dividendes.
- 11 -Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2015.
- 12- Fixation du montant de rémunération des membres du Comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques au titre de l'exercice 2015.
- 13 - Nomination des Commissaires aux comptes.
- 14- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- 15- Nomination d'Administrateur(s).
- 16- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 3.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
- 4.** Affectation du résultat,
- 5.** Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 6.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
- 9.** Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة حلويات الأغلبية
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة لريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغلبية "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة اللتان ستعقدان يوم الثلاثاء 09 جوان 2015 بداية من الساعة العاشرة صباحا بنزل الكنتيننتال Continental القيروان و ذلك للتداول حول جداول الأعمال التّاليّة :

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2014.
- تلاوة التّقرير العام و التّقرير الخاصّ لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2014.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2014 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2014.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- تسمية مراقب حسابات.
- مسائل مختلفة.

الجلسة العامة الخارقة للعادة على إثر الجلسة العامة العادية :

- الزيادة في رأس المال الاجتماعي
- تنقيح القانون الأساسي.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية**شركة " السّكنى "**

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الإثنين 15 جوان 2015 على الساعة التاسعة صباحا بـ "دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2014 وتقديم القوائم الماليّة للسنة المعنيّة.
- (2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2014.
- (3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2014 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.
- (4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2014 وعلى القوائم الماليّة المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2014/12/31.
- (5) تبويب المرائب.
- (6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2014/12/31.
- (7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2014.
- (8) إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2014.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
- (10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
- (11) تقديم إعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصل 209 من مجلّة الشركات التجاريّة.
- (12) المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Distribution des bénéfices
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2014 - AS - 2636

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 juin 2015 à 15H à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2014,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice 2014,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Distribution des dividendes par prélèvement sur les résultats reportés,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et des résultats reportés,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
- 8- Election des membres du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires,
- 9- Approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
- 10- Questions diverses.

2014 - AS - 2635

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 09 Juin 2015 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat et distribution du dividende ;
4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit.
8. Élection d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;
9. Autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
10. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

2014 - AS - 2630

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendront le Mardi 23 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En Assemblée Générale Ordinaire à 11h, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif aux exercices 2013 et 2014 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014,
11. Pouvoir pour formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h 30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par voie d'incorporation des réserves
2. Modification de l'article 06 des statuts
3. Pouvoirs à donner.

Les documents relatifs aux dites Assemblées sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 08 juin 2015 à 10 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2014 ;
- Approbation des états financiers et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2014;
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2014 ;
- Renouvellement/Désignation des Administrateurs indépendants ;
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes ;
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL qui se tiendra en date du 24 juin 2015.

Projet de la 1^{ière} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2014

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 2^{ème} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2014

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2014 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 2 260 483,321 dinars.

Projet de la 3^{ème} résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2014

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2014	2 260 483,321
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 19 juin 2014)	1 603 664,657
Base de calcul de la réserve légale	3 864 147,978
(-) réserve légale (5%)	-193 207,399
(-) Imputation modification comptable antérieure	-35 406,440
Bénéfice disponible	3 635 534,139
(-) Dividende prélevée sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 31/12/2013, et mentionnés dans les notes aux états financiers de l'exercice 2013 (soit 0,060 dinars de dividende /action)	-1 572 000,000
Résultat reportés	2 063 534,139

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société " Abdennadher Bricolage Center"

- Suite -

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 2 235 745 dinars TTC. Le compte « client ABC » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 334 127 dinars. L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 529 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2014.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée àdes présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER et de Mr Lotfi Abdennadher)

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 5^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société SOMOCER

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 3 136 551 dinars TTC. Le compte « Client SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 1 085 864 dinars.

Des achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 20 359 798 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 1 665 197 dinars.

La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un montant annuel de 1 200 dinars TTC.

Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 26 490 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée àdes présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

Projet de la 6^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AGRIMED

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société AGRIMED pour un montant de 3 110 dinars TTC. Le compte « Client AGRIMED » est soldé au 31 décembre 2014

Mr Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée àdes présents.

(Compte non tenu des actions Mr Lotfi ABDENNADHER)

Projet de la 7^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AB -CORPORATION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- Suite -

Des ventes de marchandises à la société AB-CORPORATION pour un montant de 2 757 dinars TTC. Le compte « Client AB-CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 2 757 dinars.

L'octroi en 2014, d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 1 000 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 70 000 dinars hors taxes

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'octroi en 2014 d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 437 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 30 658 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} janvier 2014 et ce moyennant un montant mensuel de 20 000 dinars hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé par la société « AB CORPORATION » à la société « SOTEMAIL » s'est élevé en 2014 à 283 204 dinars toutes taxes comprises.

Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 283 485 dinars.

Le compte « Fournisseur AB CORPORATION » est soldé au 31 décembre 2014.

Le représentant de la société Ab CORPORATION ainsi que M.Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

*A cet effet, le quorum a été recalculé.
Cette résolution est adoptée àdes présents.
(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION et de M.Lotfi Abdennadher)*

Projet de la 8^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société ATD SICAR

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 6% l'an s'élèvent au 29 janvier 2014 à 4 975 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 29 janvier 2014.

Le versement en 2013 par L'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 27 janvier 2014 s'élèvent à 640 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 27 janvier 2014.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

*A cet effet, le quorum a été recalculé.
Cette résolution est adoptée àdes présents.
(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)*

Projet de la 9^{ième} résolution : Approbation des rémunérations, des primes et avantages octroyés au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint

- Suite -

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- 1- Le directeur général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 9 796 dinars.
- 2- Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 20 000 dinars et d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 120 000 dinars.
- 3- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 697 dinars.
- 4- Le directeur générale adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 20 000 dinars

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 10^{ième} résolution : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2014

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 11^{ième} résolution : Fixation des jetons de présence au titre de 2014

L'Assemblée Générale fixe à cent vingt trois mille sept cent cinquante dinars (123 750 dinars) dinars, le montant global brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 12^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2015, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2014 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

1- L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 967 656,887 dinars comme suit :

Bénéfice net 2014		967 656,887
Report à nouveau 2013		3 478 500,364
	Total	4 446 157,251
Dividendes à distribuer sur reports de 2013		<u>(1 050 000,000)</u>
1 ^{er} reliquat reports 2013		2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2014		<u>967 656,887</u>
	1 ^{er} reliquat	3 396 157,251
	Total reports	<u>3 396 157,251</u>
	2 ^{ème} reliquat	0

- Suite -

En conséquence, elle décide la distribution de 0,750 DT net par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 2 juin 2015 et ce au siège de la société.

2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible en 2014 pour un montant de 79 689,976 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 30/05/2015

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Prenant acte du décès de feu Abdelmajid EL CADHI et de la fin de mandat des autres membres du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de la nouvelle composition du Conseil. Elle nomme les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la **Société Aljazira De Transport Et De Tourisme** pour les exercices 2015, 2016 et 2017. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes de l'Exercice 2017.

- M. Ezzeddine EL KADHI
- M. Sadok ANANE
- M. Mekki DARDOURI (SEPCM)
- M. Mahfoudh RAIS
- M. Abdelaziz GHRIBI
- M. Mohamed Firas EL KADHI
- Melle Cyrine EL KADHI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide, sur proposition du comité d'Audit, de renouveler les fonctions de M. Borhane Hasnaoui en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la **Société Aljazira De Transport Et De Tourisme** pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :

	Au 31 Décembre	
	2014	2013
Actifs		
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	30 110,710	27 520,710
Moins : amortissements	-26 388,838	-25 249,710
Net	3 721,872	2 271,000
Immobilisations corporelles	23 835 670,662	23 718 211,285
Moins : amortissements	-18 489 194,958	-17 307 674,550
Net	5 346 475,704	6 410 536,735
Immobilisations financières	2 068 908,624	2 026 098,600
provisions	-662 500,000	-662 500,000
Net	1 406 408,624	1 363 598,600
Total des actifs immobilisés	<u>6 756 606,200</u>	<u>7 776 406,335</u>
Autres actifs non courants	0,000	0,000
Total des actifs non courants	<u>6 756 606,200</u>	<u>7 776 406,335</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	637 072,144	564 826,979
Clients et comptes rattachés	50 645,562	75 791,076
Moins :provisions	0,000	0,000
Net	50 645,562	75 791,076
Autres actifs courants	62 981,309	28 817,936
Moins :provisions	0,000	0,000
Net	62 981,309	28 817,936
Placements et autres actifs financiers	9 609 930,727	4 985 289,890
Moins :provisions	-146 111,552	-154 382,142
Net	9 463 819,175	4 830 907,748
Liquidités et équivalents de liquidités	648 050,888	4 856 713,732
Total des actifs courants	<u>10 862 569,078</u>	<u>10 357 057,471</u>
Total des actifs	<u>17 619 175,278</u>	<u>18 133 463,806</u>

- Suite -

BILAN APRES AFFECTATION		
Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2014	2013
Capitaux propres et Passifs		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	3 396 157	3 478 500
<i>Capitaux propres après affectation</i>	14 292 199	14 374 542
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	0	175 000
Emprunts	0	175 000
<u>PASSIFS COURANTS</u>	3 326 976	3 583 921
Fournisseurs et comptes rattachés	843 166	842 742
Autres passifs courants	2 308 810	2 391 180
Passifs financiers	175 000	350 000
<i>Capitaux propres et des passifs</i>	17 619 175	18 133 464

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à Rég. spécial	Réserve pour réinvestis.exo	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solides au 31/12/2014 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 478 500	967 657	15 342 199
Réserve légale		0						0	0
Réserve facultative			0					0	0
Réserve à régime spécial				0	0			0	0
Réserve pour réinvestissement exonéré			79 690		-79 690	0		0	0
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							967 657	-967 657	0
Dividendes à distribuer							-1 050 000	0	-1 050 000
Solides au 31/12/2014 après affectation du résultat									
A.G.O. du 30 mai 2015	7 000 000	700 000	1 820 937	0	400 310	974 795	3 396 157	0	14 292 199

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 mai 2015, la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 08 mai 2015 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2014, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Mohamed MATHLOUTHI et Monsieur Houcine BEN MESSAOUD arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, Monsieur Mohamed MATHLOUTHI et Monsieur Houcine BEN MESSAOUD en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- M. Taoufik CHERIF	2015
- PGI HOLDING	2015
- M. Younes BOUCHOUCHA	2016
- M. Rachid BEN JEMIA	2016
- M. Adel GRAR	2016
- AMEN BANK	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2ème siège)	2016
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2017
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2017

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **457 992,820 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	457 992,820
Bénéfice distribuable	457 992,820
Dividendes	0,000
Réserve pour toute éventualité	457 992,820

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 à **500 dinars** brut par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à **12 000,000** dinars bruts.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

INVENTAIRE ANNEE 2014

ACTIF DU BILAN

ACTIF	NOTES	Compteur 2014		Compteur 2013	
		Montant Brut	Montant Net	Montant Brut	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		1 388 858,794	1 156 117,238	292 739,556	585 494,519
AC14 Droits de propriété		4 524 464,518		4 524 464,518	1 486 685,876
	A1	5 913 323,312	1 156 117,238	4 757 197,074	1 932 180,395
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et matériel		881 937,814	625 174,648	256 762,563	242 136,679
AC22 Autres installations, outillage et matériel		34 628,828	28 486,132	6 139,828	8 771,658
	A1	916 566,642	653 660,780	262 902,391	250 908,337
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC32 Terrains et constructions d'exploitation		3 538 845,888	3 46 861,281	3 244 784,533	3 285 288,478
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actifs, autres titres à valeur variable et part dans des FCP		28 878 363,813	1 562 355,338	19 316 813,883	27 886 379,317
AC332 Obligations et autres titres à valeur fixe		194 835 337,888		194 835 337,888	124 488 158,388
AC334 Autres prêts		3 528 117,886		3 528 117,886	3 862 526,817
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	162 854 878,435	1 389 817,211	168 185 853,288	157 763 238,412
AC4 Créances					
AC41 Créances sur exploitants et sous-traitants					
AC411 Primes acquises et non faites et primes à payer		-143 848,577		-143 848,577	-225 789,183
AC412 Autres créances sur exploitants et sous-traitants		2 391 741,273	56 788,648	2 874 352,825	4 912 119,383
AC42 Créances sur exploitants et sous-traitants		23 138,838		23 138,838	18 887,376
AC43 Autres créances					
AC431 Personnel		24 246,781	13 611,188	4 635,532	-5 831,835
AC432 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 888 145,138		7 888 145,138	5 754 831,648
AC433 Différence divers		8,888		8,888	25 619,888
	A3	3 317 437,437	70 399,837	3 841 831,881	18 478 218,527
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Réserves bancaires, CCP, séquestre et autres		11 579 888,388		11 579 888,388	635 849,859
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés		1 232 126,655		1 232 126,655	1 538 268,888
AC73 Compte de régularisation Actif					
AC731 Indemnité de départ acquise aux salariés		5 357 749,683		5 357 749,683	4 628 156,158
AC733 Autres comptes de régularisation		3 648 883,833		3 648 883,833	3 411 388,723
AC75 Autres		283 863,748		283 863,748	7 634,532
	A4	22 879 718,171	8,888	22 879 718,171	3 912 455,258
TOTAL ACTIF		288 315 852,233	3 735 134,718	137 128 637,521	188 383 852,521

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2014 Montant Net	Exercice 2013 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		6 000 000,000	6 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		7 340 794,214	6 882 801,394
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 340 794,214	12 882 801,394
CP6 Résultat de l'exercice			
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		200 000,000	200 000,000
		200 000,000	200 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		173 041 703,239	154 921 435,171
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 994 037,229	3 721 795,469
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		1 013 408,491	1 100 586,862
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
		179 049 208,959	159 743 817,502
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			1 622 395,357
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		303 844,648	240 188,497
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		10 783,667	11 533,581
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 875 632,734	1 894 424,434
PA634 Créiteurs divers		528 998,007	1 830 948,547
	P2	2 719 319,056	5 599 430,416
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		1 811 375,292	1 962 943,209
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 811 375,292	1 962 943,209
	P3	1 811 375,292	1 962 943,209
Total du passif		183 779 903,307	167 506 251,127
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		197 120 697,521	180 389 052,521

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation	6 000 000,000	600 000,000	1 521 860,000	50 000,000	568 187,521	4 142 753,873	457 992,820	13 340 794,214
Affectation résultat 2013						457 992,820	-457 992,820	0,000
Dividendes								0,000
Capitaux propres après affectation	6 000 000,000	600 000,000	1 521 860,000	50 000,000	568 187,521	4 600 746,693	0,000	13 340 794,214

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Magasin Général
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 01 juin 2015, la société Magasin Général publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 1^{er} juin 2015 à 10 heures 30 minutes** à l'hôtel Sheraton, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2014, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2014 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2014 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2014 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2014	7 097 687
Résultat reporté des exercices antérieurs	-4 979 253
Autres compléments d'apport affectés en résultat reporté	1 800 000
Total Bénéfice à affecter	3 918 434
Affectation en réserve légale	-195 922
Bénéfice distribuable	3 722 512
Dividendes à distribuer à raison de 0,300 DT par action	-3 444 375
Reliquat résultat reporté après affectation	278 137

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action soit 30% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 juin 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60.000 DT au titre de l'exercice 2014, à raison de 5000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30.000 DT au titre de l'exercice 2014, à raison de 7500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de 20 MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2015 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de 63 MDT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats d'administrateur de monsieur Philippe SAUDO et de la Société New Corp.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'exercice 2017.

Suite à la démission de monsieur Said AIDI, l'assemblée générale ordinaire décide de désigner monsieur Ahmed BEN GHAZI, nouvel administrateur, pour le reste du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN					
31-déc			31-déc		
Actifs	2014	2013	Capitaux Propres et Passifs	2014	2013
Actifs non courants					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	12 303 411	9 984 509	Capital social	11 481 250	11 481 250
- amortissements immobilisations incorporelles	-5 330 687	-3 920 329	Réserves	42 186 375	41 814 415
Immobilisations incorporelles nettes	6 972 724	6 064 180	Actions propres	-432 570	-432 570
			Autres compléments d'apport	612 494	2 412 494
Immobilisations corporelles	182 787 869	160 116 966	Résultats reportés	278 137	-4 979 252
- amortissements immobilisations corporelles	-60 629 212	-46 456 974			
Immobilisations corporelles nettes	122 158 657	113 659 992	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	54 125 686	50 296 337
Immobilisations financières	105 938 197	103 694 724	Amortissements dérogatoires	52 031	52 031
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-399 562	-399 562	Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières nettes	105 538 635	103 295 162			
			Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	54 177 717	50 348 368
Total des actifs immobilisés	234 670 016	223 019 334			
Autres actifs non courants	80 449		- Passifs		
Total des actifs non courants	234 750 465	223 019 334	Passifs non courants		
Actifs courants					
Stocks	71 577 265	50 004 365	Emprunts et dettes assimilées	107 838 238	105 949 286
-Provision pour dépréciation des stocks	-4 809 404	-3 398 051	Provisions pour risques et charges	3 413 769	2 826 969
Stocks nets	66 767 861	46 606 314	Dépôts et cautionnements reçus	22 402	7 402
Clients et comptes rattachés	24 511 012	25 576 575	Total des passifs non courants	111 274 409	108 783 657
-Provision pour créances douteuses	-8 278 923	-7 909 272			
Clients et comptes rattachés nets	16 232 089	17 667 303	Passifs courants		
Autres actifs courants	30 418 844	25 397 724	Fournisseurs et comptes rattachés	190 465 039	149 422 510
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-2 991 567	-2 779 759	Autres passifs courants	26 934 407	17 096 881
Autres actifs courants nets	27 427 277	22 617 965	Concours bancaires et autres passifs financiers	42 860 626	48 872 114
Placements et autres actifs financiers	67 028 972	43 145 539	Total des passifs courants	260 260 072	215 391 505
Liquidités et équivalents de liquidités	13 505 534	21 467 074			
Total des actifs courants	190 961 733	151 504 195	Total des passifs	371 534 481	324 175 162
Total des actifs	425 712 198	374 523 529	Total des capitaux propres et des passifs	425 712 198	374 523 529

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 655 413	701 253	(432 570)	2 412 494	(9 781 020)	52 031	4 801 768	50 348 367
- Dons sur fond social					(31 170)							(31 170)
- Intérêts sur fond social						207 208						207 208
- Actions propres												-
- Résultat de la période									4 801 768		(4 801 768)	-
- Résultat sur cessions actions propres												-
Résultat de la période											7 097 687	7 097 687
Affectation du résultat 2014 (AGO du 01 Juin 2015)		195 922						(1 800 000)	5 257 390		(7 097 687)	(3 444 375)*
Capitaux propres au 31/12/2014	11 481 250	1 030 922	35 718 750	2 903 999	1 624 243	908 461	(432 570)	612 494	278 137	52 031	(0)	54 177 717

*Il s'agit des dividendes à distribuer

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP SMART EQUITY 2
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°63-2014 du 23 décembre 2014**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP SMART EQUITY 2** aura lieu le **15 juin 2015**.

FCP SMART EQUITY 2 présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP SMART EQUITY 2
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 5, rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 100 parts de 1.000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n°63-2014 du 23 décembre 2014
Date de constitution	: 27 mai 2015
Durée de vie	: 5 ans
Promoteurs	: SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT 5, rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
Dépositaire	: AMEN BANK Avenue Mohamed V-1002 Tunis
Distributeur	: SMART ASSET MANAGEMENT 5, rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat de 3% (droit de sortie) pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'échéance de 5 ans.

Pour plus d'informations sur FCP SMART EQUITY 2, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°15-0907 en date du 04 juin 2015 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de SMART ASSET MANAGEMENT, sise au 5, rue Mustapha Sfar -1002 Tunis Belvédère.

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 08 Avril 1992
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2015 à la Recette des Finances- Rue d'Autriche- Tunis, le conseil d'administration réuni le 03 mars 2015, a décidé de coopter Monsieur Seyf ISMAIL en tant qu'administrateur et de le nommer en qualité de Président du conseil d'administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Hamadi MOKDADI.

2014 - AS - 2656

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 03 Novembre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2015 à la Recette des Finances- Rue d'Autriche- Tunis, le conseil d'administration réuni le 03 mars 2015, a décidé de coopter Monsieur Seyf ISMAIL en tant qu'administrateur et de le nommer en qualité de Président du conseil d'administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Hamadi MOKDADI.

2014 - AS - 2657

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 Mars 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2015 à la Recette des Finances- Rue d'Autriche- Tunis, le conseil d'administration réuni le 03 mars 2015, a décidé de coopter Monsieur Maher BEN ABDALLAH en tant qu'administrateur et de le nommer en qualité de Président du conseil d'administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Hamadi MOKDADI.

2014 - AS - 2658

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 Janvier 2000
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2015 à la Recette des Finances- Rue d'Autriche- Tunis, le conseil d'administration réuni le 03 mars 2015, a décidé de coopter Monsieur Maher BEN ABDALLAH en tant qu'administrateur et de le nommer en qualité de Président du conseil d'administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Hamadi MOKDADI.

2014 - AS - 2659

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 08 Avril 1992
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 03 mars 2015, a décidé de nommer Monsieur Aness SANDLI en qualité de membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Neil KHALLEDI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Yassine BEN SAAD Gestionnaire
- Mme. Ahlem BACHA Membre
- M. Aness SANDLI Membre

2014 - AS - 2660

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 03 Novembre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 03 mars 2015, a décidé de nommer Monsieur Aness SANDLI en qualité de membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Neil KHALLEDI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Yassine BEN SAAD Gestionnaire
- Mme. Ahlem BACHA Membre
- M. Aness SANDLI Membre

2014 - AS - 2661

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 Mars 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 03 mars 2015, a décidé de nommer Monsieur Aness SANDLI en qualité de membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Neil KHALLEDI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Yassine BEN SAAD Gestionnaire
- Mme. Ahlem BACHA Membre
- M. Aness SANDLI Membre

2014 - AS - 2662

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 Janvier 2000
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 03 mars 2015, a décidé de nommer Monsieur Aness SANDLI en qualité de membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Neil KHALLEDI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Yassine BEN SAAD Gestionnaire
- Mme. Ahlem BACHA Membre
- M. Aness SANDLI Membre

2014 - AS - 2663

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 ^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 05 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,913%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,938%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,950%	999,896
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,963%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,988%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,012%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,043%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,062%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,083%	1 000,988
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,087%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,111%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,167%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,346%	931,942
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,439%	996,957
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 018,991
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,038%		982,247
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,635
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	810,189
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,756
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,697
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,560
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,807
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,218
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,469
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,370

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,280	155,294		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,557	104,568		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,724	13,725		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,836	100,842		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,414	1,415		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,972	37,976		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,581	51,586		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,195	162,867		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	585,235	587,087		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,976	120,893		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,086	131,155		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,772	125,722		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,429	115,332		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,484	103,261		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	139,262	139,110		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	92,998	93,415		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,001	102,181		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,408	115,546		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,444	115,391		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,221	86,376		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,111	106,244		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,063	97,112		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 480,985	1 483,344		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 444,995	2 436,493		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,172	113,710		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,374	108,821		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,902	135,974		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	136,376	138,254		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,314	16,418		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 235,252	5 248,126		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 092,592	5 094,601		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,397		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,090		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,115	1,110		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,008		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,009		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,013		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,070	106,082
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,752	101,762
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,537	103,547
42	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,146	100,156
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,552	101,564
44	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,049	105,059
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	101,959	101,971
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,603	100,613
47	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,040	103,056
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	99,980	99,990
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,025	102,035
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,344	101,355
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,325	104,336
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,178	103,189
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,591	101,600
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,469	100,480
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,580	102,592
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,352	100,364
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,703	101,712
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	102,919	102,928
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,298	100,310
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,154	101,165
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	102,971	102,980
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,366	100,376

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,333	10,335
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,186	101,197
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,422	101,434
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,004	100,883
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	103,189	99,418
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,288	63,676
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,442	148,390
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 510,258	1 509,991
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,349	112,385
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	111,871	111,995
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,063	90,045
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,252	17,229
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,119	279,655
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,426	31,435
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 378,101	2 383,050
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,761	72,841
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,392	55,392
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,493	96,590
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,099	103,323
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,145	90,465
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,159	11,180
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,311	12,333
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,801	15,864
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,928	14,972
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,273	13,280
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,732	11,743
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,520	10,525
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,495	10,503
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,815	134,733
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,119	129,107
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,093	10,183
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,416	101,380
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,459	20,497
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	78,573	78,691
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	82,294	82,583
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	94,798	94,893
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,028	98,241
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,659	105,363
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,246	100,162
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,446	141,588
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,961	10,015
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,002	118,537
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	120,096	118,126
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,127	105,772
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,404	104,728
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,082	186,670
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	170,226	170,581
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	146,723	146,952
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 321,134	13 385,677
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,660	19,971
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,695	139,090
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,834	104,158
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,645	117,461
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 641,686	8 717,893
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	9,006	8,956
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,598	98,930
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,004	103,950
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,092	9,030
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,207	99,353

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

ETATS FINANCIERS

LES CEMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société « LES CEMENTS DE BIZERTE » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Lotfi HAMMI et Mr Abdellatif ABBES.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimés en dinars)

A C T I F S	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 111 497	1 062 920
Moins : Amortissements		-1 051 810	-1 027 833
	1	59 687	35 087
Immobilisations corporelles		352 847 667	313 449 788 (a)
Moins : Amortissements		-119 480 020	-108 505 654 (a)
	1	233 367 647	204 944 134
Immobilisations financières		3 106 523	3 044 138
Moins : Provisions		-690 666	-551 473
	2	2 415 858	2 492 665
Total des Actifs Immobilisés		235 843 191	207 471 886
Autres Actifs non courants	3	111 295	290 316 (a)
Total des Actifs non courants		235 954 487	207 762 201
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		48 584 815	39 067 978
Moins : Provisions		-8 949 648	-9 119 636
	4	39 635 168	29 948 342
Clients et comptes rattachés		7 186 101	7 124 337
Moins : Provisions		-4 085 485	-4 085 485
	5	3 100 616	3 038 851
Autres actifs courants		15 213 484	15 385 436
Moins : Provisions		-151 167	-105 132
	6	15 062 317	15 280 304
Placements et autres actifs financiers	7	461 944	523 208
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 802 738	3 314 221
Total des Actifs courants		64 062 782	52 104 925
Total des Actifs		300 017 269	259 867 127

(a) Les dépenses pour grosses réparations présentées parmi les actifs non courants au 31/12/2013 sont virées parmi les immobilisations corporelles. Valeur d'origine 12 468 835 DT et amortissements pratiqués 8 070 309 DT. Voir note N° 3

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capitaux propres			
Capital social		44.047.290	44.047.290
Réserves et primes liées au capital	9	102.013.308	102.125.867
Autres capitaux propres	9	1.952.552	2.079.781
Résultats reportés	9	-8.889.857	13.412.736
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		139.123.293	161.665.674
Résultat de l'exercice		-3.564.669	-22.302.593
Total des capitaux propres avant affectation		135.558.623	139.363.081
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions	10	674.476	74.476
Emprunts bancaires	11	62.676.691	4.779.726
Total des passifs non courants		63.351.167	4.854.202
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	77.090.844	74.314.131
Autres passifs courants	13	14.169.937	13.569.154
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	9.846.697	27.766.560
Total des passifs courants		101.107.478	115.649.844
Total des passifs		164.458.645	120.504.047
Total des capitaux propres et des passifs		300.017.269	259.867.127

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Revenus	15	56.186.520	52.079.396
Coût des ventes	16	-60.692.895	-65.097.894
Marge Brute		-4.506.375	-13.018.498
Autres produits d'exploitation	17	3.717.586	2.072.666
Frais de distribution	18	-414.615	-1.916.288
Frais d'administration	19	-5.030.322	-4.609.520
Autres charges d'exploitation	20	-6.871.520	-9.710.907
Résultat d'exploitation		-13.105.246	-27.182.547
Charges financières nettes	21	-877.665	-1.206.241
Produits financiers	22	740.061	1.171.764
Autres gains ordinaires	23	9.818.247	4.914.431
Résultats des activités ordinaires avant impôts		-3.424.602	-22.302.593
Impôt sur les bénéfices	24	-140.068	0
Résultat des activités ordinaires après impôts		-3.564.669	-22.302.593
Eléments extraordinaires		0	0
Gains		0	0
Pertes		0	0
Résultat net de l'exercice		-3.564.669	-22.302.593
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat après modification comptable		-3.564.669	-22.302.593

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014**

(Exprimés en dinars)

	31.12.2014	31.12.2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements reçus des clients	74.582.825	66.923.961
Sommes perçus des produits ordinaires	345.062	99.530
Somme versées aux fournisseurs	-68.340.726	-50.952.810
Somme versées aux personnel et organismes sociaux	-12.950.516	-12.850.672
Intérêts payés	-68.928	-153.527
Somme versées à l'Etat	-460.899	-628.510
Redevances	-1.350.885	-1.568.253
Impôt sur les sociétés payé	-140.068	
	-8.384.133	869.718
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		
	-36.481.279	-95.792.886
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-2.865.105	-1.372.311
Décaissements affectés aux investissements gros entretiens		-40.304
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	1.452.996	45.702
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-100.000	0
Décaissements affectés à l'octroi des prêts (Obligations Etat Tunisien)	-493.097	-551.995
Décaissements affectés à l'octroi des prêts au personnel	878.069	916.604
Encaissements provenant des remboursements des prêts	-111.782	-72.471
Flux liés aux réserves du fonds social	-37.720.197	-96.867.662
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		
	53.830.000	59.800.000
	-76.696.667	-31.500.000
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements des crédits à court terme	66.815.600	2.300.000
Remboursements des crédits à court terme	-3.100.587	-2.881.973
Encaissements des crédits à moyen terme		1.593.086
Remboursements en principal sur emprunts moyen et long termes + intérêts	6.759.279	5.920.836
Encaissements provenant de l'augmentation de capitaux	50.812	37.812
Souscriptions du personnel de la SCB à l'augmentation du capital	84.767	2.092.336
Encaissements provenant des subventions	47.743.205	37.362.096
Encaissements provenant de la restitution de T. V. A. Dividendes et autres distributions reçues	407.020	-165.162
Produits financiers des placements	2.045.894	-58.801.010
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
	3.273.097	62.074.107
Incidence variation taux de change	5.318.991	3.273.097

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Produits	31.12.2014	31.12.2013	Charges	31.12.2014	31.12.2013	Soldes	31.12.2014	31.12.2013
Revenus	56.186.520	52.079.396						
Production stockée			Production déstockée	-1.893.631	404.375			
Production immobilisée	714.375	184.579						
Autres produits d'exploitations	3.003.211	1.888.087						
Total	59.904.106	54.152.062	Total	-1.893.631	404.375	Production	61.797.736	53.747.687
Production	61.797.736	53.747.687	Achats consommés	43.012.453	43.633.314	Marge sur coût matières	18.785.284	10.114.373
Marge sur coût matières	18.785.284	10.114.373	Services extérieurs et autres	5.179.341	6.496.087			
Total	18.785.284	10.114.373	Total	5.179.341	6.496.087	Valeur ajoutée brute	13.605.942	3.618.286
Valeur ajoutée brute	13.605.942	3.618.286	Impôts et taxes	325.272	253.962			
			Frais du personnel	13.581.536	12.879.961			
Total	13.605.942	3.618.286	Total	13.906.809	13.133.923	Excédent brut d'exploitation	-300.866	-9.515.637
Excédent brut d'exploitation			Insuffisance brute d'exploitation	300.866	9.515.637			
Autres produits ordinaires	9.818.247	4.914.431	Dotations aux amortissements et provisions ordinaires	12.093.227	17.286.395			
Produits financiers	740.061	1.171.764	Autres charges ordinaires	711.152	380.516			
			Charges financières	877.665	1.206.241			
			Impôt sur les sociétés	140.068	0			
Total	10.558.309	6.086.195	Total	14.122.978	28.388.789	Résultat des activités ordinaires	-3.564.669	-22.302.593

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION
AUX CHARGES PAR NATURE
AU 31/12/2014**

(Exprimés en dinars)

Charges par Destination	Montant		Ventilation							
			Achats consommés		Charges de personnel		Amortissements et provisions		Autres Charges	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Coût des ventes	60.692.895	65.097.894	37.359.930	42.379.066	8.947.314	8.565.213	11.569.408	11.525.381	2.816.243	2.628.234
Frais de distribution	414.615	1.916.288			321.145	308.824	27.752	27.752	65.718	1.579.713
Frais d'administration	5.030.322	4.609.520	124.072	114.580	4.179.433	3.866.189	307.329	321.378	419.488	307.373
Autres charges	6.871.520	9.710.907	3.634.820	1.544.043	133.645	139.735	188.739	5.411.885	2.914.316	2.615.245
TOTAL	73.009.352	81.334.609	41.118.822	44.037.689	13.581.536	12.879.961	12.093.227	17.286.395	6.215.766	7.130.565

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION AU 31/12/2014**

(Exprimés en dinars)

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
60 - <u>Achats consommés</u>	43.012.453	39.253.561	0	124.072	3.634.820
6001 - Matières premières	10.724.360	10.724.360			
6003 - Variation des stocks de matières premières	-24.992	-24.992			
6002 - Matières consommables	25.541.163	21.828.009		80.630	3.632.524
6003 - Variation des stocks de matières consommables	-7.598.214	-7.598.214			
6006 - Matières et fournitures non stockés	14.476.271	14.430.533		43.442	2.296
6008 - Achats liés à des M.C.	-106.135	-106.135			
61 - <u>Services Extérieurs</u>	2.950.445	1.323.672	86.637	243.444	1.296.693
6102 - Redevances	143.558	60.684	82.874		
6103 - Loyers et charges locatives	155.682	80.907		71.709	3.066
6105 - Entretien et réparations	1.291.659	1.194.926	20.267	74.949	1.517
6106 - Primes d'assurances	1.292.110				1.292.110
6107 - Etudes, recherches et divers services extérieurs	98.636			98.636	
6108 - Services extérieurs L. M. C.	-31.200	-12.846	-16.504	-1.850	
62 - <u>Autres Services Extérieurs</u>	2.228.896	1.492.482	-20.918	176.044	581.289
6202 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	676.366	435.381	53.868		187.117
6203 - Publicité, publications, relations publiques	448.285		48.860	99.435	299.990
6204 - Transports de biens & transports collectifs du personnel	914.252	1.038.145	-124.157	264	
6205 - Déplacements missions et réceptions	57.046	24.284	711	32.051	
6206 - Frais postaux et de télécommunications	44.394			44.394	
6207 - Services bancaires et assimilés	93.907				93.907
6208 - Autres services extérieurs L. M. C.	-5.355	-5.329	-200	-100	274
A reporter	48.191.794	42.069.714	65.718	543.560	5.512.801

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
Reports	48.191.794	42.069.714	65.718	543.560	5.512.801
63 - <u>Charges diverses ordinaires</u>	711.152	90	0	0	711.062
6302 - Charges diverses pour personnel	10.131				10.131
6303 - Jetons de présence	18.000				18.000
6304 - Pertes sur créances irrécouvrables	50				50
6306 - Charges nettes sur cession d'immobilisations	24.740	90			24.650
6307 - Autres charges ordinaires (Immeuble Ezzahra, manutention Coke pour autr	661.247				661.247
6308 - Charges diverses ordinaires L. M. C.	-3.016				-3.016
64 - <u>Charges de personnel</u>	13.581.536	8.947.314	321.145	4.179.433	133.645
6400-6401-6402-6410 - Salaires et charges sociales	13.368.874	8.896.892	321.145	4.014.633	136.205
6406 - Charges connexes	164.800			164.800	
6408 - Charges de personnel L. M. C.	47.862	50.422			-2.560
66 - <u>Impôts, Taxes et versements assimilés</u>	325.272	0	0	0	325.272
6601 - Impôts taxes et versements assimilés	211.330				211.330
6605 - Autres Impôts taxes et vers. assimilés	113.942				113.942
68 - <u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>	12.093.227	11.569.408	27.752	307.329	188.739
6801 - Dot. aux amortissements (exploitation)	11.569.408	11.569.408			
6802 - Dot. aux amortissements (distribution)	27.752		27.752		
6803 - Dot. aux amortissements (administratif)	307.329			307.329	
6804 - Dot. aux amortissements (autres)	188.739				188.739
A reporter	74.902.982	62.586.526	414.615	5.030.322	6.871.520

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
Reports	74.902.982	62.586.526	414.615	5.030.322	6.871.520
71 - <u>Production (stockée ou déstockée)</u>	-1.893.631	-1.893.631	0	0	0
7103 - Variations des stocks de produits	-1.893.631	-1.893.631			
TOTAL	73.009.352	60.692.895	414.615	5.030.322	6.871.520

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Conventions et méthodes comptables

Référentiel de l'élaboration des états financiers :

Ces états financiers ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le cadre conceptuel de la comptabilité approuvé par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les normes comptables approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 31 Décembre 1996.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers. Le bilan est composé des actifs, des passifs et des capitaux propres. Les comptes de résultats sont présentés selon le modèle de référence.

Ces états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la société. Ils sont établis sur une base de continuité de l'exploitation. La présentation et la classification des postes dans ces états financiers sont conservées d'une période à l'autre et chaque catégorie significative d'éléments similaires fait l'objet d'une présentation séparée.

Les états financiers ont été élaborés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;

- La convention de permanence des méthodes ;
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

En plus de ces états financiers, la société présente un rapport de gestion décrivant et expliquant les performances de la situation financière de la société.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice 2014

Il est à noter que l'année 2014 n'est pas une année ordinaire. En effet la production du premier clinker a démarré le 29 Mai 2014 par l'entrepreneur Polysius et que la date effective d'entrée en production a eu lieu le 1^{er} Novembre 2014.

- a) Le résultat net de l'exercice est de -3 564 669 DT contre -22 302 593 DT de l'année 2013. La diminution de la perte de 18 737 924 DT est justifiée essentiellement par l'augmentation de revenus pour 4 107 124 DT, de la production stockée pour 1 893 631 DT, des autres produits d'exploitations pour 1 644 920 DT et des autres produits ordinaires de 4 903 816 DT d'une part et de la diminution des dotations aux provisions pour dépréciation des stocks pour 5 332 756 DT d'autres part.*
- b) Les investissements acquis au cours de 2014 s'élève à 41 323 348 DT contre 121 015 726 DT en 2013. Ces investissements consistent en l'achèvement du montage du nouveau four et la réalisation partielle ou totale des autres projets d'accompagnement.*
- c) Les crédits à moyen et long termes obtenus s'élèvent à 66 600 000 DT. Ils ont servis pour le financement du PMNII et des projets d'accompagnement.*
- d) Il a été procédé à la cession du dépôt de Sousse et de l'immeuble d'Ezzahra. Les profits sur ces cessions s'élèvent à 2 225 502 DT.*

Les principes et méthodes comptables :

a) Unité monétaire : Les états financiers de la société « Les Ciments de Bizerte » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b) Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, à la date de l'opération, sur la base des cours de change moyens du mois précédent.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars tunisien en utilisant les cours de change du marché interbancaire au 31 Décembre de l'année tels que publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Les pertes et les gains de change sont traités conformément à la norme comptable tunisienne N° 15.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, les taxes non récupérables et les frais directs tels que les frais des actes, les honoraires et les frais de livraison et d'installation et ce, conformément aux normes comptables 5 et 6.

Les immobilisations de la société sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Logiciels informatiques	10 ou 33.33 %
Terrains de gisements	2 %
Terrains expropriés	5 %
Constructions	5 ou 10 %
Installations générales et aménagements des constructions	10 %

Installations techniques, Matériel et outillages industriels	6.67 à 15 %
Matériels grosses réparations	20 à 33.33%
Matériel de transport	20 %
Installations, agencements et aménagements divers	10 %
Mobiliers et matériel de Bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Voies ferrées	5 %
Palettes	100 %

Les dépenses pour grosses réparations comptabilisées comme charges à répartir au 31/12/2013 sont virées dans un sous compte parmi les immobilisations intitulé "Matériels grosses réparations". Valeur d'origine 12 468 835 DT et amortissements pratiqués 8 070 309 DT.

d) Charges reportées :

Les charges à répartir représentent des dépenses engagées qui se rapportent à des opérations spécifiques identifiées et dont la rentabilité globale et leur impact sur des exercices ultérieurs sont démontrés.

Les charges à répartir inscrites à l'actif du bilan sont résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

Toutefois, cette période ne pourrait excéder 3 ans à partir de l'exercice de leur constatation

Cette rubrique comportait les dépenses engagées pour des grosses réparations, pour une meilleure présentation, en 2014 leur solde a été viré dans un compte parmi les immobilisations.

e) Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

f) Les stocks :

Les stocks sont composés de produits finis, produits en cours, matières premières, pièces de rechange et consommables.

La société adopte la méthode de l'inventaire intermittent annuel pour la comptabilisation de ses stocks.

Les stocks de matières premières, pièces de rechange et consommables sont valorisés au coût moyen pondéré hors taxes récupérables.

Les stocks de produits finis et produits en cours sont valorisés à leur prix de revient hors taxes récupérables.

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables.

g) Clients et comptes rattachés :

Sont logées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses, les créances matérialisées par des effets non échus et effets échus et impayés et les chèques impayés.

Vu la politique commerciale sécurisée (hypothèques, cautions bancaires, etc ...) la société n'a pas enregistré de créances douteuses nécessitant la constatation de provisions.

h) Les emprunts bancaires :

Les intérêts des emprunts bancaires sont comptabilisés en charge dans l'exercice comptable au cours duquel ils sont courus.

Pour la présentation de l'encours de la dette, les échéances à plus d'un an sont présentées parmi les passifs non courants alors que les échéances à moins d'un an figurent parmi les passifs courants.

i) Prise en compte des revenus :

Les revenus provenant de la vente des produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2014**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2013	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au 31/12/2014
Logiciels	1.062.919,659	48.577,500		1.111.497,159	1.027.833,072	23.977,047		1.051.810,119	59.687,040
Totaux	1.062.919,659	48.577,500	0,000	1.111.497,159	1.027.833,072	23.977,047	0,000	1.051.810,119	59.687,040

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2013	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au 31/12/2014
Terrain de gisements expropriés	4.187.540,438	1.452.289,698		5.639.830,136	1.465.907,761	291.097,734		1.757.005,495	3.882.824,641
Terrain de gisements	1.513.061,536			1.513.061,536	466.319,503	30.170,133		496.489,636	1.016.571,900
Terrains bâtis	1.518.715,882		-280.716,291	1.237.999,591					1.237.999,591
Constructions	27.048.090,035	8.815.472,638	-1.316.094,951	34.547.467,722	18.684.750,957	643.103,857	-756.975,810	18.570.879,004	15.976.588,718
Matériels et Outillages (y compris les grosses réparations voir note n° 1.2)	106.546.729,392	166.841.250,011		273.387.979,403	69.628.756,846	10.248.249,816		79.877.006,662	193.510.972,741 (a)
Matériels de Transport	13.013.000,719	133.500,000	-79.180,937	13.067.319,782	10.878.830,594	395.517,407	-38.269,768	11.236.078,233	1.831.241,549
Mobilier et Matériels de Bureau	2.279.696,442	52.846,186		2.332.542,628	1.858.718,250	119.159,286		1.977.877,536	354.665,092
Agencements Aménagements et Installations	5.439.071,028	88.998,768		5.528.069,796	4.463.285,947	153.213,125		4.616.499,072	911.570,724
Emballage Identifiable Récupérable	1.059.084,225		-110.900,000	948.184,225	1.059.084,225		-110.900,000	948.184,225	0,000
Immobilisations en cours	150.844.798,650	36.334.122,029	-172.533.708,891	14.645.211,788					14.645.211,788 (b)
Totaux	313.449.788,347	213.718.479,330	-174.320.601,070	352.847.666,607	108.505.654,083	11.880.511,358	-906.145,578	119.480.019,863	233.367.646,744

(a) Les dépenses pour grosses réparations comptabilisées comme charges à répartir au 31/12/2013 sont virées dans un sous compte parmi les immobilisations intitulé "Matériels grosses réparations".
Valeur d'origine 12 468 835 DT et amortissements pratiqués 8 070 309 DT.

(b) Voir détails pages 15 et 16.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AU 31/12/2014

DESIGNATIONS	Solde au 01/01/2014	Investis. 2014	Main d'œuvre	Total Investis.	TOTAL	Sorties pour immobilisation	Restes en cours
Extension usine (Matériel)	131.947.422,549	22.285.332,918	79.250,452	22.364.583,370	154.312.005,919	154.312.005,919	
Extension usine (Génie civil)	7.966.979,665	428.671,090	1.602,022	430.273,112	8.397.252,777	8.397.252,777	
Installation d'un système de télésurveillance à l'usine	2.645,746	20.277,825	75,782	20.353,607	22.999,353	22.999,353	
Conception d'une salle de supervision à distance atelier ensachage	872.076,066	2.659,650	9,940	2.669,590	874.745,656	874.745,656	
Installation de 9 filtres à manche	393.651,456			0,000	393.651,456	393.651,456	
Centre de loisir	2.015,368			0,000	2.015,368		2.015,368
Système de fluidisation et d'extraction silo N°4 (Matériel)	392.143,955			0,000	392.143,955		392.143,955
Système de fluidisation et d'extraction silo N°4 (Charpente)	91.566,609			0,000	91.566,609		91.566,609
Système de fluidisation et d'extraction silo N°4 (G. Civil)	0,000	225.500,000	842,734	226.342,734	226.342,734		226.342,734
Système de fluidisation et d'extraction commun (Matériel)	1.999.340,923	117.745,379	440,036	118.185,415	2.117.526,338		2.117.526,338
Système de fluidisation et d'extraction commun (Charpente)	234.888,258			0,000	234.888,258		234.888,258
Système de fluidisation et d'extraction commun (G. Civil)	60.227,026			0,000	60.227,026		60.227,026
Rénovation Sas alvéolaire nouvelle génération (PMN)	271.818,392			0,000	271.818,392	271.818,392	
Canon a air à 8 sorties	56.266,128			0,000	56.266,128	56.266,128	
Aire stockage clinker entre transp. P6U12 et quai bateaux	380.565,410			0,000	380.565,410	380.565,410	
Modernisation des installations de charg. et déchar. du quai	50.182,969	11.361.261,675	42.235,929	11.403.497,604	11.453.680,573		11.453.680,573
Conduite de dégazage	5.924,164			0,000	5.924,164	5.924,164	
Concasseur à percussion pour la carrière	6.048.751,736	1.114.642,290	4.156,251	1.118.798,541	7.167.550,277	7.167.550,277	
Fondation de la porte d'entrée de l'usine	3.782,324			0,000	3.782,324	3.782,324	
Construction d'un vestiaire à l'ensachage	34.013,787	-141,660		-141,660	33.872,127	33.872,127	
Rénovation aéroglisseurs alimentation silos homo	27.232,254			0,000	27.232,254	27.232,254	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AU 31/12/2014

DESIGNATIONS	Solde au 01/01/2014	Investis. 2014	Main d'œuvre	Total Investis.	TOTAL	Sorties pour immobilisation	Restes en cours
Installation multiports (trémie bas titre)	3.303,865			0,000	3.303,865	3.303,865	
Tourillon d'entrée broyeur Z5		503.824,091	1.882,882	505.706,973	505.706,973	505.706,973	
Commande centralisée POLYSIUS (polsit) at. broyage ciment		8.250,400	30,833	8.281,233	8.281,233	8.281,233	
Rénovation broyeur à cru		68.494,606	255,977	68.750,583	68.750,583	68.750,583	
Modernisation dosage ajout Atelier broyage ciment		51.129,347	191,080	51.320,427	51.320,427		51.320,427
Toiture pour camion		15.500,500	0,000	15.500,500	15.500,500		15.500,500
TOTAUX	150.844.798,650	36.203.148,111	130.973,918	36.334.122,029	187.178.920,679	172.533.708,891	14.645.211,788

INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS DES GROSSES REPARATIONS AU 31/12/2014

(Exprimés au millimes)

Année	Investissements	Amortissements au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Amortissements au 31/12/2014	Valeurs Comptables Nettes
2011	5.639.961,847	4.785.519,200	854.442,647	5.639.961,847	0,000
2012	5.456.562,577	3.049.808,157	1.816.971,242	4.866.779,399	589.783,178
2013	1.372.310,905	234.981,674	457.730,386	692.712,060	679.598,845
2014	2.865.104,742		578.708,053	578.708,053	2.286.396,689
Totaux	15.333.940,071	8.070.309,031	3.707.852,328	11.778.161,359	3.555.778,712

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2014 à 3 106 523 dinars et se détaille comme suit :

Désignations	Note	Montant Brut	Provision	NETS
Titres de participation	2,1	1.034.545,000	573.834,564	460.710,436
Versements restants à effectuer sur titres de participations non libérés	2,1	-75.000,000		-75.000,000
Autres participations	2,1	300.000,000	41.838,000	258.162,000
Dépôts et cautionnements	2,2	209.905,662	74.993,127	134.912,535
Prêts à plus d'un an	2,3	1.537.072,628		1.537.072,628
Obligations Etat Tunisien	2,3	100.000,000		100.000,000
Total		3.106.523,290	690.665,691	2.415.857,599

TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2014

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
LE MARBRE NOIR		6.000,000	6.000,000	100	0,000
COOPERATION DU		770,000	770,000	100	0,000
NORD LE CONFORT		35.000,000	35.000,000	100	0,000
LES CARRELAGES		55.050,000	55.050,000	100	0,000
TUNISIENS LES CARRIERES		30.100,000	30.100,000	100	0,000
TUNISIENNES S T E M		30.000,000	30.000,000	100	0,000
LES CARRELAGES		1.500,000	1.500,000	100	0,000
THALA FRACTUCIM		500,000	500,000	100	0,000
SODIS SICAR (EX. SOMNIVAS) CIMENTS AMIANTE	4286	42.860,000	8.454,564	19,726	34.405,436
CERAMIQUE TUNISIENNE	14096	140.960,000	140.960,000	100	0,000
STE TUNISIENNE DE CHAUX SODEPRI (EX. SOTEB) SOTUCIB	7500	75.000,000	75.000,000	100	0,000
FOIRE INTERNATIONAL DE TUNISIE TE CEM	16641	83.205,000	83.205,000	100	0,000
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE BIZERTE (EX. ZONE FRANCHE)	1000	10.000,000	10.000,000	100	0,000
STE STEG ENERGIES RENOUVELABLES	60000*	32.000,000			32.000,000
	10000	60.000,000	60.000,000	100	0,000
		300.000,000			300.000,000
		100.000,000	5.695,000	5,695	94.305,000
		1.034.545,000	573.834,564		460.710,436

VERSEMENTS RESTANTS A EFFECTUER SUR TITRES DE PARTICIPATIONS NON LIBERES AU 31/12/2014

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
STE STEG ENERGIES RENOUVELABLES	7500	75.000,000			75.000,000
TOTAUX		75.000,000			75.000,000

AUTRES PARTICIPATIONS AU 31/12/2014

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
ESSAIMAGE FCPR - CB	300	300.000,000	41.838,000	13,946	258.162,000
TOTAUX		300.000,000			258.162,000
NET		1.259.545,000	615.672,564		643.872,436

*NB : Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2011 de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activité Economique de Bizerte, et suite à l'augmentation du capital par incorporation des réserves, la SCB a reçu 30000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour chaque action ancienne.

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2014

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
	S. T. E. G.	7,000	2,333	1/3	4,667
	S. T. E. G.	21.931,040	7.310,347	1/3	14.620,693
1972	S. T. E. G.	2.112,000	704,000	1/3	1.408,000
	P. T. T.	609,619	609,619	100,00%	0,000
	ACCIDENT DE TRAVAIL	100,000	100,000	100,00%	0,000
	COFFRE FORT	1,500	1,500	100,00%	0,000
	TUNIS AIR	180,485	180,485	100,00%	0,000
	DOUANES	638,866	638,866	100,00%	0,000
	S. N. C. F. T.	1.500,000	1.500,000	100,00%	0,000
	O. P. N. T.	476,000	476,000	100,00%	0,000
	SOCIETE COMMERCIALE	280,130	280,130	100,00%	0,000
	S. T. E. G.	20,000	6,667	1/3	13,333
	PROMEKO	104,000	104,000	100,00%	0,000
	S. T. E. G.	30,000	10,000	1/3	20,000
3779/76	P. T. T. P.3779	10,000	10,000	100,00%	0,000
4176/76	MAGHRAOUI	80,000	80,000	100,00%	0,000
4018/76	BOUJALLABIA	80,000	80,000	100,00%	0,000
11016/77	S. T. E. G.	21,000	7,000	1/3	14,000
196/77	S. T. E. G.	14,000	4,667	1/3	9,333
7525-60/77	P. T. T.	20,000	20,000	100,00%	0,000
4./77	O. P. N. T.	494,520	494,520	100,00%	0,000
7515/78	P. T. T.	10,000	10,000	100,00%	0,000
278/78	O. P. N. T.	9,000	9,000	100,00%	0,000
3598/78	TOTAL GAZ	10,000	10,000	100,00%	0,000
1977	S. T. E. G.	2.047,837	682,612	1/3	1.365,225
1978	S. T. E. G.	13.511,223	4.503,741	1/3	9.007,482
1714/79	S. T. O. A.	79,920	79,920	100,00%	0,000
8492/79	CHAKROUN ABDELKADER	75,000	75,000	100,00%	0,000
3414/79	BOUTEILLES POUR CANTINE	4,320	4,320	100,00%	0,000
1979	S. T. E. G.	52.297,836	17.432,612	1/3	34.865,224
1980	S. T. E. G.	45.236,579	15.078,860	1/3	30.157,719
11665/90	S. T. O. A.	2.437,000	2.437,000	100,00%	0,000
1981	S. T. E. G.	47.270,421	15.756,807	1/3	31.513,614
1982	S. T. E. G.	611,862	203,954	1/3	407,908
1983	S. T. E. G.	44.444,973	14.814,991	1/3	29.629,982
1798/83	SOCIETE LAFARGE/PALETTE	6,500	6,500	100,00%	0,000
1984	S. T. E. G.	969,485	323,162	1/3	646,323
21351/84	BOUTEILLES DE GAZ	15,000	15,000	100,00%	0,000
8016/85	GHARBI MUSTAPHA LOYER	100,000	100,000	100,00%	0,000
8430/86	LASSOUED HABIB	140,000	140,000	100,00%	0,000
24625/87	S. T. E. G. REMB. CONSM. TENSION	-30.401,933	-10.133,978	1/3	-20.267,955
10734/87	S. T. E. G. AVANCE S/CONSUM. DEPOT BIZERTE	92,000	30,667	1/3	61,333
21424/88	S. T. E. G.	13,774	4,591	1/3	9,183
21411/88	S. T. E. G.	6,117	2,039	1/3	4,078
21443/88	S. T. E. G. AVANCE S/FACTURE	11,221	3,740	1/3	7,481

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2014

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
9456/90	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	25,000	8,333	1/3	16,667
24464/89	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	28,000	9,333	1/3	18,667
5666/91	S. T. E. G.	36,884	12,295	1/3	24,589
6091/91	S. T. E. G.	44,448	14,816	1/3	29,632
9984/92	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BIZERTE	13,000	4,333	1/3	8,667
13245/93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	52,000	17,333	1/3	34,667
9063//93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	14,600	4,867	1/3	9,733
13943/93	1 MOIS LOYER LOGEMENT DIRECT.ADM.	250,000	83,333	1/3	166,667
2043063/97	P. T. T.	40,000	13,333	1/3	26,667
14907	LOYER DIRECTION GENERALE	1.400,000	466,667	1/3	933,333
2576	STEG	88,000	29,333	1/3	58,667
2041187	CAUTION MARCHE	-150,000			-150,000
8016/04	COFFRE FORT BT	100,000	33,333	1/3	66,667
12372/06	COMPTEUR SONEDE LOGT AV FARHAT HACHED	255,435	85,145	1/3	170,290
	TOTAL	209.905,662	74.993,127		134.912,535

PRÊT A PLUS D'UN AN AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Prêts Fonds Social	1.532.007,128
Effets à Recevoir à Plus d'un An	5.065,500
Total	1.537.072,628

OBLIGATIONS ETAT TUNISIEN AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Obligations Etat Tunisien	100.000,000
Total	100.000,000

ECART DE CONVERSION ACTIF AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Actualisation emprunt ATB en euros	111 295,238
Total	111 295,238

Les dépenses pour grosses réparations figurées jusqu'au 31.12.2013 parmi les actifs non courant et ce comme étant des charges à répartir. Sagissant de dépenses engagées pour allonger la durée de vie de certaines immobilisations et pour une meilleure présentation ces dépenses sont rattachées aux actifs immobilisés. Pour le besoin de la comparabilité un retraitement a été effectué sur la colonne de 2013. le tableau suivant retrace les retraitements effectués :

Rubriques touchées par le retraitement

(Exprimés en dinars)

A C T I F S	31/12/2013 retraité	31/12/2013	Ecart
Immobilisations corporelles	313 449 788	300 980 953	12 468 835
Moins : Amortissements	-108 505 654	-100 435 345	-8 070 309
	204 944 134	200 545 608	4 398 526
Autres Actifs non courants	290 316	4 688 842	-4 398 526

STOCKS :

Les stocks au 31/12/2014 se récapitulent comme suit :

Désignations	Note	Montant Brut	Provision	NETS
Stock de matières premières	4,1	461.356,370		461.356,370
Stock de matières consommables	4,1	12.764.239,864		12.764.239,864
Stock de matières semi-couvrés	4,1	5.021.453,749		5.021.453,749
Stock de produits finis	4,1	2.461.130,800		2.461.130,800
Stock magasin	4.2 & 4.5	27.856.575,105	8.929.588,207	18.926.986,898
Stock négoce	4.2 & 4.5	20.059,511	20.059,511	0,000
Total		48.584.815,399	8.949.647,718	39.635.167,681

STOCK DE MATIERES PREMIERES AU 31/12/2014

Désignations	Tonnage		Prix Unitaire		Montant	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Calcaire	28960	6561	3,111	3,560	90.094,560	26.053,731
Marne	9584	2935	2,862	2,344	27.429,408	6.879,640
Gypse	7706	11200	15,157	15,091	116.799,842	169.971,200
Minerai de Fer	8460	8531	26,836	28,217	227.032,560	233.459,346
					Total	461.356,370
						436.363,917

STOCK DE MATIERES CONSOMMABLES AU 31/12/2014

Désignations	Tonnage		Prix Unitaire		Montant	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Fuel	7000	8158	391,315	384,703	2.739.205,000	3.138.407,074
Coke de pétrole	44173	5217	220,336	201,334	9.732.902,128	1.050.359,478
Lubrifiant & Carburant					289.224,020	321.853,703
Fournitures de Bureau					2.908,716	2.295,711
					Total	12.764.239,864
						4.512.915,966

STOCK DE MATIERES SEMI-OUVRES AU 31/12/2014

Désignations	Tonnage		Prix Unitaire		Montant	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Poudre	800	2000	13,229	13,054	10.583,200	26.108,000
Clinker produit SCB	69231	1920	72,379	93,471	5.010.870,549	179.464,320
Clinker CARTHAGE CEMENT	0	46554	0,000	80,300	0,000	3.738.286,200
					Total	5.021.453,749
						3.943.858,520

STOCK DE PRODUITS FINIS AU 31/12/2014

Désignations	Tonnage		Prix Unitaire		Montant	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Ciment CEM II AL 32,5	12976	7536	84,872	92,471	1.101.299,072	696.861,456
Ciment CEM I 42,5 :	14432	8800	92,754	102,451	1.338.625,728	901.569,348
Chaux	400	840	53,015	55,553	21.206,000	46.664,520
					Total	2.461.130,800
						1.645.095,324

STOCK MAGASIN AU 31/12/2014

Code Famille	Désignations	Montant
02	Matière d'addition	25.744,200
07	Explosifs	189,300
9	Réfractaires	1.053.726,925
11	Corps broyant (Boulets)	17.585,376
13	Blindage et accessoires	546.977,547
16	Aciers Marchands	37.943,654
17	Aciers spéciaux et fontes	55.810,308
18	Tôles et fils d'aciers, grillages, toiles, métalliques etc.	21.064,164
20	Métaux non ferreux purs	430,443
21	Alliages non ferreux	5.292,718
25	Boulons, tiges filetées, vis à métaux...	62.288,836
26	Ecrous, rivets, vis à bois...	7.283,305
27	Rondelles, goupilles, pointe, cerclips, ressorts...	9.727,463
31	Peinture, brosse, droguerie divers	9.413,663
32	Incendie, protection, sécurité	20.474,149
33	Matériel et produits de Lab., produits chimiques et pharmaceutiques	176.834,948
34	Matériels et accessoires relatifs aux installations pour protection incendie	33.177,071
35	Gaz industriels	400,517
39	Caoutchouc, textile, plastique	13.633,115
40	Courroie de transmission, chaîne, cordes, câbles divers et accessoires	64.046,994
41	Bandes transporteuses (bandes et bandes sans fin)	728.431,875
42	Tuyauterie, robinetterie & accessoires	74.443,635
43	Etanchéité calorifugeage	117.059,288
44	Soudure, métallisation, appareils de soudures & accessoires	23.443,578
45	Outillages	22.245,064
46	Appareils de mesures de contrôle & de régulation	707.199,177
50	Fils & câbles électriques	158.671,735
51	Isolants & isolateurs	20.560,525
52	Appareillages électriques (éclairage, sonnerie & téléphone)	75.015,934
53	Appareillages électriques (Force)	1.515.945,212
54	Appareillages électronique (Automatisme/régulation composant)	656.952,284
55	Moteurs électriques, tambours moteurs, moto réducteur, servomoteurs et accessoires	726.689,717
56	Moteurs autres que électriques (hydraulique, vapeur, gaz, essence, diesel)	90.909,107
58	Machine outils (rechanges & accessoires)	1.584,881
60	Transmission, accouplement, chaînes, poulie, palier, reduct. pignon...	1.896.361,334
61	Roulements, butées, manchons & accessoires divers	660.969,688
63	Transports (par eau, par fer, par route)	691.255,981
64	Manutention sur engins mobiles à action illimitée (engins carrière)	2.831.224,303
65	Manutention sur installation fixe action illimitée (gratteurs)	2.740.310,587
66	Distribution (distributeurs à vis, à tiroirs, hydraulique)	167.138,470
68	Extraction, perforateurs, pelle marteaux, sondeuses...	310.083,035
69	Concassage, basculage, criblage, concasseurs, treuils, sélecteur	195.600,563
71	Séchage, agglomération, foyers	364,215
72	Cuisson (Four, Refroidisseurs & préchauffeurs)	394.954,641

STOCK MAGASIN AU 31/12/2014

Code Famille	Désignations	Montant
73	Broyages (cru & ciments)	1.770.940,964
74	Ensachage, emballage	1.396.856,349
75	Dépoussiérage, filtrage (Electro-filtre, Filtre à manche)	897.710,636
76	Machines pour fluides et matériaux pulvérisés pompe, chaudière, compresseur	1.506.037,896
77	Machines pour fluides et matériaux pulvérisés compresseur supprimeur	215.304,263
78	Machine pour fluides et matériaux pulvérisés	179.172,342
81	Autres matériels sur plans	52.612,516
89	Outillages	1.945,550
90	Articles de préparation d'arrêts	3.353.584,905
95	Sacheries	1.125.869,038
97	Emballages consignés	52.865,344
99	Articles divers livraison directes	334.215,777
	TOTAL	27.856.575,105

STOCK NEGOCE AU 31/12/2014

Code Famille	Désignations	Montant
	Divers matériaux de construction	20.059,511
	TOTAL	20.059,511

PRIX DE REVIENT
BASE DE CALCUL DES STOCKS AU 31/12/2014

Libellés	Montant	Clinker 350689	CEM II	1.32.5	CEM I	Poudre
			AL 32,5		42,5	
			512241,6			
<u>Prix de revient industriel de la tonne</u>						
Main d'œuvre, charges sociales, électricité, explosifs, eau, minerais de fer, fuel, gypse, redevance carrière, fournitures d'entretien, amortissement gros entretien.		56,703	68,217	0,000	74,459	13,229
<u>Charges incorporables</u>	7.233.278	5.497.291,122	1.735.987			
Loyers et charges locatives	47.195	35.869		11.327		
Services extérieurs L. M. C.	-7.493	-5.695		-1.798		
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	253.972	193.019		60.953		
Transports de biens et transports de personnel	6.045	4.594		1.451		
Déplacements missions et réceptions	14.165	10.766		3.400		
Autres services extérieurs L. M. C.	-3.108	-2.362		-746		
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	52	40		13		
Amortissement autres que des gros entretiens	6.922.448	5.261.061		1.661.388		
Charges incorporables unitaire		15,676	3,389	3,389	3,389	

COUT DE PRODUCTION UNITAIRE AU 31/12/2014

Clinker SCB 56,703 + 15,676		72,379
Ciment CEM II AL 32,5 68,217 + (15,676 * 84,63%) + 3,389	=	84,872
Ciment CEM I 42,5 74,459 + (15,676 * 95,090%) + 3,389	=	92,754
Chaux 13,229 * 44,467% + 84,872 * 55,533%	=	53,015
Poudre 13,229	=	13,229

PROVISIONS STOCKS SIEGE AU 31/12/2014

Désignations	Fin 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Stocks magasin	9.065.354,001	3.511,515	-173.500,267	8.895.365,249
Stocks emballages	34.222,958			34.222,958
Totaux	9.099.576,959	3.511,515	-173.500,267	8.929.588,207

PROVISIONS STOCKS NEGOCE AU 31/12/2014

Désignations	Fin 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Stocks marchandises	20.059,511			20.059,511
Totaux	20.059,511	0,000	0,000	20.059,511

Total consolidé =	9.119.636,470	3.511,515	-173.500,267	8.949.647,718
--------------------------	----------------------	------------------	---------------------	----------------------

La politique de constatation de la provision sur le stock de pièces de rechanges consiste en la présentation de trois listes regroupant les pièces non mouvementés durant 3 plages d'années à la commission des stocks pour statuer avec les techniciens sur ceux qui doivent être provisionnés et à quel taux soit 50% ou 100%.

- *- La liste N°1 regroupe les articles non mouvementés entre 5 et 9 ans ;
- *- La liste N°2 regroupe les articles non mouvementés entre 10 et 14 ans ;
- *- La liste N°3 regroupe les articles non mouvementés entre 15 ans et plus.

Après études de ces états par les techniciens, ces articles concernent des installations fonctionnelles et sont susceptibles d'être utilisés. Par conséquent ne doivent pas faire l'objet de provision.

CLIENTS AU 31/12/2014

Désignations	Siège	Agence	Total
Clients Ordinaires	2.157.377,368		2.157.377,368
Clients Ordinaires autres	63.354,498		63.354,498
Clients Douteux	88.494,141	1.802.978,060	1.891.472,201
Clients Chèques Impayés	240.691,206	778.505,190	1.019.196,396
Clients Effets à Recevoir	852.604,209		852.604,209
Clients Effets à Recevoir Impayés	87.757,156	1.113.106,729	1.200.863,885
Crédit Commercial Personnel C.B.		222,958	222,958
Clients Factures à Etablir	1.009,400		1.009,400
Totaux	3.491.287,978	3.694.812,937	7.186.100,915

CLIENTS AU 31/12/2014

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Clients Ordinaires	2.157.377,368	1.832.254,532	325.122,836
Clients Ordinaires autres	63.354,498	80.890,312	-17.535,814
Clients Douteux	1.891.472,201	1.891.472,201	0,000
Clients Chèques Impayés	1.019.196,396	1.019.196,393	0,003
Clients Effets à Recevoir	852.604,209	1.057.175,692	-204.571,483
Clients Effets à Recevoir Impayés	1.200.863,885	1.231.543,067	-30.679,182
Crédit Commercial Personnel C.B.	222,958	222,958	0,000
Clients Factures à Etablir	1.009,400	11.581,346	-10.571,946
Totaux	7.186.100,915	7.124.336,501	61.764,414

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**AU 31/12/2014**

Désignations	Fin 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provisions pour Clients	1.891.472,201	0,000	0,000	1.891.472,201
Provisions Effets Impayés	1.174.817,040	0,000	0,000	1.174.817,040
Provisions Chèques Impayés	1.019.195,853	0,000	0,000	1.019.195,853
Totaux	4.085.485,094	0,000	0,000	4.085.485,094

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**SIEGE AU 31/12/2014**

Désignations	Fin 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provisions pour Clients	88.765,048			88.765,048
Provisions Effets Impayés	61.710,311			61.710,311
Provisions Chèques Impayés	240.690,663			240.690,663
Totaux	391.166,022	0,000	0,000	391.166,022

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DES CLIENTS
DES AGENCES ARRETEES LE 31/12/2005**

Désignations	Fin 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provisions pour Clients	1.802.707,153			1.802.707,153
Provisions Effets Impayés	1.113.106,729			1.113.106,729
Provisions Chèques Impayés	778.505,190			778.505,190
Totaux	3.694.319,072	0,000	0,000	3.694.319,072

Vu la politique commerciale sécurisée (hypothèques, cautions bancaires, etc. ...) la société n'a pas enregistré de créances douteuses nécessitant la constatation de provisions.

AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2014

Désignations	Montant	Total
40. FOURNISSEURS DEBITEURS		622.747,618
Fournisseurs Ordinaires usine	289.294,887	
Fournisseurs Ordinaires négoce	32.837,264	
Fournisseurs Actualisation des comptes	239.028,793	
Fournisseurs Avance sur Commande	6.015,000	
Fournisseurs Emballages & Matériels à Rendre	55.571,674	
42. PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		255.802,626
Avance et acomptes	237.232,388	
Avances pour le compte du personnel	16.503,510	
Trop Perçu	2.066,728	
43. ETAT & COLLECTIVITES PUBLIQUES		10.107.430,787
Retenues à la sources sur articles constatés	70.092,012	
Retenues à la source opérées par des tiers	159.902,999	
Acomptes provisionnels	102.448,914	
Minimum d'impôt 2013	113.832,127	
Impôts à liquider	2.683.681,363	
Crédit T. V. A.	6.581.443,319	
T. F. P.	232.992,897	
Taxes de douanes	163.037,156	
45. DEBITEURS DIVERS		2.631.589,247
Divers	18.927,248	
ASTREE	3.005,562	
C. J. O.	346,495	
C. I. O. K.	172,863	
S. C. E.	1.720,870	
S. C. G.	5.786,455	
S. N. D. P.	14.312,493	
SOCOREMU	1.900,789	
Produits à recevoir	906.340,588	
SORECOM	206,900	
M.D.N (REDEVANCE CARRIERE MILITAIRE)	27.868,984	
GHITH ABDELAZIZ (Cession immeuble ezzahra, matérialisé par 3 traites ech. 2015)	1.651.000,000	
GHITH ABDELAZIZ (Cession immeuble ezzahra, matérialisé par 1 chèque en 2015)	0,000	
46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER		48.760,962
Consignation à la paierie générale	48.760,962	
47. COMPTES DE REGULARISATION		1.547.152,375
Charges constatées d'avance	1.547.152,375	
TOTAL	15.213.483,615	15.213.483,615

PROVISIONS AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Provisions autres débiteurs siège	151.166,752
	151.166,752

PRETS A MOINS D'UN AN AU 31/12/2014

Désignations	
Prêt à moins d'un an sur fonds social	461.943,686
	461.943,686

Placements et Autres Actifs Financiers = 461.943,686

LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE AU 31/12/2014

Banques	Montants	Total
<u>COMPTES COURANTS BANCAIRES SIEGE</u>		5.784.395,695
S T B BIZERTE	103.052,814	
S T B COMPTE EN DEVISE DOLLARS	36.746,416	
S T B COMPTE EN DEVISE EURO	21.891,380	
B N A BIZERTE	153.245,626	
B N A AGENCE B.	2.831,271	
U B C I BIZERTE	3.418,258	
B T BIZERTE	148.849,652	
U I B BIZERTE	14.125,758	
ATTIJARI BANK	2.641.415,458	
A T B BIZERTE COMPTE EN DEVISE	1.153.700,170	
B H BIZERTE	422.132,074	
AMAN BANK BIZERTE	108.658,524	
BANQUE ZITOUNA	32.407,369	
C C P TUNIS	7.918,690	
T G T TUNIS	110,120	
CHEQUES A ENCAISSER	283.198,431	
EFFETS ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	54.610,153	
EFFETS NON ENCORE ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	596.083,531	
<u>CAISSES</u>	18.342,366	18.342,366
TOTAUX	5.802.738,061	5.802.738,061

CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice, s'élève à la clôture de l'exercice **2013** à **139 363 081 DT** contre **135 558 623 DT** au 31/12/2014 soit une variation de **(-3 804 457 DT)** qui se détaille comme suit :

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Capital social	44.047.290	44.047.290	0
Réserves	102.013.308	102.125.867	-112.559
Autres capitaux propres	1.952.552	2.079.781	-127.229
Résultats reportés	-8.889.857	13.412.736	-22.302.593
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	139.123.293	161.665.674	-22.542.381
Résultat de l'exercice (*)	-3.564.669	-22.302.593	18.737.924
Total des capitaux propres avant affectation	135.558.623	139.363.081	-3.804.457

La variation des capitaux propres avant affectation s'explique par :

- La constatation de l'affectation du résultat de l'exercice 2013;
- La constatation des intérêts sur prêts fonds social accordés en 2014 pour 36 592 DT ;
- La constatation des dons sur fonds social accordés en 2014 pour -149 151 DT;
- La résorption de la subvention d'investissements inscrite au résultat de l'exercice -127 229 DT ;
- Le résultat de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

L'assemblée générale ordinaire du 30/06/2014 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2013 comme suit :

- Résultat de l'exercice	-22.302.593
- Résultat reportés 2013	13.412.736
Résultats reportés au 31/12/2014	-8.889.857

RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Réserves légales	4.404.729,000
Réserves statutaires	1.623.416,830
Réserves non statutaires	1.265.000,000
Réserves pour fonds social	2.220.832,271
Primes d'émission	92.499.330,000
Total	102.013.308,101

AUTRES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014

Désignations	Montant
Réserves soumises à un régime fiscal particulier	233.546,390
Subvention d'investissements	2.256.504,822
Subvention d'investissements inscrites au résultats	-537.499,067
Total	1.952.552,145

HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DES RESERVES POUR FONDS SOCIAL

Ressources

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS			V a
	Valeurs Brutes au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	
Terrain de gisements expropriés	4.187.540,438	1.452.289,698		
Terrain de gisements	1.513.061,536			
Terrains bâtis	1.518.715,882		-280.716,291	
Constructions	27.048.090,035	8.815.472,638	-1.316.094,951	3
Matériels et Outillages (y compris les grosses réparations voir note n° 1.2)	106.546.729,392	166.841.250,011		27
Matériels de Transport	13.013.000,719	133.500,000	-79.180,937	1
Mobilier et Matériels de Bureau	2.279.696,442	52.846,186		
Agencements Aménagements et Installations	5.439.071,028	88.998,768		
Emballage Identifiable Récupérable	1.059.084,225		-110.900,000	

(a)

Emplois

*- Réserves non disponibles		1.991.418,064 (b)
Prêts accordés au personnel	1.991.418,064	
*- Dons (Fonds perdus) pour :		638.231,418 (c)
Pèlerinage et omra	26.151,650	
Aid el kébir	200.497,000	
Rentrée scolaire	294.117,500	
Oeuvres social	9.780,668	
Prime d'ancienneté et retraite	67.684,600	
Décès parents	40.000,000	

Réserves disponibles (a) - (b+c)

229.414,207

N. B : Il est à noter que ce solde comprend les intérêts comptabilisés d'avance, à titre indicatif les intérêts de 2007 à 2014 totalisent 376 211.827 DT. A déterminer les intérêts récupérés réellement pour savoir le solde exacte du fonds social

Admettons que ces intérêts comptabilisés d'avance sont les produits des prêts accordés sur une période moyenne de 7 ans

Solde comptable au 31/12/2014	229.414,207
(-) les intérêts comptabilisés d'avance de 2007 à 2014	-376.211,827
(+) les intérêts probablement récupérés de 2007 à 2014	<u>154.827,197</u>
Solde probable disponible de cette variante au 31/12/2014	8.029,577

PROVISIONS POUR IMPOTS

Désignations	Montant
Risque fiscal relatif aux amort. des terrain de carrières (constatée en 2008)	74.475,973
Total	74.475,973

PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Désignations	Montant
Provision pour reboisement et remise en état des carrière exploités	600.000,000 (*)
Total	600.000,000

(*) Une provision de 600 000.000 DT est constituée pour charges de reboisement et de remise en état des carrières à raison de 50 000.000 DT par an à partir de 2014. Cette provision sera utilisée après l'exploitation totale de ces carrières.

DETTES A LONG ET MOYEN TERME AU 31/12/2014
EMPRUNT BANCAIRE

Echéances	Principal	Reste à amortir après chaque année
		62.676.691,487
2016	12.685.831,497	49.990.859,990
2017	11.349.398,473	38.641.461,517
2018	11.349.398,473	27.292.063,044
2019	11.206.543,473	16.085.519,571
2020	11.063.684,473	5.021.835,098
2021	5.021.835,098	0,000
Totaux	62.676.691,487	

FOURNISSEURS AU 31/12/2014

Désignations	Siège	Agence	Total
Fournisseurs d'exploitation	11.187.601,268	26.260,428	11.213.861,696
Fournisseurs d'immobilisations	33.650.198,304		33.650.198,304
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	307.578,944		307.578,944
Fournisseurs Effets à Payer	8.482.323,609		8.482.323,609
Fournisseurs d'exploitation étrangers	5.109.295,910		5.109.295,910
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	5.265.798,411		5.265.798,411
Fournisseurs Retenues de Garanties	552.477,699		552.477,699
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	351.104,304		351.104,304
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	12.157.805,114		12.157.805,114
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400,000		400,000
Totaux	77.064.583,563	26.260,428	77.090.843,991

FOURNISSEURS AU 31/12/2014

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Fournisseurs d'exploitation	11.213.861,696	10.796.221,826	417.639,870
Fournisseurs d'immobilisations	33.650.198,304	36.006.185,300	-2.355.986,996
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	307.578,944	93.982,973	213.595,971
Fournisseurs Effets à Payer	8.482.323,609	8.394.619,713	87.703,896
Fournisseurs d'exploitation étrangers	5.109.295,910	3.379.424,619	1.729.871,291
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	5.265.798,411		5.265.798,411
Fournisseurs Retenues de Garanties	552.477,699	530.226,831	22.250,868
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	351.104,304	4.176.236,592	-3.825.132,288
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	12.157.805,114	10.860.127,958	1.297.677,156
Fournisseurs Actualisation des comptes		76.704,824	-76.704,824
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400,000	400,000	0,000
Totaux	77.090.843,991	74.314.130,636	2.776.713,355

AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2014

Désignations	Montant	Total
41. CLIENTS CREDITEURS		1.216.616,112
Clients ordinaires usine	474.834,915	
Clients ordinaires négoce	417.694,776	
Clients ordinaires autres	19.034,946	
Crédit commercial personnel C.B.	2.433,863	
Clients étrangers	297.531,197	
Clients ventes au comptant	5.086,415	
42. PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		5.078.759,662
Arrondies	62,059	
Assurances mutuelles et décès	2.958.223,528	
Caisse secours du personnel	31.344,896	
Epargne logements	2.075,000	
Fonds d'intéressement	89.218,008	
Rémunérations diverses	297.622,830	
Saisies et Arrêts	1.789,111	
Dons à retenir sur les employés	4.563,606	
Cotisation conjoncturelle provisoire	386,082	
Amicale agents SCB	1.223,000	
Amicale agents SCB pour ORANGE	2.143,000	
Dettes provisionnées pour congés à payer	1.340.108,542	
Salaires à payer (provision rappel augmentation)	350.000,000	
43. ETAT IMPOTS & COLLECTIVITES PUBLIQUES		2.415.641,633
Impôts sur les revenus (I. R.)	259.506,619	
Timbres fiscaux	194,300	
Obligations cautionnées	1.400.073,636	
Redevances de l'année	117.208,942	
Retenues à la source sur paiements à des tiers	459.263,456	
Retenues à la source opérées/ des tiers non-résidents	164.933,624	
FOPROLOS	14.461,056	
44. SOCIETES DE GROUPES ET ASSOCIES		3.550.954,855
Actionnaires dividendes à payer	3.550.951,855	
Actionnaires opérations sur le capital	3,000	
45. CREDITEURS DIVERS		923.415,587
C.N.S.S., CAVIS, et C.N.R.P.S.	822.301,337	
Créditeurs divers charges à payer	101.106,698	
C.N.A.M.	7,552	
46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER		979.231,479
Comptes d'attente à régulariser	956.909,774	
Receveur de finances imputation sur articles constatés	22.321,705	
48. PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES		5.317,769
Provisions pour risques	5.317,769	
TOTAUX	14.169.937,097	14.169.937,097

CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**AU 31/12/2014**

Echéances	Principal	Reste à amortir après chaque échéance
		9.304.658,522
31.12.2014	259.523,667	9.045.134,855
28.02.2015	189.594,899	8.855.539,956
31.03.2015	215.384,616	8.640.155,340
05.04.2015	280.000,000	8.360.155,340
30.04.2015	607.142,957	7.753.012,383
05.05.2015	160.000,000	7.593.012,383
31.05.2015	443.021,927	7.149.990,456
30.06.2015	509.523,767	6.640.466,689
01.07.2015	518.420,818	6.122.045,871
05.07.2015	280.000,000	5.842.045,871
31.07.2015	521.833,433	5.320.212,438
05.08.2015	160.000,000	5.160.212,438
31.08.2015	825.260,797	4.334.951,641
30.09.2015	465.384,708	3.869.566,933
01.10.2015	518.420,818	3.351.146,114
05.10.2015	280.000,000	3.071.146,114
31.10.2015	1.831.559,624	1.239.586,490
05.11.2015	160.000,000	1.079.586,490
30.11.2015	450.062,727	629.523,763
05.12.2015	120.000,000	509.523,763
31.12.2015	509.523,763	0,000
Total	9.304.658,522	

INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES

Désignations	Montant
Intérêts courus sur emprunts	58.291,168
Total	58.291,168

BANQUES

Désignations	Montant
B I A T BIZERTE	165.069,798
A T B BIZERTE	318.677,288
Total	483.747,086

REVENUS AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Ventes ciments	48.286.274	43.596.918	4.689.356
Ventes chaux	1.203.279	1.500.373	-297.095
Transport sur ventes	91.193	3.143.658	-3.052.465
Prestations de services	11.500	7.000	4.500
Ventes locales	49.592.246	48.247.950	1.344.296
Ventes export ciments	6.594.274	3.831.446	2.762.828
Ventes export	6.594.274	3.831.446	2.762.828
Total revenus	56.186.520	52.079.396	4.107.124

COUTS DES VENTES AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Matières Premières	10.699.368	17.757.036	-7.057.668
Matières Consommables	14.123.660	15.861.846	-1.738.185
Matières et fournitures non stockées	14.430.533	8.355.810	6.074.723
Production stockée ou déstockées (Produits finis et semi-ouvrés)	-1.893.631	404.375	-2.298.005
(1) Achats consommés	37.359.930	42.379.066	-5.019.136
(2) Charges de personnel	8.947.314	8.565.213	382.101
(3) Amortissements	11.569.408	11.525.381	44.027
Redevances	60.684	78.322	-17.638
Loyers et charges locatives	80.907	27.032	53.875
Entretiens et réparations	1.194.926	1.149.363	45.564
Services extérieurs L. M. C.	-12.846	-7.205	-5.640
(4) Services extérieurs	1.323.672	1.247.511	76.160
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	435.381	384.767	50.615
Transport de biens et transport collectif de personnel	1.038.145	967.845	70.300
Déplacements, Missions et Réceptions	24.284	24.004	280
Autres services extérieurs L. M. C.	-5.329	-14.088	8.760
(5) Autres services extérieurs	1.492.482	1.362.527	129.955
(6) Charges diverses ordinaires	90	18.196	-18.106
Coût des ventes (1 à 6)	60.692.895	65.097.894	-4.404.999

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Production d'Immobilisations	714.375	184.579	529.796
Subventions d'exploitation	60.553	57.083	3.470
Reprise provisions clients négoce		26	-26
Reprise provisions effet impayés négoce		800	-800
Reprise provisions stocks magasin	173.500	55.294	118.206
Reprise amortissements	7.679	0	7.679
Transfert de Charges (Grosses réparations)	2.574.789	1.372.311	1.202.478
Transfert de Charges (Immobilisations)	186.689	112.257	74.432
Transfert de Charges (Frais préliminaires)		290.316	-290.316
Total	3.717.586	2.072.666	1.644.920

FRAIS DE DISTRIBUTION AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	0	0	0
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	0	0	0
(1) Achats consommés	0	0	0
(2) Charges de personnel	321.145	308.824	12.321
(3) Amortissements	27.752	27.752	0
Redevances	82.874	75.535	7.338
Entretiens et réparations	20.267	15.846	4.421
Services extérieurs L. M. C.	-16.504	18.306	-34.810
(4) Services extérieurs	86.637	109.688	-23.051
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	53.868	63.785	-9.917
Publicités, Publications et relations publiques	48.860	55.237	-6.377
Transport de biens et transport collectif du personnel	-124.157	1.375.691	-1.499.848
Déplacements, Missions et Réceptions	711	75	636
Autres services extérieurs L. M. C.	-200	-24.763	24.563
(5) Autres services extérieurs	-20.918	1.470.025	-1.490.943
(6) Charges diverses ordinaires	0	0	0
(1 à 6) Frais de distribution	414.615	1.916.288	-1.501.673

FRAIS D'ADMINISTRATION AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	80.630	76.266	4.364
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	43.442	38.314	5.128
(1) Achats consommés	124.072	114.580	9.492
(2) Charges de personnel	4.179.433	3.866.189	313.244
(3) Amortissements	307.329	321.378	-14.049
Loyers et charges locatives	71.709	70.094	1.615
Entretiens et réparations	74.949	46.462	28.487
Etudes, Recherches et divers services extérieurs	98.636	68.736	29.900
Services extérieurs L. M. C.	-1.850	-4.751	2.901
(4) Services extérieurs	243.444	180.541	62.903
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1.200	-1.200
Publicités, Publications et relations publiques	99.435	28.289	71.146
Transport de biens et transport collectif du personnel	264	203	61
Déplacements, Missions et Réceptions	32.051	16.712	15.339
Frais postaux et de télécommunications	44.394	79.154	-34.760
Autres services extérieurs L. M. C.	-100	1.274	-1.374
(5) Autres services extérieurs	176.044	126.833	49.212
Frais d'administration (1 à 5)	5.030.322	4.609.520	420.802

AUTRES CHARGES AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Matières Consommables (destinées pour immob. et gros entretiens)	3.632.524	1.529.412	2.103.111
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	2.296	14.631	-12.335
	3.634.820	1.544.043	2.090.777
(1) Achats consommés	133.645	139.735	-6.089
(2) Charges de personnel (M.O. Immobilisation)	188.739	5.411.885	-5.223.146
(3) Amortissements et Provisions			
Loyers et charges locatives	3.066	10.626	-7.559
Entretiens et réparations	1.517	383	1.133
Primes d'assurances	1.292.110	1.349.551	-57.441
Services extérieurs L. M. C.		-12.788	12.788
(4) Services extérieurs	1.296.693	1.347.772	-51.079
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	187.117	190.779	-3.662
Publicités, Publications et relations publiques	299.990	303.459	-3.468
Services bancaires et assimilés	93.907	156.359	-62.451
Autres services extérieurs L. M. C.	274	594	-320
(5) Autres services extérieurs	581.289	651.191	-69.902
(6) Charges diverses ordinaires (jetons de présence et autres)	711.062	362.320	348.742
(7) Impôts taxes et versements assimilés	325.272	253.962	71.310
	6.871.520	9.710.907	-2.839.387

65 - CHARGES FINANCIERES AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	711.445	744.709	-33.264
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	69.887	16.088	53.798
Intérêts bancaire sur opération de financement		144.732	-144.732
Intérêts autres dettes	287	211	76
Intérêts payés aux fournisseurs		40	-40
Intérêts des obligations cautionnées	58.414	173.926	-115.511
Pertes sur des créances liées à des participations			0
Pertes de change	209.167	145.520	63.646
Charges nettes sur cession de valeur mobilière			0
Charges financières L. M. C.	-171.535	-18.985	-152.550
TOTAUX	877.665	1.206.241	-328.577

PRODUITS FINANCIERS AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Produits de participations (dividendes)	48.000	36.000	12.000
Intérêts des comptes courants	60.174	104.546	-44.372
Intérêts des comptes bloqués		973.532	-973.532
Intérêts sur crédits accordés aux clients		7.741	-7.741
Gains de change	596.550	43.474	553.076
Produits financiers L. M. C.	35.338	6.471	28.867
Totaux	740.061	1.171.764	-431.702

AUTRES GAINS ORDINAIRES AU 31/12/2014

(Exprimés en dinars)

Désignations	31.12.2014	31.12.2013	Ecart
Produits divers ordinaires	5.526	10.641	-5.115
Subventions d'investissement inscrites au résultat	127.229	124.193	3.037
Jetons de présences reçus	2.812	1.812	1.000
Remboursement assurances	131.560		131.560
Domages reçus (pénalité de retard)	239.125	56.497	182.628
Revenue de location cantine	6.694	8.929	-2.235
Ventes de ferrailles mise en jeu caution et autres	756.910	185.734	571.176
Profits sur cession d'immobilisations	2.225.502	50.100	2.175.402
Revenue du quai usine	6.323.620	4.472.467	1.851.152
Revenue de la voie ferrée	1.009	2.450	-1.441
Revenue de l'immeuble ezzahra	230	1.610	-1.380
Produits divers ordinaires L.M.C.	-1.970		-1.970
Totaux	9.818.247	4.914.431	4.903.816

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 31/12/2014

PERTES DE L'EXERCICE APRES IMPOT	-3.564.669,476
<u>REINTEGRATIONS</u>	
Amendes et pénalités	24.650,000
Provision dépôts et cautionnements	181.106,187
Taxes sur les voyages	600,000
Provision stock magasin	3.511,515
Provision clients et autres débiteurs	4.121,000
Amortissement terrain de carrière	321.267,867
Réintégration de la taxe conjoncturelle	56.902,062
Réceptions et cadeaux excédentaires	79.434,915
Perte de change latente sur fournisseurs étrangers	49 941,922
Impôts sur les sociétés	140.067,541
<u>DEDUCTIONS</u>	
Dividendes perçus	-48.000,000
Reprise provision stock magasin	-173.500,267
Gain de change latent sur fournisseurs étrangers	-280.751,072
PERTE FISCALE DE L'EXERCICE	= -3.255.259,728

Le résultat fiscal étant déficitaire, la SCB est redevable du minimum d'impôt sur les sociétés, celui-ci est égal à 0.2% du chiffre d'affaires local TVA comprise soit $(0.2\% \times 66\,736\,633.765) + (6\,594\,273.940 \times 0.1\% \text{ export}) = 140\,067.541 \text{ DT}$.

ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficit reportable
2012	4.049.834,711	12.994.162,690	0,000	4.049.834,711	4.049.834,711
2013	16.472.096,787	11.941.295,782	4.530.801,005	11.941.295,782	16.472.096,787
2014	3.255.259,728	11.763.430,110	0,000	3.255.259,728	3.255.259,728
			4.530.801,005	19.246.390,221	23.777.191,226

Engagements financiers au 31/12/2014

Types d'engagements	Valeur	Tiers	Dirigeant	Entreprises	Associés	Provisions
1/Engagement données						
a) Garanties personnelles						
cautionnements	1.236.5	1.236.552,880				
Aval						
Autres Garanties						
b) Garantie réelle						
Hypothèques						
Nantissement						
c) Abandon de créances						
Total Engagement données	1.236.5	1.236.552,880				
2/Engagement Reçus						
a) Garanties personnelles						
cautionnements	7 363 045,930 DT 330	7 363 045,930 DT 330 621,940 € 8 359,000 \$				
Aval						
Autres Garanties						
b) Garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
C) Effets escomptés non échus						
D) Abandon de créances						
Total Engagement Reçus						
3/Engagements réciproques						
Emprunt en dinars obtenu non	6.000.000,0	6.000.000,000 DT				
Emprunt en euros obtenu non	9.759.25	9.759.259,00 €				
crédit consenti non encore versé						
Total Engagements réciproques en	6.000.000,0	6.000.000,000 DT				
Total Engagements réciproques en	9.759.25	9.759.259,00 €				
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes	Montant Garanti	Biens données en garanties	valeurs comptable	provisions
Emprunt d'investissement	93.700.000,000	Terrain		
		fonds de commerce		
		l'outillage et materiel		

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la *Société Les Ciments de Bizerte* arrêtés au 31/12/2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

2- Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 300 017 269 DT et un résultat déficitaire de 3 564 669 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et selon les mêmes méthodes comptables appliquées antérieurement.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la *Société Les Ciments de Bizerte* qui sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

6- Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

6.1- Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont pas été confirmées par un rapprochement avec l'existant physique.

6.2- La société ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant du statut du personnel de la cimenterie.

Vérifications spécifiques :

7- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

8- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. Ceci nous a permis de constater que les propriétaires de 25 720 actions de la société ne sont pas identifiés.

9- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le,21mai 2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet UAT

Abdellatif ABBES

Cabinet CEGAUDIT

Lotfi HAMMI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visés par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (Autres que les rémunérations des dirigeants):

1- Conventions d'emprunts :

La SCB a signé une convention de crédit à moyen terme consortial d'un montant nominal de 93.700.000 DT qui se détaille comme suit :

a. Crédits en dinars :

Banque	Montant nominal	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
STB	22 500 000	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
BT	18 000 000	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATTIJARI BANK	20 000 000	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	60 500 000	-	-

b. Crédits en devise :

Banque	Valeur en EUR	Contrevaleur en Dinars	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
BIAT	6 000 000	13 200 000	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATB	9 259 259	20 000 000	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	15 259 259	33 200 000	-	-

La situation comptable de ces emprunts tel qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31-12-2014 se présente comme suit :

(Montants exprimés en Dinars)

Banque	Montant nominal débloqué	Montants remboursés 2014	Reste à rembourser	
			2015	Années suivantes
STB	22 500 000	0	1 875 000	20 625 000
BT	18 000 000	0	2 250 000	15 750 000
ATTIJARI BANK	14 000 000	0	1 440 000	12 560 000
ATB	12 442 100	0	1 036 842	11 405 258
Total	66 942 100	0	6 601 842	60 340 258

2- Cession d'immeubles

a. Cession d'un ensemble immobilier sis à Sousse

La SCB a procédé le 09 mars 2014 à la cession d'un terrain et d'un bureau administratif sis à la zone industrielle route Monastir –Sousse sud objet du titre foncier n° 62962.

La dite cession a été faite au profit du Monsieur Mounir Belaid pour un montant de 1.287.000 DT.

b. Cession d'un ensemble immobilier sis à Zahra

La SCB a cédé 3 immeubles situés à Ezzahra objet du titre foncier n° 84516. La dite cession a été effectuée au profit de la société ELMOUNA ELAKARIA pour un montant de 1.751.000 DT

Il est à signaler que les cessions précitées ont déjà fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 23 avril 2014 et dont le PV a été enregistré à la recette des finances de Bizerte le 02 juin 2009 sous le numéro 201427091.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Les conventions d'emprunts antérieurs à 2014 et qui continuent à produire leurs effets se détaillent comme suit :

- Un contrat de crédit signé en 2009, pour un montant de 5 000 000 DT accordé par la banque STB avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 1,5%, sur une durée de remboursement de 6 ans ;
- Un contrat de crédit signé en 2008, pour un montant de 1 400 000 DT accordé par la banque ATB avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 1,5%, sur une durée de remboursement de 6 ans ;
- Deux contrats de crédit signés en 2009, pour des montants respectivement de 1 600 000 DT et 400 000 DT accordés par la banque BNA avec un taux d'intérêt fixe à 3,75%, sur une durée de remboursement de 10 ans ;
- Un contrat de crédit signé en 2008, pour un montant de 1 400 000 DT accordé par ATTIJARI BANK avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 1,5%, sur une durée de remboursement de 7 ans.
- Deux contrats de crédit signés respectivement en 2008 et 2013 accordés par la banque BH pour un montant global de 3 700 000 DT, réparti comme suit :

(Montants exprimés en Dinars)

Banque	Année	Montant	Taux D'intérêt	Durée de remboursemen
BH	2008	1 400 000	TMM + 1,50%	7 ans
BH	2013	2 300 000	TMM + 2,50%	3 ans
Total		3 700 000		

La situation comptable de ces crédits, se présente au 31/12/2014 comme suit :

(Montants exprimés en Dinars)

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser	
		2009-2013	2014	2015	Années suivantes
BNA	2 000 000	428 572	142 857	285 714	1 000 000
ATB	1 400 000	969 230	215 385	215 385	0
STB	5 000 000	2 857 145	714 285	714 285	714 285
BH	3 700 000	1 106 685	841 977	1 012 523	622 148
Attijari Bank	1 400 000	969 230	215 385	215 385	0
Total	13 500 000	6 330 862	2 129 889	2 702 816	2 336 433

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C01- Rémunération du président directeur général :

1. La rémunération de l'ancien Président Directeur Général de la société Les Ciments de Bizerte pour la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à un total brut de 36 807 DT tel que fixée par l'arrêté du premier ministre du 17 mars 2011 et l'arrêté de la présidence du gouvernement du 18 mars 2014.

En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 450 litres valorisé pour un montant de 5 346 D.
- La prise en charge des frais de Téléphone

Enfin, nous vous rappelons que l'ex-président directeur général, ancien directeur administratif de la société a bénéficié au cours des exercices 2008-2009 d'un prêt personnel. Le solde en cours, au 31 décembre 2014, est de 7 598DT. Ce prêt matérialisé par des traites et constaté parmi les prêts au personnel est en cours de remboursement.

2. La rémunération de l'actuel Président Directeur Général de la société les Ciments de Bizerte pour la période allant du 03/09/2014 au 31/12/2014 s'élève à un total brut de 16 440 DT tel que fixée par l'arrêté de la Présidence du gouvernement du 24/10/2014. En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 450 litres valorisé pour un montant de 2 376 DT.
- La prise en charge des frais de Téléphone

C02- Rémunération des membres du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30/06/2014 a fixé le montant des jetons de présence à 3 000 DT brut pour chaque membre du conseil d'administration. Les jetons de présence constatés dans les charges de l'exercice 2014 totalisent un montant brut de 18 000DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis le,5 juin 2015

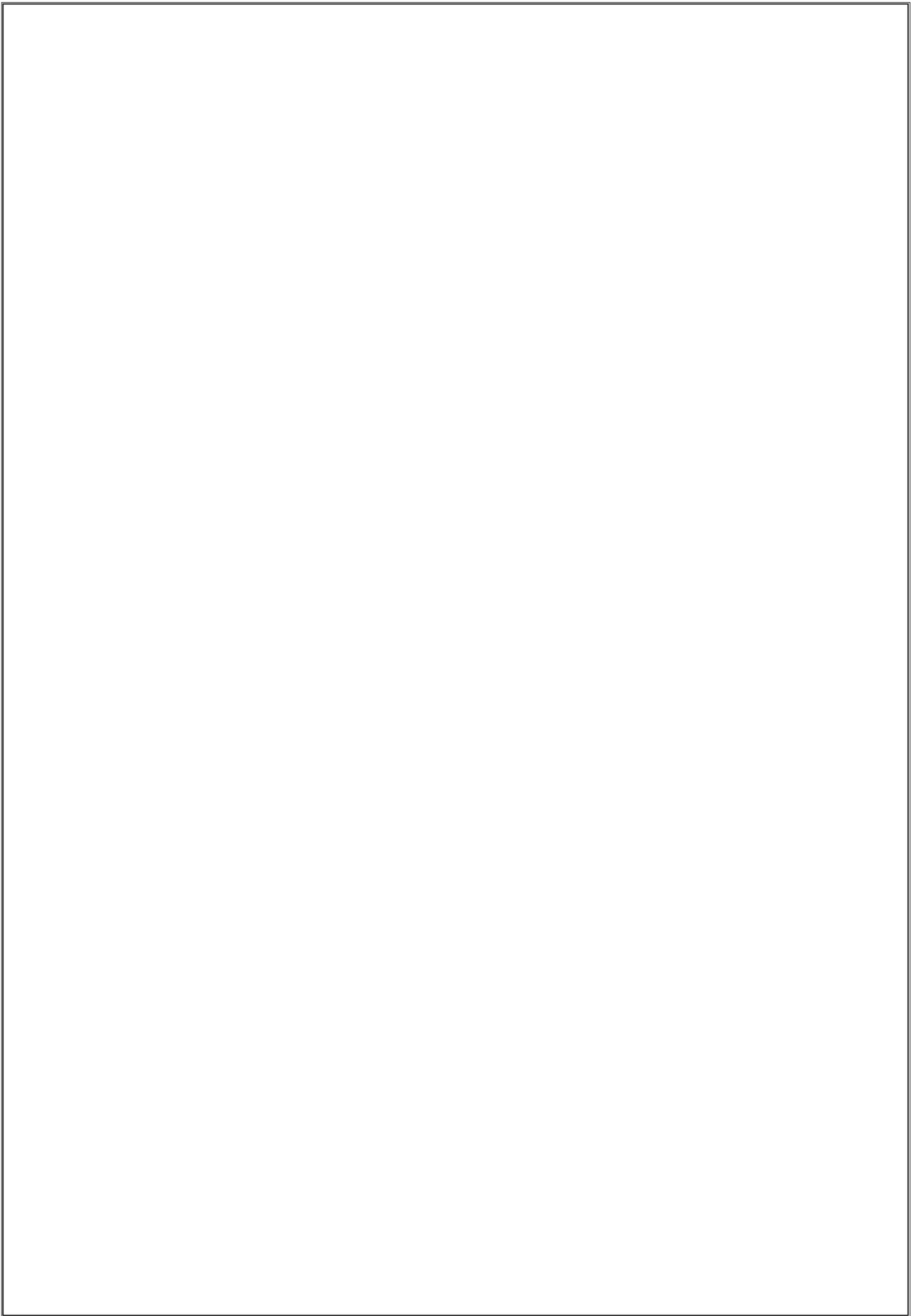
Les commissaires aux comptes

Cabinet UAT

Abdellatif ABBES

Cabinet CEGAUDIT

Lotfi HAMMI





AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES « SO.BO.CO »

Siège social : Z.I. ARIANA - 1080 TUNIS

La société Confiserie des Aghlabites « SO.BO.CO » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mahmoud ZAHAF**.

سوبوكو

2013	2014		الأصول
31-12-2013	31-12-2014		الأصول الغير الجارية
			الأصول النابنه
311 349,970	379 874,970	1	الأصول غير الماديه
-197 113,045	-229 221,126		تطرح الإستهلاكات
114 236,925	150 653,844		مجموع
37 824 041,656	40 180 013,770	2	الأصول الثابته الماديه
-24 125 308,986	-24 516 083,529		تطرح الإستهلاكات
13 698 732,670	15 663 930,241		مجموع
194 259,426	306 073,661	3	الأصول الماليه
0,000	0,000		طرح المدخّرات
194 259,426	306 073,661		مجموع
14 007 229,021	16 120 657,746		مجموع الأصول الثابته
52 082,334	0,000	4	صول غير جاريه اخرى
14 059 311,355	16 120 657,746		مجموع الأصول الغير الجارية
			الأصول الجارية
17 122 190,867	11 703 880,937	5	المخزونات
-287 109,504	0,000		طرح المدخّرات
16 835 081,363	11 703 880,937		
7 363 507,437	11 909 040,994	6	الحرفاء و الحسابات المتصلة بهم
-323 226,383	-332 590,921		طرح المدخّرات
7 040 281,054	11 576 450,073		مجموع
1 377 488,063	2 612 488,667	7	صول جارية اخرى
0,000	0,000		توظيفات و أصول ماليه اخرى
5 518 021,302	2 539 728,296	8	السّيولة و ما يعادل السّيولة
30 770 871,782	28 432 547,973		مجموع الأصول الجارية
44 830 183,137	44 553 205,719		مجموع الأصول

<u>2013</u>	<u>2014</u>		الأموال الذاتية و الخصوم
31-12-2013	31-12-2014		
			الأموال الذاتية
13 000 000,000	13 000 000,000		رأس المال الإجتماعي
3 739 887,840	3 919 177,840		الإحتياطيات
77 244,801	0,000		الأموال الذاتية الأخرى
8 976,042	6 501,985		للتناج المؤجلة
16 826 108,683	16 925 679,825		مجموع الأموال الذاتية قبل إحتساب نتيجة السنة المحاسبية
176 815,943	2 747 340,441		نتيجة السنة المحاسبية
	1 700 000,000		من ضمنها حساب إخاص بالإيماننمار
17 002 924,626	19 673 020,266	9	مجموع الأموال قبل التخصيص
			الخصوم
			الخصوم الغير الجارية
5 751 526,794	6 263 841,688	10	القروض البنكية متوسطة المدى
0,000	0,000		*****
5 751 526,794	6 263 841,688		مجموع الخصوم غير الجارية
			الخصوم الجارية
3 934 414,734	3 113 660,061	11	المزودون و الحسابات المتصلة بهم
905 358,218	1 131 291,205	12	خصوم الجارية الأخرى
17 235 958,765	14 371 392,499	13	التسهيلات البنكية و غيرها من الخصوم المالية
22 075 731,717	18 616 343,765		مجموع الخصوم الجارية
27 827 258,511	24 880 185,453		مجموع الخصوم
44 830 183,137	44 553 205,719		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

سوبوكو

قائمة النتائج

(بالتدينار)

<u>2013</u>	<u>2014</u>		إيرادات الإستهلال
31-12-2013	31-12-2014		
37 035 772,371	37 524 402,673	1	مداخيل
271 874,695	648 628,863	2	إيرادات الإستهلال الأخرى
37 307 647,066	38 173 031,536		مجموع إيرادات الإستهلال
			أعباء الإستهلال
			تغيير مخزونات المنتوجات التامة الطبع
-1 108 977,223	-1 546 296,651		و المنتوجات في طور الطبع (+ أو -)
31 055 946,218	30 030 410,096	3	مشتريات السلع المستهلكة
1 489 690,176	1 467 413,169	4	أعباء الأعوان
1 455 533,358	1 631 718,376	5	مخصّصات الإستهلاكات و المدخّرات
2 696 342,626	2 805 522,646	6	أعباء الإستهلال الأخرى
35 588 535,155	34 388 767,636		مجموع أعباء الإستهلال
1 719 111,911	3 784 263,900		نتيجة الإستهلال
-1 724 204,477	-1 335 217,542	7	أعباء ماليّة طافية
0,000	0,000		إيرادات التوضيفات
332 271,787	364 636,742		الأرباح العادية الأخرى
-118 455,428	-21 352,059		الخسائر العادية الأخرى
208 723,793	2 792 331,041		نتيجة الأنشطة العادية قبل إحتساب الأداءات
31 907,850	44 990,600		الأداء على الأرباح
176 815,943	2 747 340,441		نتيجة الأنشطة العادية بعد إحتساب الأداءات
	1 700 000,000		حساب خاص بالاستثمار

سوبوكو

جدول التدفقات النقدية

(بالدينار)

سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2014

2013 2013/12/31	2014 2014/12/31	إيضاحات
176 815,943	2 747 340,441	التدفقات النقدية المتصلة بالاسعلا
		النتيجة الصافية
		نسويات بالنسبة ل:
1 455 533,358	1 628 685,587	1 الاستهلاك و المخزرات
-46 729,666	-21 304,801	2 حصص منح الاستثمار
		3 تعيرات :
-4 492 120,549	5 418 309,930	4 - المخزرات
-2 166 378,708	-4 545 533,557	5 - المسحقات
-166 605,544	-1 252 240,604	6 - اصول اخرى
394 061,362	-820 754,673	7 - المرودين و ديون اخرى
-702 323,501	225 932,987	8 - الخصوم الجارية الاخرى
0,000	-416 179,608	إسردادات على الإستهلاكات والمخزرات
0,000	475 397,665	تعيرات اخرى
0,000	-7 000,000	راند او فاض فيمه النفويت
-5 547 747,305	3 432 653,367	التدفقات النقدية المتنايه من الاسعلا
		التدفقات النقدية المتصلة باسئطه الاستثمار
-2 930 850,878	-3 953 880,766	الدفعات المتنايه من افناء اصول نابنه ماديه و اصول غير ماديه
0,000	7 000,000	المعايبض المتنايه من النفويت في اصول نابنه ماديه و اصول غير ماديه
-108 133,926	-111 814,235	الدفعات المتنايه من افناء اصول ماليه
0,000	0,000	المعايبض المتنايه من النفويت في اصول ماليه
-3 038 984,804	-4 058 695,001	التدفقات النقدية المتنايه من اسئطه الايتبلمار
		التدفقات النقدية المتصلة باسئطه التمويل
5 000 000,000	0,000	معايبض إر إصدار اسهم
0,000	0,000	حصص الارباح و غيرها من انواع النوريع
0,000	0,000	معايبض دعم الدوله
12 179 872,041	3 400 000,000	معايبض متنايه من الفروض
-2 308 214,414	-5 963 998,059	سداد الفروض
14 871 657,627	-2 563 998,059	التدفقات النقدية المتنايه من اسئطه التمويل
0,000	0,000	العكاسات بقلبات اسعار الصرف على السيوله و ما يعادل السيوله
6 284 925,518	-3 190 039,693	تغير الحريه
-1 773 459,498	4 511 466,020	7 الحريه في بدايه السئه المحاسبية
4 511 466,020	1 321 426,327	8 الحريه عند حتم السئه المحاسبية

مذكرات حول البيانات المالية لسنة 2014

I. تأسيس

لقد تأسست شركة الأغلبية للمشروبات و الحلويات "سوبوكو" في شكل شركة خفية الإسم، رأس مالها الحالي قدره 13.000.000 دينارا وهي تسير وفقا لأحكام المجلة التجارية التونسية و قانونها الأساسي.

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 22 جوان 2001 تقرر تغيير اسم الشركة ليصبح شركة حلويات الأغلبية "سوبوكو". إن غرض المؤسسة يتمثل أساسا في صناعة جميع أنواع الحلويات و الشامية.

II. الزيادات في السنوات الأخيرة في رأس المال

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 19 جوان 2008 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 7.000.000 دينارا إلى 7.500.000 دينارا أي بزيادة قدرها 500.000 دينارا حررت بإدماج جزء من المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار) بمقدار 300.000 دينارا و إدماج قسط من الاحتياطات العادية بمقدار 200.000 دينارا.

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 25 جوان 2009 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 7.500.000 دينارا إلى 8.000.000 دينارا أي بزيادة قدرها 500.000 دينارا حررت بإدماج جزء من المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار) بمقدار 300.000 دينارا و إدماج قسط من الاحتياطات العادية بمقدار 200.000 دينار.

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 26 جوان 2010 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 8.000.000 دينارا إلى 9.000.000 دينارا أي بزيادة قدرها 1.000.000 دينارا حررت بإدماج المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار).

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 23 جوان 2011 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 9.000.000 دينارا إلى 9.500.000 دينارا أي بزيادة قدرها 500.000 دينارا حررت بإدماج المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار).

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 28 جوان 2012 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 9.500.000 دينارا إلى 10.000.000 دينارا أي بزيادة قدرها 500.000 دينارا حررت بإدماج المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار).

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 28 جوان 2013 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 10.000.000 دينارا إلى 10.500.000 دينارا أي بزيادة قدرها 500.000 دينارا حررت بإدماج المدخرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار).

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 20 نوفمبر 2013 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 10.500.000 دينارا إلى 13.000.000 دينارا أي بزيادة قدرها 2.500.000 دينارا حررت بإنشاء و اصدار خمسمائة الف (500.000) سهما اسميا قيمة السهم الواحد 5 دنانير مع منحة اصدار بقيمة 5 دنانير للسهم الواحد اي ما يقابل 10 دنانير كقيمة اصدار للسهم الواحد.

III. المبادئ المحاسبية المعتمدة

لقد أعدت البيانات المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2014 وفقا لمقتضيات الفرضيات الأساسية و الإتفاقيات المحاسبية المقننة في نظام المحاسبي للمؤسسات التونسية و ذلك حسب قانون عدد 96 / 112 الصادر في 30 ديسمبر 1996.

IV. الإمتثال للمعايير المحاسبية التونسية

القوائم المالية مضبوطة بالدينار التونسي و تم إعدادها طبقا للاتفاقيات، المبادئ و الطرق المحاسبية الواردة بالإطار المرجعي للمحاسبة و المعايير المحاسبية التونسية الجاري بها العمل.

٧. أساس القياس

1. الأصول المادية

الأصول المادية المقتنية من قبل الشركة مقيدة بتكلفة الشراء و يتم استهلاكها حسب النسب التالية (مدة الإستعمال) :

البناءات	5%
بناءات البئر	5%
معدات وآلات الإستغلال	6,67% و 10%
معدات النقل	20%
التهيئة والأثاث والتجهيز	6,67%
أثاث ومعدات المكتب	10%

لقد تمت طريقة احتساب الاستهلاكات حسب نظام الاستهلاك القار. في سنة 2013 تم التمديد في مدة الإستهلاك لمعدات وآلات الإستغلال من 10 سنوات إلى 15 سنة وذلك بالرجوع الى تقدير التقنيين بالمؤسسة والذي يقترب من الاستهلاك الحقيقي للمعدات.

2. الأصول المالية

يتم تقييم الأصول المالية بالتكلفة التاريخية. عند ختم السنة المالية، يتم تقديرها حسب قيمة الاستعمال. القيمة الناقصة بالمقارنة مع القيمة الأصلية يتم تخصيص مدخرات بشأنها.

3. المخزونات

يتم تقييم مخزونات المواد الاولية، المستهلكة واللف على معدل تكلفة الشراءات. اما بالنسبة للمواد الاولية الاساسية كالجلجلان، الغليكورز و الفواكه الجافة فقد تم تقييمها حسب تكلفتها الفردية بالرجوع الى رقم الدفعة (Lot) المتبقية في اخر السنة. بالنسبة للمنتوجات التامة الصنع وقع تقييمها حسب سعر تقديري لتكلفة الإنتاج يعتمد على سعر البيع منقوصا من هامش ربح يحتسب في اخر السنة (10% بالنسبة للشامية و 12% بالنسبة للحلوى).

٧. الأحداث البارزة للسنة المحاسبية

يوم 18 جانفي 2014 شب حريق بالمصنع اتى على مستودعات المخزونات، تسبب في خسائر مادية و في وقف مؤقت للإنتاج. و قد استأنفت الشركة نشاطها تدريجيا بداية من شهر فيفري 2014.

٧.١. مذكرات حول الموازنة

1. الاصول غير المادية

الباقى في	الباقى في	
2013/12/31	2014/12/31	
103 551,400	119 101,400	استثمارات في البحث والتطوير
23 195,600	51 195,600	المساعدة التقنية
4 720,600	4 720,600	موقع واب
179 882,370	204 857,370	برامج إعلامية
311 349,970	379 874,970	المجموع
-197 113,045	-229 221,126	الاستهلاكات
114 236,925	150 653,844	المجموع

2. الاصول المادية

إن جدول المجمدات المقدم فيما يلي يبين لكم حسب نوعية الأصول الثابتة المادية وغير المادية:

- القيمة الأصلية
- التغييرات الحاصلة في السنة
- الاستهلاكات المتراكمة
- القيمة الصافية

سوبوكو

جدول الأصول و الإستهلاكات بتاريخ 31 ديسمبر 2014

البيانات	الإستهلاكات				القيمة الأصلية			القيمة الصافية 2014/12/31 في
	السابقة	للسنة 2014	التعديلات	الجملة	في 2014/12/31	التعديلات	الشراءات	
برامج إعلامية	77 645,445	27 933,036	0,000	105 578,481	204 857,370	0,000	24 975,000	179 882,370
استثمارات في البحث و التطوير	91 551,400	4 175,045	0,000	95 726,445	119 101,400	0,000	15 550,000	103 551,400
استثمارات "IMMT HACCP"	23 195,600	0,000	0,000	23 195,600	51 195,600	0,000	28 000,000	23 195,600
موقع وab "SITE WEB"	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600
أصول غير مادية	197 113,045	32 108,081	0,000	229 221,126	379 874,970	0,000	68 525,000	311 349,970
الأراضي	0,000	0,000	0,000	0,000	558 592,492	0,000	0,000	558 592,492
بناات المصنع الجديد	121 844,441	80 190,127	65 130,910	136 903,658	2 231 091,663	117 884,000	1 604 524,021	744 451,642
بناات القديمة	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997
بناات البئر	80 873,032	794,595	0,000	81 667,627	86 135,352	0,000	0,000	86 135,352
بناات المبنى الصحي	393 349,275	22 060,123	0,000	415 409,398	441 202,448	0,000	0,000	441 202,448
تجهيزات و تهيئة البناات	1 132 502,570	88 948,203	73 505,218	1 147 945,555	1 500 372,548	75 852,762	116 827,442	1 459 397,868
هندسة مدنية	1 564 181,049	57 835,391	265 179,889	1 356 836,551	2 432 601,069	567 478,519	0,000	3 000 079,588
تجهيزات صناعية	76 281,487	10 750,954	0,000	87 032,441	375 866,678	0,000	232 400,000	143 466,678
معدات و أثاث المكتب	102 622,781	4 224,205	3 009,709	103 837,277	124 170,969	3 946,753	16 769,537	111 348,185
معدات الإعلامية	140 288,255	14 276,465	16 611,596	137 953,124	180 616,419	30 074,600	21 827,600	188 863,419
تجهيزات فنية	236 229,023	1 765,426	0,000	237 994,449	247 342,988	0,000	4 265,850	243 077,138
مرافق و تجهيزات مختلفة	6 569,890	10 484,325	0,000	17 054,215	104 843,213	0,000	702,224	104 140,989
تجهيزات و تهيئة المعدات	1 117 538,872	34 453,693	137 556,144	1 014 436,421	1 308 451,650	155 470,601	5 003,918	1 458 918,333
تجهيزات للمخبر	89 546,638	4 865,706	0,000	94 412,344	132 911,056	0,000	21 944,748	110 966,308
معدات الإستغلال	196 330,508	5 583,925	8 012,394	193 902,039	470 184,381	26 534,994	219 614,924	277 104,451
معدات صناعية	99 713,625	59 444,022	162,598	158 995,049	934 239,338	2 323,405	63 255,210	873 307,533
معدات و آلات الحلوى	4 174 019,507	404 771,975	0,000	4 578 791,482	8 404 903,128	0,000	683 357,580	7 721 545,548
معدات و آلات الشامية	5 388 370,434	147 160,392	0,000	5 535 530,826	7 610 828,085	0,000	671 156,919	6 939 671,166
معدات و آلات اللف	3 418 605,586	255 006,491	0,000	3 673 612,077	5 714 766,366	0,000	25 582,928	5 689 183,438
معدات و آلات التتقية	351 593,791	5 489,288	0,000	357 083,079	422 937,455	0,000	0,000	422 937,455
معدات معمل الحلوى	716 226,852	31 048,515	0,000	747 275,367	1 254 018,918	0,000	176 131,308	1 077 887,610
معدات و الات المصنع	2 123 466,731	46 210,120	1 343,862	2 168 332,989	2 720 024,246	2 138,500	78 861,660	2 643 301,086
معدات للتنقل	774 831,524	84 196,549	26 500,000	832 528,073	901 624,301	26 500,000	40 000,000	888 124,301
معدات لنقل أشخاص	314 260,194	65 970,313	35 500,000	344 730,507	569 713,485	35 500,000	76 803,000	528 410,485
آلات صناعية	61 376,882	6 892,971	0,000	68 269,853	129 239,582	0,000	47 568,000	81 671,582
قطع غيار خاصة	570 467,131	0,000	0,000	570 467,131	570 467,131	0,000	0,000	570 467,131
تجهيز محطة تطهير المياه	419 136,911	2 336,756	421 473,667	0,000	0,000	603 563,518	0,000	603 563,518
تسبيقات لمزودي الاصول المادية	0,000	0,000	0,000	0,000	297 786,812	401 143,915	297 786,812	401 143,915
أصول مادية	24 125 308,986	1 444 760,530	1 053 985,987	24 516 083,529	40 180 013,770	2 048 411,567	4 404 383,681	37 824 041,656
أعباء مؤجلة	104 164,666	52 082,334	0,000	156 247,000	156 247,000	0,000	0,000	156 247,000
أصول غير جارية أخرى	104 164,666	52 082,334	0,000	156 247,000	156 247,000	0,000	0,000	156 247,000
مجموع الاصول الثابتة	24 426 586,697	1 528 950,945	1 053 985,987	24 901 551,655	40 716 135,740	2 048 411,567	4 472 908,681	38 291 638,626

3. الأصول المالية

الباقى فى	الباقى فى	
2013/12/31	2014/12/31	
176 760,176	286 310,106	المساهمات
10 568,000	8 625,000	ودائع وكفالات
6 931,250	11 138,555	قروض للعملة
194 259,426	306 073,661	المجموع
0,000	0,000	المدخرات
194 259,426	306 073,661	المجموع

4. أصول غير جارية أخرى

الباقى فى	الباقى فى	
2013/12/31	2014/12/31	
52 082,334	0,000	الأعباء المؤجلة
52 082,334	0,000	المجموع

5. المخزونات

الباقى فى	الباقى فى	
2013/12/31	2014/12/31	
5 912 637,019	3 476 006,155	مواد أولية ومستهلكة
3 725 112,826	2 598 488,012	أوعية ووسائل لف
6 636 621,334	4 764 937,178	منتجات تامة الصنع
847 819,688	864 449,592	قطع غيار
17 122 190,867	11 703 880,937	المجموع
-287 109,504	0,000	المدخرات
16 835 081,363	11 703 880,937	المجموع

6. الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

الباقى فى	الباقى فى	
2013/12/31	2014/12/31	
4 535 043,773	9 383 304,857	حرفاء عاديون
17 316,212	43 330,000	حرفاء سندات مستحقة
187 016,891	261 152,209	حرفاء صكوك وسندات غير مسددة
351 838,452	257 935,559	حرفاء مشكوك فيهم ومتنازع ضدهم
2 272 292,109	1 963 318,369	أوراق مالية للتحويل
7 363 507,437	11 909 040,994	المجموع
-323 226,383	-332 590,921	لمدخرات
7 040 281,054	11 576 450,073	المجموع

7. أصول جارية أخرى

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
276 514,095	635 351,264	مزودون تسبقات وأقساط
-38 700,000	0,000	المدخرات على مزودون تسبقات وأقساط
0,000	709 235,489	أداء على القيمة المضافة
681 051,166	868 959,948	الدولة، خصم من المورد
219 816,632	291 815,236	الدولة، فائض الضريبة على الشركات
77 698,000	48 465,000	حسابات أخرى دائنة أو مدينة
16 000,000	16 000,000	حساب مجلس الولاية
55 940,000	0,000	منح للتحويل
82 826,101	24 553,837	عائدات للتحويل
6 342,069	18 107,893	أعباء مسجلة مسبقا
1 377 488,063	2 612 488,667	المجموع

8. السيولة وما يعادل السيولة

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
417 833,512	-	التجاري بنك
7 994,961	3 172,467	الشركة التونسية للبنك / تونس
-	37 289,252	الشركة التونسية للبنك "دولار"
72 248,289	2 465 594,020	البنك التونسي / تونس
5 000 000,000	0,000	البنك التونسي (عملية ترفيع في رأس المال)
796,107	763,476	المؤسسة العربية المصرفية
8 865,451	22 467,557	الشركة التونسية للبنك / صفاقس
545,408	2 255,744	خزانة المداخل
9 737,574	8 185,780	خزانة المقر الاجتماعي
5 518 021,302	2 539 728,296	المجموع

9. الأموال الذاتية

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
13 000 000,000	13 000 000,000	رأس المال
534 050,477	543 340,477	احتياطات قانونية
3 205 837,363	3 375 837,363	احتياطات ومنحة إصدار
77 244,801	0,000	أموال ذاتية أخرى
8 976,042	6 501,985	الأرباح المؤجلة
176 815,943	2 747 340,441	ربح السنة المحاسبية
17 002 924,626	19 673 020,266	المجموع
0,068	1,057	نصيب السهم في الأرباح

وعملا بالفصل 19 من قانون المالية لسنة 2014 عملية توزيع الأرباح من الأموال الذاتية التي تتضمنها موازنة الشركة في 31 ديسمبر 2013 والبالغة 3.925.679,825 غير خاضعة للخصم من المورد.

10. القروض

المجموع في 2014/12/31	تحويل الاقساط الأجلة	قروض جديدة	المجموع في 2013/12/31	القروض
0,000	50 000,000		50 000,000	البنك التونسي
0,000	250 000,000		250 000,000	البنك التونسي
3 000 000,000		3 000 000,000		البنك التونسي
163 841,688	81 921,332		245 763,020	التجاري بنك
276 000,000	184 000,000		460 000,000	الشركة التونسية للبنك
324 000,000	216 000,000		540 000,000	الشركة التونسية للبنك
0,000	1 205 763,774		1 205 763,774	الشركة التونسية للبنك
2 500 000,000	500 000,000		3 000 000,000	الشركة التونسية للبنك
6 263	2 487	3 000	5 751	المجموع
841,688	685,106	000,000	526,794	

وضمامنا لخلاص القروض أصلا وفائدة، أعطت الشركة رهونا على ممتلكاتها لفائدة البنوك.

11. المزودون والحسابات المتصلة بهم

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
2 460 833,715	1 882 459,071	مزودو استغلال
1 440 270,695	1 202 736,998	مزودون-أوراق للدفع
33 310,324	28 463,992	خصومات ضمان الموردين
3 934 414,734	3 113 660,061	المجموع

12. الخصوم الجارية الأخرى

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
140 154,328	163 014,983	حرفاء تسبيقات وأقساط
712,197	88 095,124	الأعوان، أجور مستحقة
31 088,201	47 360,012	الدولة اداءت وضرائب
36 085,504	0,000	الاداء على القيمة المضافة
31 907,850	44 990,600	الضريبة على الأرباح
0,000	1 608,850	الدائنين الآخرين
17 076,300	17 076,300	شركاء، قسط في الأرباح
442 275,842	508 750,963	دائنون متنوعون
99 157,655	98 662,402	الصندوق القومي للضمان الاجتماعي
106 900,341	161 731,971	أعباء للدفع
905 358,218	1 131 291,205	المجموع

13. المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية

الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
3 589 617,832	2 487 685,106	قروض آجلة اقل من سنة
3 250 000,000	3 650 000,000	اعتماد لتعبئة بنكية (تمويل المخزون)
9 099 798,828	6 834 319,077	تعبئة ديون من الخارج
592 088,407	13 820,183	حسابات بنكية (البنك التونسي)
207 942,312	409 032,537	حسابات بنكية الشركة التونسية للبنك ثامر
-	196 541,454	حسابات بنكية التجاري بنك
206 524,563	598 907,795	حسابات بنكية الشركة التونسية للبنك القيروان
289 986,823	181 086,347	قروض مطلوبة وغير مستخلصة
17 235 958,765	14 371 392,499	المجموع

IX. إيضاحات حول قائمة النتائج

1. مداخيل

2013/12/31	2014/12/31	
29 540 792,836	28 116 145,326	بيوعات محلية
7 852 397,429	9 690 853,256	بيوعات تصدير
-357 417,894	-282 595,909	تنزيلات وتخفيضات منحها المؤسسة
37 035 772,371	37 524 402,673	مجموع

2. إيرادات الاستغلال الأخرى

2013/12/31	2014/12/31	
46 729,666	21 304,801	منح الاستثمار المدرجة على نتائج السنوات المالية
12 236,817	6 322,000	منح الإستغلال
13 500,000	201 789,665	إيرادات الأنشطة الملحقة
199 408,212	419 212,397	استردادات على مدخرات الحرفاء
271 874,695	648 628,863	المجموع

3. مشتريات التموينات والسلع المستهلكة

2013/12/31	2014/12/31	
-3 383 143,326	-2 084 817,504	تغير مخزونات المواد الاولية والتموينات الأخرى
26 930 153,659	24 200 163,927	مشتريات مواد أولية
6 459 138,511	6 714 773,725	مشتريات مواد قابلة للاستهلاك
1 049 797,374	1 200 289,948	شراءات أخرى
31 055 946,218	30 030 410,096	المجموع

4. أعباء الأعوان

2013/12/31	2014/12/31	
1 257 602,760	1 243 786,317	أجور وملحقات الاجور
232 087,416	223 626,852	أعباء اجتماعية قانونية
1 489 690,176	1 467 413,169	المجموع

5. مخصصات الاستهلاكات والمدخرات

2013/12/31	2014/12/31	
1 403 451,025	1 476 868,611	مخصصات الاستهلاكات الاصول المادية
0,000	102 767,431	مخصصات مدخرات الحرفاء المشكوك فيهم
52 082,333	52 082,334	مخصصات لاستيعاب الأعباء المؤجلة
1 455 533,358	1 631 718,376	المجموع

6. أعباء الاستغلال الأخرى

2013/12/31	2014/12/31	
38 308,160	55 248,160	اعباء كراء وملكية مشتركة
332 462,131	374 738,143	صيانة واصلاحات
81 682,494	88 003,907	اقساط التأمين
580 285,672	445 052,134	اعباء اليد العاملة الخارجية
82 872,521	112 531,669	خدمات خارجية اخرى
112 097,485	207 442,091	مرتببات الوسطاء وأتعاب
7 718,321	9 377,331	هبات
562 016,753	615 988,756	إشهار ونشريات وعلاقات عامة
309 914,024	275 747,484	نقل مختلف
288 771,248	258 381,908	مصارييف تسويق
65 508,030	66 478,986	مهمات واستقبال
26 987,086	14 169,245	نفقات الاتصال
19 267,000	9 840,000	أعباء مختلفة عادية
80 065,794	66 225,691	عمولات بنكية
108 385,907	206 297,141	ضرائب وأداءات و دفعوعات مماثلة
2 696 342,626	2 805 522,646	المجموع

7. أعباء مالية صافية

2013/12/31	2014/12/31	
257 043,571	443 781,189	فوائد القروض
281 246,066	285 875,307	فوائد القروض بالعملة الصعبة
236 511,552	162 868,534	فوائد حساب البنك
131 142,570	166 563,424	فوائد تمويل المخزون
36 377,120	0,000	فوائد الحساب الجارى للشركاء
16 840,500	0,000	عمولات ونفقات على اصدار القروض
72 028,789	82 607,721	خصومات ممنوحة / البنوك
15 499,500	16 702,010	خطايا
724 940,234	981 106,145	خسائر الصرف
-47 425,425	-360 224,288	مرايبيح الصرف
0,000	-444 062,500	تحويل مصارييف
1 724 204,477	1 335 217,542	المجموع

X. إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية
1. الاستهلاك والمدخرات

2014/12/31	
1 576 603,253	مخصصات الاستهلاكات الاصول المادية
52 082,334	مخصصات لاستيعاب الأعباء المؤجلة
1 628 685,587	المجموع

2. المخزونات			
التغيير	الباقى في 2014/12/31	الباقى في 2013/12/31	
2 436 630,864	3 476 006,155	5 912 637,019	مواد أولية و مستهلكة
1 126 624,814	2 598 488,012	3 725 112,826	أوعية و وسائل لف
1 871 684,156	4 764 937,178	6 636 621,334	منتجات تامة الصنع
-16 629,904	864 449,592	847 819,688	قطع غيار
5 418 309,930	11 703 880,937	17 122 190,867	المجموع

3. المستحقات			
التغيير	الباقى في 2014/12/31	الباقى في 2013/12/31	
-4 848 261,084	9 383 304,857	4 535 043,773	حرفاء عاديون
-26 013,788	43 330,000	17 316,212	حرفاء سندات مستحقة
-74 135,318	261 152,209	187 016,891	حرفاء صكوك و سندات غير مسددة
93 902,893	257 935,559	351 838,452	حرفاء مشكوك فيهم و متنازع ضدهم
308 973,740	1 963 318,369	2 272 292,109	أوراق مالية للتحويل
-4 545 533,557	11 909 040,994	7 363 507,437	المجموع

4. أصول أخرى			
التغيير	الباقى في 2014/12/31	الباقى في 2013/12/31	
-358 837,169	635 351,264	276 514,095	مزودون تسبقات وأقساط
-709 235,489	709 235,489	0,000	أداء على القيمة المضافة
-187 908,782	868 959,948	681 051,166	الدولة، خصم من المورد
-71 998,604	291 815,236	219 816,632	الدولة، فائض الضريبة علي الشركات
29 233,000	48 465,000	77 698,000	حسابات أخرى دائنة أو مدينة
0,000	16 000,000	16 000,000	حساب مجلس الولاية
58 272,264	24 553,837	82 826,101	عائدات للتحويل
-11 765,824	18 107,893	6 342,069	أعباء مسجلة مسبقا
-1 252 240,604	2 612 488,667	1 360 248,063	المجموع

5. المزودين و ديون أخرى			
التغيير	الباقى في 2013/12/31	الباقى في 2014/12/31	
-578 374,644	2 460 833,715	1 882 459,071	مزودو استغلال
-237 533,697	1 440 270,695	1 202 736,998	مزودون-أوراق للدفع
-4 846,332	33 310,324	28 463,992	خصومات ضمان الموردین
-820 754,673	3 934 414,734	3 113 660,061	المجموع

6. الخصوم الجارية الأخرى

التغيير	الباقي في		
	2013/12/31	2014/12/31	
22 860,655	140 154,328	163 014,983	حرفاء تسبقات وأقساط
87 382,927	712,197	88 095,124	الأعوان، أجور مستحقة
16 271,811	31 088,201	47 360,012	الدولة اداءت و ضرائب
-36 085,504	36 085,504	0,000	الاداء على القيمة المضافة
13 082,750	31 907,850	44 990,600	الضريبة على الأرباح
1 608,850	0,000	1 608,850	الدائنين الآخرين
0,000	17 076,300	17 076,300	شركاء، قسط في الأرباح
66 475,121	442 275,842	508 750,963	دائنون متنوعون
-495,253	99 157,655	98 662,402	الصندوق القومي للضمان الإجتماعي
54 831,630	106 900,341	161 731,971	أعباء للدفع
225 932,987	905 358,218	1 131 291,205	المجموع

7. الخزينة في بداية السنة المحاسبية

الباقي في		
2013/12/31		
-207 942,312		حسابات بنكية
-592 088,407		حسابات بنكية (البنك التونسي)
-206 524,563		حسابات بنكية
417 833,512		
7 994,961		/
72 248,289		البنك التونسي
5 000 000,000		البنك التونسي
796,107		
8 865,451		/
545,408		خزانة المداخيل
9 737,574		خزانة المقر الاجتماعي
4 511 466,020		مجموع

8. الخزينة عند ختم السنة المحاسبية

الباقي في		
2014/12/31		
-409 032,537		حسابات بنكية
-13 820,183		حسابات بنكية (البنك التونسي)
-196 541,454		حسابات بنكية
-598 907,795		حسابات بنكية
37 289,252		"
3 172,467		
2 465 594,020		البنك التونسي
763,476		
22 467,557		/
10 441,524		الخزانة
1 321 426,327		مجموع

التقرير العام لمراقب الحسابات
السنة المالية 2014

حضرات المساهمين،

تبعاً لمهمة مراجعة الحسابات التي أوكلت إلينا من قبل الجلسة العامة العادية بتاريخ 28 جوان 2012، قمنا بمراجعة القوائم المالية لشركة حلويات الأغالية "سوبوكو" والمتمثلة في الموازنة، قائمة النتائج، جدول التدفقات النقدية وكذلك مذكرات حول البيانات المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2014. وقد أفادت حسابات سنة 2014 عن البيانات التالية:

دينار	44 553 205,719	مجموع موازنة
دينار	37 524 402,673	رقم المعاملات
دينار	2 747 340,441	الربح المحقق

مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية

إدارة الشركة مسؤولة عن إعداد وعرض القوائم المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً لمعايير المحاسبة التونسية. وتتضمن مسؤولية الإدارة تصميم وتنفيذ والحفاظ على رقابة داخلية ذات صلة بإعداد وعرض قوائم مالية عرضاً عادلاً وواضحاً خالية من أية تحريفات هامة ومؤثرة. كما أن إدارة الشركة هي المسؤولة عن إختيار السياسات المحاسبية الملائمة وتطبيقها و ضبط التقديرات المحاسبية الملائمة للظروف.

مسؤولية مراقب الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي على هذه القوائم المالية على ضوء مراجعتنا لها. وقد تمت مراجعتنا وفقاً لمعايير المراجعة الجاري بها العمل. وتتطلب هذه المعايير تخطيط وتنفيذ عملية المراجعة للحصول على تأكيد مناسب ومعقول بأن القوائم المالية خالية من أية أخطاء هامة ومؤثرة.

وتتضمن أعمال المراجعة ضبط إجراءات للحصول على أدلة بشأن القيم والافصاحات في القوائم المالية. وتعتمد الإجراءات التي تم اختيارها على الحكم الشخصي للمراقب ويشمل ذلك تقييم مخاطر التحريف الهام والمؤثر في القوائم المالية. ولدى تقييم هذه المخاطر يضع المراقب في اعتباره الرقابة الداخلية ذات الصلة بقيام الشركة بإعداد القوائم المالية والعرض العادل والواضح لها وذلك لتصميم إجراءات مراجعة مناسبة للظروف.

وتشمل عملية المراجعة أيضاً تقييم مدى ملائمة السياسات والتقديرات المحاسبية الهامة التي أعدتها إدارة الشركة وكذلك سلامة العرض الذي قدمت به القوائم المالية.

وإننا نرى أن المراجعة التي قمنا بها كافية ومناسبة ووفرت لنا أساساً معقولاً لإبداء رأينا على القوائم المالية.

الرأي

وعلى ضوء ما لدينا من بيانات واعتماداً على أعمال المراجعة التي قمنا بها، فإنه بإمكاننا الإقرار بأن القوائم المالية لشركة حلويات الأغالية "سوبوكو" الملحقة بتقريرنا، تعطي صورة واضحة و عادلة، في جميع جوانبها الهامة، عن نتائج عمليات سنة 2014 و للمركز المالي للشركة وتدفعاتها النقدية عن السنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 وذلك طبقاً للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً.

ملاحظات أخرى

و تجدر الإشارة انه بتاريخ 18 جانفي 2014، شب حريق بالمصنع اتى على مستودعات المخزونات تسبب في خسائر مادية و في توقف مؤقت للإنتاج.

وقد استأنفت الشركة نشاطها تدريجياً بداية من شهر فيفري 2014.

تقرير عن المتطلبات القانونية والتنظيمية الأخرى

وقمنا كذلك بالفحوصات المحددة بالقانون والمعايير المهنية.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص تقرير مجلس الإدارة لحسابات الشركة لسنة 2014 و ليس لدينا ملاحظات خاصة تتعلق بالمعلومات التي تضمنها.

أيضاً وطبقاً لأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالفحوصات اللازمة وليس لدينا ملاحظات تتعلق بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية التي تصدرها الشركة للتراتب الجاري بها العمل.

وفقاً لأحكام الفصل 3 من القانون عدد 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المنقح بالقانون عدد 2005-96 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخلية المتعلقة بضبط القوائم المالية ولم نلاحظ وجود شيء يدل أن نظام الرقابة الداخلية لمؤسستكم يحتوي على إخلالات جوهرية من شأنها أن تؤثر على رأينا في ما يخص القوائم المالية للشركة.

تونس في 12 ماي 2015
مراقب الحسابات
محمود الزحاف

التقرير الخاص لمراقب الحسابات
السنة المالية 2014

حضرات المساهمين،

طبقاً لمقتضيات الفصول 200 وما بعده من مجلة الشركات التجارية، فإننا نتشرف بتقديم الاتفاقيات والمعاملات الخاضعة للفصول المذكورة أعلاه.

مع العلم أنه ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة وعميقة عن وجود اتفاقيات ومعاملات ممكنة ولكن إعلامكم، اعتماداً على المعلومات المدرجة إلينا أو المتحصل عليها عبر إجراءات التدقيق، بالخصائص والصيغ الأساسية التي تضمنتها، دون الحكم عن ضرورتها أو صحتها. وإنه يرجع إليكم تقدير الفائدة المنتظرة من إبرام هذه الاتفاقيات وإنجاز هذه المعاملات قصد المصادقة عليها.

I. الاتفاقيات و المعاملات المبرمة خلال السنة المالية 2014 :

سخرت شركة اللف المعدني الرفيع أحد الإطارات في المقر الاجتماعي للقيام ببعض الأعمال الإدارية لفائدة شركتكم، وقد بلغت فترة سنة 2014 باعتبار الأداء على القيمة المضافة 11.302,426 دينار.

II. الاتفاقيات و المعاملات المصادق عليها في السنوات السابقة و التي تواصل العمل بها خلال سنة 2014 :

1. اقتنت شركة سوبوكو أسهم في شركة اللف المعدني الرفيع بمبلغ قدره 99.549,930 ديناراً.
2. تقديم تسبقة في حساب خاص للمساهمين للمجمع المركزي للبيوعات قدرها 12.500.000 ديناراً.
3. إتفاقية بين شركة سوبوكو وشركة أجاك كونسيلتينغ التي تتكفل بالقيام بمهمة التدقيق الداخلي ومراقبة التصرف وقد بلغ مجموع هذه المصاريف 73.903,950 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2014.
4. عملية كراء مخزن من شركة افريقيا للصناعة والتصدير بمبلغ قدره 9.496,829 ديناراً سنوياً باعتبار الأداء على القيمة المضافة.
5. عملية كراء مخزن بجبل الجلود من الشركة التونسية لصناعة السميد بمبلغ قدره 12.106,800 ديناراً سنوياً باعتبار الأداء على القيمة المضافة. وقد بلغ نصيب شركتكم في الأعباء المشتركة 9.077,500 لسنة 2014 و السنوات السابقة.
6. إتفاقية بين المجمع المركزي للبيوعات وشركة سوبوكو تتعلق بتحمل قسط من مصاريف المقر الاجتماعي ومصاريف التسويق، التمثيل والتسيير على حساب شركتكم ويبلغ مجموع هذه المصاريف 215.755,096 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2014.
7. علاقات شراء مع شركة اللف بالجنوب ومصنع اللف المعدني الرفيع و شركة ساتوب، مفصلة كالتالي:

الشركة	مبلغ الشراءات بدون اعتبار الأداء على القيمة المضافة
شركة اللف بالجنوب	301.677,365
مصنع اللف المعدني الرفيع	1.267.088,853
شركة ساتوب	546.628,430

8. فترة كراء معدات تحميل للمجمع المركزي للبيوعات بمبلغ قدره 15.930,000 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2014.

9. ضمانات على ممتلكات الشركة لفائدة البنوك مقابل الحصول على القروض.

10. اتفاقية بين شركة "جيديس" وشركة "سوبوكو" تتعلق بتحمل قسط من مصاريف التسويق والتمثيل على حساب شركتكم ويبلغ مجموع هذه المصاريف 58.575,388 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2014.

11. اتفاقية بين مؤسسات البشير خلف الله وشركاؤه وشركة سوبوكو تتعلق بكراء المقر الاجتماعي وبتمثل قسط من اعباء إدارة وتسيير مبنى المقر الاجتماعي بمبلغ قدره 22.683,800 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2014.

III. الإلتزامات والتعهدات من قبل الشركة لفائدة المسيرين:

الإلتزامات والتعهدات من قبل الشركة لفائدة المسيرين و المشار اليهم بالفصل 200 II § 5 من مجلة الشركات التجارية مفصلة كالتلى:
1. إسناد جراية سنوية إلى السيد الرئيس المدير العام للشركة بمبلغ قدره 50.623,764 ديناراً خام لسنة 2014 مع التمتع بوسيلة نقل واستخلاص كل مصاريف التنقل والتمثيل بالداخل وبالخارج، ومصاريف إستعمال الهاتف وغيرها من مصاريف القيام بمهام التيسير.

كما أننا أثناء تفحصنا لحسابات شركتكم للسنة المالية 2014 لم نلاحظ وجود اتفاقيات وعمليات أخرى تقع تحت طائلة الفصل 200 و ما بعده من مجلة الشركات التجارية.

تونس في 12 ماي 2015
مراقب الحسابات
محمود الزحاف

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mounir GRAJA.



ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2014

A C T I F	Exercice 2 0 1 4			Exercice 2 0 1 3
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 388 851	1 156 117	232 734	585 494
AC14 Acomptes versés	4 524 464		4 524 464	1 406 686
	5 913 315	1 156 117	4 757 198	1 992 180
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	881 937	625 174	256 763	242 197
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	34 620	28 486	6 134	8 772
	916 557	653 661	262 896	250 968
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	3 590 846	346 061	3 244 785	3 285 200
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCI	20 878 970	1 562 956	19 316 014	27 006 374
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	134 095 937		134 095 937	124 408 130
AC334 Autres prêts	3 528 118		3 528 118	3 062 526
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	162 094 870	1 909 017	160 185 853	157 763 230
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-149 841		-149 841	-225 783
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 931 741	56 788	2 874 953	4 912 119
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	23 139		23 139	10 008
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	24 247	19 611	4 636	-5 831
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 088 145		7 088 145	5 754 091
AC633 Débiteurs divers	0		0	25 614
	9 917 431	76 400	9 841 032	10 470 218
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 573 889		11 573 889	635 044
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 292 127		1 292 127	1 530 260
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 357 750		5 357 750	4 628 156
AC733 Autres comptes de régularisation	3 640 089		3 640 089	3 111 301
AC75 Autres	209 864		209 864	7 695
	22 073 718	0	22 073 718	9 912 455
TOTAL DE L'ACTIF	200 915 892	3 795 195	197 120 698	180 389 053

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2014

	Exercice 2 0 1 4	Exercice 2 0 1 3
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 882 801	6 253 778
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 882 801	12 253 778
CP6 Résultat de l'exercice	457 993	1 229 023
Total capitaux propres avant affectation	13 340 794	13 482 801
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	200 000	200 000
	200 000	200 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	173 041 703	154 921 435
PA330 Provision pour sinistres (vie)	4 994 097	3 721 795
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 013 408	1 100 587
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	179 049 209	159 743 818
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		1 622 395
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	303 845	240 188
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 784	11 534
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 875 693	1 894 424
PA634 Crédoiteurs divers	528 998	1 230 949
	2 719 319	4 999 490
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 811 375	1 962 943
	1 811 375	1 962 943
Total du passif	183 779 903	166 906 251
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	197 120 698	180 389 053

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2014

Notes	2014			2013
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	30 556 834	736 005	29 820 828	26 983 520
	30 556 834	736 005	29 820 828	26 983 520
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	9 278 230		9 278 230	8 612 839
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	565 054		565 054	505 533
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	256 516		256 516	208 694
	10 099 800	0	10 099 800	9 327 066
TOTAL 1	40 656 633,818	736 005	39 920 628	36 310 586
PRV4 Autres produits techniques	12 985		12 985	24 946
	12 985	0	12 985	24 946
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	13 143 120	19 203	13 123 917	8 461 325
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 185 123		1 185 123	-733 099
	14 328 243	19 203	14 309 040	7 728 226
TOTAL 2	14 315 258	19 203	14 296 055	7 703 280
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	18 246 300		18 246 300	17 756 346
CHV22 Autres provisions techniques	-126 032		-126 032	-77 126
	18 120 268	0	18 120 268	17 679 221
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	61 081	412 076	-350 995	3 382 944
	61 081	412 076	-350 995	3 382 944
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	5 113 697		5 113 697	3 850 195
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	238 133		238 133	-328 783
CHV43 Frais d'administration	1 264 901		1 264 901	1 180 293
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		148 034	148 034	124 055
	6 616 731	148 034	6 468 697	4 577 651
TOTAL 3	24 798 080	560 110	24 237 970	25 639 816
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	85 528		85 528	101 300
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	88 860		88 860	81 152
TOTAL 4	174 388	0	174 388	182 453
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
TOTAL 5	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	648 407		648 407	637 821
TOTAL 6	648 407	0	648 407	637 821
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE	720 500	156 693	563 808	2 147 217

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2014

Notes	2 014	2 013
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 563 808	2 147 217
	563 808	2 147 217
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 648 407	637 821
	648 407	637 821
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 498 126	1 047 776
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 62 835	689
	560 961	1 048 464
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 12 021	8 605
	12 021	8 605
CHNT3 Autres charges non techniques	- 144 537	112 528
	144 537	112 528
Résultat provenant des activités ordinaires	518 739	1 632 651
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 60 746	403 628
	60 746	403 628
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	457 993	1 229 023
PRNT4 Gains extraordinaires	+	
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	
	0	0
Résultat extraordinaire	0	0
Résultat net de l'exercice	457 993	1 229 023
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+	
	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	457 993	1 229 023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2014 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 014	2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	30 048 133	24 061 853
* Encaissements des primes acceptations	+		
* Décaissements des primes pour les cessions	-	464 647	97 141
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	12 146 490	10 501 099
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-		
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	74 902	20 099
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 157 310	1 504 092
* Commissions reçues sur les cessions	+	208 183	54 060
* Commissions versées sur les acceptations	-		
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	4 696 982	3 398 039
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+		
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+		
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	78 892 730	14 335 463
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	74 941 316	2 953 226
* Produits financiers reçus	+	6 330 760	8 539 267
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-		
* Impôts sur les bénéfices payés	-	1 198 875	1 707 443
* Autres mouvements	-	-627 409	3 654 231
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 673 669	430 998
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	208 532	653 522
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-		
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-208 532	-653 522
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		
* Dividendes et autres distributions	-	599 900	
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-599 900	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		0	0
Variation de Trésorerie		10 865 238	-222 523
Trésorerie de début d'exercice		628 238	850 761
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		11 493 476	628 238

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2014 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Matériel de transport : 20 %
- Mobilier de bureau : 20 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Agencements, aménagements et installations : 15 %
- Matériel informatique : 33.33 %
- Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

- Terrains : non amortis
- Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2014, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

- 3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre.

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1.

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre.

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc.) ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés avec un minimum de 5%.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique ;
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Logiciels	1 362 626,266		1 362 626,266	1 129 892,705	232 733,561
Autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,525	0,000
Logiciels en cours	1 406 685,876	3 117 778,434	4 524 464,310		4 524 464,310
Total	2 795 536,667	3 117 778,434	5 913 315,101	1 156 117,230	4 757 197,871

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Installations, agencements et aménagement	358 155,510	34 314,100	392 469,610	265 166,830	127 302,780
Matériel de transport	44 900,000		44 900,000	42 655,000	2 245,000
Matériel de bureaux	24 491,688	482,190	24 973,878	24 533,914	439,964
Matériel informatique	304 484,516	59 542,277	364 026,793	292 818,704	71 208,089

Mobilier de bureaux	34 520,020	100,000	34 620,020	28 486,192	6 133,828
Immobilisations corporelles en cours	55 566,730		55 566,730		55 566,730
Total	822 118,464	94 438,567	916 557,031	653 660,640	262 896,391

➤ **A2 : Placements**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 590 845,880		3 590 845,880	346 061,281	3 244 784,599
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 052 208,451		10 052 208,451	1 440 327,206	8 611 881,245
OPCVM	15 686 798,878	-7 395 250,429	8 291 548,449		8 291 548,449
Fonds commun de placement	1 472 300,113	-49 601,200	1 422 698,913		1 422 698,913
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	1 112 514,000		1 112 514,000	122 628,724	989 885,276
Obligations et autres titres à revenus fixes	124 408 130,300	9 687 806,700	134 095 937,000		134 095 937,000
Autres placements	3 063 526,017	465 591,789	3 529 117,806		3 529 117,806
TOTAL	159 386 323,639	2 708 546,860	162 094 870,499	1 909 017,211	160 185 853,288

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2014, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2013, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2014			2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-149 840,577		-149 840,577	-225 783,109		-225 783,109
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	2 931 741,273	56 788,448	2 874 952,825	4 968 907,753	56 788,448	4 912 119,305
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	23 130,830		23 130,830	10 007,972		10 007,972
Personnel	24 246,781	19 611,189	4 635,592	13 780,094	19 611,189	-5 831,095
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 088 145,130		7 088 145,130	5 754 091,448		5 754 091,448
Débiteurs divers			0,000	25 613,806		25 613,806
Totaux	9 917 423,437	76 399,637	9 841 023,800	10 546 617,964	76 399,637	10 470 218,327

- **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 2 874 952,825 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

- **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 7 088 145.130 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014
Retenue - Receveur des finances	1 521 753,827
Impôts sur les sociétés	5 566 391,303
Totaux	7 088 145,130

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 1 521 753, 827 dinars correspond aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2014 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 1 643 263.544 dinars, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2014	2013
Caisse	4 131,445	3 423,340
Banques et chèques postaux	1 489 344,437	624 814,745
Effets à l'encaissement	80 413,106	6 805,774
Frais d'acquisitions reportés	1 292 126,655	1 530 260,000
Intérêts courus et non échus	5 357 749,689	4 628 156,138
Différences sur prix de remboursement	3 558 828,866	3 049 394,733
Charges constatées d'avance	81 260,233	61 905,996
Autres	209 863,740	7 694,532
Totaux	12 073 718,171	9 912 455,258

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

Libellé	Solde au 31/12/2013	Affectation bénéfice 2013	Dividendes	Bénéfice 2014	Solde au 31/12/2014
Capital social	6 000 000,000				6 000 000,000
Réserve légale	600 000,000				600 000,000
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521				568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	3 513 730,599	629 023,274			4 142 753,873
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000				1 521 860,000
Résultat	1 229 023,274	-629 023,274	-600 000,000	457 992,820	457 992,820
Total	13 482 801,394	0,000	-600 000,000	457 992,820	13 340 794,214

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2014 à 6 282 801,394 TND et se détaillent comme suit :

Primes d'émission	50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 142 753,873
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000 (*)

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Au 31/12/2014, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) **Le capital de HAYETT, au 31/12/2014, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :**

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	4 000 000	66,67%
AMEN BANK	15 000	100	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300 000	5,00%
Autres	2 000	100	200 000	3,33%
TOTAL	60 000		6 000 000	100,00%

➤ **P2 : Provisions techniques**

La rubrique « provisions techniques » totalise au 31 décembre 2014 un montant de 179 049 208, 959 dinars contre 159 743 817.502 dinars soit une variation de 19 305 391.457 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013
Provisions d'assurance vie	173 041 703,239	154 921 435,171
Provision pour sinistres (vie)	4 994 097,229	3 721 795,469
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 013 408,491	1 100 586,862
Totaux	179 049 208,959	159 743 817,502

Les provisions d'assurance vie s'élèvent au 31 décembre 2014 à 173 041 703.239 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	MONTANT 2014	MONTANT 2013
MOZDAOUIJ	42 205 720,631	40 979 268,217
MEDID	539 403,876	718 256,338
JEDID	95 919,723	102 003,846
MOSTAKBAL	2 388 687,799	2 223 672,299
BEDIL	306 749,955	303 897,698
TEMPORAIRE CREDIT HILAL	714 931,519	0,000
NUMERO 1	60 697,555	61 651,601
CAPITALISATION	58 424 732,765	54 228 311,070
AMEN JUNIOR	42 825,287	42 485,876
RETRAITE PLUS	14 493 322,597	13 101 608,774
FAIDA	4 012 941,179	3 678 942,840
COLLECTIVE	38 374 036,736	33 251 423,201
PRESALAIRE	5 895 170,852	3 171 921,483
NAJAH	2 070 898,038	1 342 604,911
SANAD	1 624 739,293	888 044,933
HILAL	166 076,213	143 950,754
AMEN VIE	1 537 703,278	470 213,639
PM RENTE	87 145,943	213 177,691
PROVISIONS MATHÉMATIQUES	173 041 703,239	154 921 435,171

Il est à noter, pour la provision mathématique relative au contrat présalaire, que :

- La société « Assurances HAYETT » ne dispose pas d'une note technique spécifique à ce contrat ;
- La compagnie a adopté pour les polices émises pendant l'exercice 2012 et antérieurs une méthode de provisionnement forfaitaire supposant un âge moyen de 42 ans et une dégressivité linéaire des capitaux restants dus. Pour les polices émises en 2013 et 2014, la méthode de provisionnement est basée sur l'âge effectif des assurés.

➤ **P3 : Autres dettes**

Libellé	2014	2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	0,000	1 622 395,357
Dettes nées d'opérations de réassurance	303 844,648	240 188,497
Personnel	10 783,667	11 533,581
Etat, impôts et taxes retenues à la source	1 672 980,124	1 702 854,428
Etat, organismes sociaux	102 904,958	91 008,602
Etat, autres impôts et taxes	99 807,652	100 561,404
Créditeurs divers	528 998,007	1 230 948,547
Totaux	2 719 319,056	4 999 490,416

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2014 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 1 672 980.124 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014
Retenue - IRPP	25 910,904
Retenue CGC - Personnel	407,363
Retenue CGC - Agent	550,522
Retenue Cont. Conj. Except.	2 847,791
Autres retenues à la source	1 643 263,544
Totaux	1 672 980,124

Le solde de la rubrique « Autres retenue à la source » qui s'élève à 1 643 263, 544 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2014 et antérieurs au titre des marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 1 521 753, 827 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2014	2013
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 178 384,584	1 410 082,693
Charges à payer	631 425,441	548 195,182
Loyers perçus d'avance	1 565,267	4 665,334
Totaux	1 811 375,292	1 962 943,209

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2014	2013
Revenus des participations	664 253,986	567 610,358
Revenus des autres placements	9 201 483,389	8 028 717,423
Autres revenus financiers	234 062,753	730 738,020
Total produits des placements	10 099 800,128	9 327 065,801
Frais externes	5 996,490	29 283,309
Autres frais	729 352,652	1 201 633,523

Total charges des placements	735 349,142	1 230 916,832
------------------------------	-------------	---------------

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2014 comportent 671 473,884 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2014	2013
Salaires	1 506 524,306	1 385 610,221
Charges sociales	388 781,111	270 862,227
Autres	246 899,116	111 809,575
Total	2 142 204,533	1 768 282,023

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2014 à 2 988 361,918 dinars, contre 1 894 876,974 dinars au 31/12/2013.

➤ **Participation aux bénéfices et ristournes (CHV3)**

Cette rubrique enregistre le montant des PB des opérations de réassurance (cession et acceptation).

Pour l'année 2013 et antérieure on ajoutait à ce montant le montant des PB et des IT incorporés dans les prestations.

À partir de cette année on a apporté une correction en imputant le montant des PB et des IT incorporés dans les prestations à la rubrique « CHV11 : Montants payés ».

Le montant des PB et IT incorporés dans les prestations pour l'année 2014 s'élève à 3 629 510,904 TND contre 3 618 318,017 TND. Après retraitement de l'année 2013 conformément aux modifications de l'année 2014 on aura ce qui suit :

Rubrique	2013	2013 (après retraitement)
CHV11	-8 461 325,071	-12 079 643,088
CHV3	3 382 943,918	-235 374,099

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 518 738,776

I- REINTEGRATIONS		
- Provisions non déductibles		
+ Dotations aux provisions actions non cotées		103 527,326
+ Dotations aux provisions des SICAV		3 807,750
- Provisions déductibles :		
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées		162 060,396
- Autres réintégrations (1)		
+ Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)		88 859,740
+ contrôle CNSS		87 127,271
+ Contribution conjoncturelle exceptionnelle		32 308,893
TOTAL REINTEGRATIONS		477 691,376
II- DEDUCTIONS		
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution		166,160
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)		996 263,992
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:		
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées		162 060,396
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)		834 203,596
III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES		
- Dividendes et assimilés. (2)		671 473,884
IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)		162 729,712

- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000
- Résultat imposable (code B/P)	162 729,712
IMPOT SUR LES BENEFICES	60 745,956
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	457 992,820

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	160 002,156	153 024,080
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	160 002,156	153 024,080

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 Décembre 2014 et faisant apparaître un total bilan de 197 120 698 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 457 993 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 563 808 dinars.

a. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

b. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder l'expression de notre opinion.

c. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES HAYETT » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES HAYETT » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est de l'ordre de 95,90% à la clôture de l'exercice 2014, soit en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 15 avril 2015

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs,

Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2015.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 3 333 dinars hors TVA.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs à 2014.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 20 526 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 5 600 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 122 889 dinars.

4. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2014 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 77 582 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. **Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :**

- Le président directeur général, Mr Rachid BEN JEMIA, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 10 juin 2014.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	0	0	37 000	37 000
Total	0	0	37 000	37 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 avril 2015
Cabinet Mounir GRAJA
Mounir GRAJA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

Bilan Exercice clos le 31 Décembre 2014 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	11 099	6 679
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	280 382	194 415
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	148 084	115 888
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	20 204	5 756
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	1 771	1 767
AC7- Autres actifs	4.7	9 376	7 727
TOTAL ACTIF		470 968	332 284
 <u>PASSIF</u>			
PA1 - Banque Centrale, CCP		-	135
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	55 064	19 622
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	302 980	274 555
PA5 - Autres passifs	4.10	41 923	10 447
TOTAL PASSIF		399 967	304 759
 <u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		68 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		-	(24 286)
CP4 - Résultat de l'exercice		2 724	1 534
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.11	71 001	27 525
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		470 968	332 284

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2014
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		7 245	10 613
HB 2 - Crédits documentaires		38 198	7 083
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		45 443	17 696
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	32 038	37 416
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		32 038	37 416
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.13	107 245	136 573
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		107 245	136 573

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2014
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	12 471	8 756
PR 2 - Commissions (en produits)	4.15	3 444	3 382
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		723	143
Total produits d'exploitation bancaire		16 638	12 281
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.16	(3 783)	(2 328)
CH 2 - Commissions encourues		(302)	(272)
Total charges d'exploitation bancaire		(4 085)	(2 600)
PRODUIT NET BANCAIRE		12 553	9 681
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.17	(233)	(454)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		310	273
CH 6 - Frais de personnel	4.18	(6 125)	(4 680)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.19	(3 475)	(3 043)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(315)	(252)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 715	1 525
PR8\CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.20	25	20
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.21	(16)	(11)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 724	1 534
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 724	1 534
Résultat net de l'exercice		2 724	1 534
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			(1 999)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 724	(465)
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.24	0,445	0,307

Etat de flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2014
 (Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2 014	Exercice 2 013
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		16 949	12 569
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(3 889)	(2 648)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(53 286)	(77 511)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		28 269	(286 749)
Titres de placements		(14 000)	(6 000)
Sommes versées au personnel et crédeurs divers		(5 785)	(4 623)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 169)	(45 091)
Impôts sur les sociétés payés		(16)	(11)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(35 927)	(410 064)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(319)	(674)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(319)	(674)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		40 752	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		40 752	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 506	(410 738)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		137 528	548 266
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.22	142 034	137 528

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 - 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque fait référence à la circulaire BCT n° 2012-09.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 11 099 KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse	2 101	1 754
BCT	8 998	4 925
<u>Total</u>	<u>11 099</u>	<u>6 679</u>

Note 4.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique a atteint 280 382 KDT, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	11 990	3 335
Placements	204 476	147 261
Créances rattachées	116	94
Créances sur les Etablissements Financiers	63 430	43 485
<i>Dont Escomptes sans recours</i>	5 229	-
Créances rattachées	417	240
Produits perçus d'avance	(47)	-
<u>Total</u>	<u>280 382</u>	<u>194 415</u>

Note 4.3 - Créances sur la clientèle

4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un solde de 148 084 KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants débiteurs	6 474	9 788
Escomptes commerciales	6 313	7 880
Crédits à Court Terme	64 019	46 735
Crédits à Moyen et Long Terme	74 032	50 826
Crédits de consolidations	107	316
Impayés	10 926	13 632
Intérêts courus	488	641
Total Créances Brutes	162 359	129 818
Provision Collective	(486)	(211)
Provisions affectées	(8 888)	(8 958)
Agios réservés	(4 901)	(4 761)
Total Créances Nettes	148 084	115 888

4.3.2 - Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2014	31/12/2013
Actifs Classés 0	144 644	98 533
Actifs Classés 1	3 080	16 946
Actifs Classés 2	611	317
Actifs Classés 3	589	464
Actifs Classés 4	13 435	13 558
Total	162 359	129 818

4.3.4 - Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquent, la banque a constitué au titre de l'exercice 2014 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de 275 KDT afin d'aboutir à un stock de 486 KDT au 31 décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions collectives	486	211

Note 4.4 - Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 20 204 KDT relatif à l'acquisition de titres BTA & BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
BTA & BTC	20 000	6 000
Produits à recevoir	227	-
Produits perçus d'avance	(23)	(244)
Total	20 204	5 756

Note 4.5 - Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise au 31 décembre 2014 un total de 52 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.6 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014, 1 771 KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31- 12-2013	Acquis./ Cession	V. Brute au 31- 12-2014	Amort. 2013	Cession 2014	Dotations 2014	Amort. 2014	V. Nette au 31- 12-2014
Agencements, Aménagements Installations	2 250	13	2 263	(1 141)	2	(137)	(1 276)	987
Immeubles	298		298	(42)		(9)	(51)	247
Matériel de Transport	244	44	288	(84)	18	(44)	(110)	178
Matériel Informatique	1 059	153	1 212	(903)	11	(70)	(962)	250
Mobilier et Matériel de Bureau	789	41	830	(717)	31	(47)	(733)	97
Logiciels Informatiques	3 055	6	3 061	(3 041)		(8)	(3 049)	12
Total	7 695	257	7 952	(5 928)	62	(315)	(6 181)	1 771

Note 4.7 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2014 un solde de 9 376 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Crédits au personnel	5 467	5 340
Charges payées d'avance	114	80
Autres	3 795	2 307
Total	9 376	7 727

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2014 un solde de 55 064 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts des étab. Bancaires*	48 702	15 697
Dépôts des étab. financiers	6 362	3 925
Total	55 064	19 622

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2014 à 302 980 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	239 090	218 152
Dépôts d'épargne	13 426	9 785
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	39 596	23 540
Autres Sommes dues à la clientèle	10 585	22 950
Dettes rattachées	314	142
Intérêts payés d'avance	(31)	(14)
Total	302 980	274 555

Note 4.10 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2014, 41 923 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Congés payés et primes au personnel	1 664	1 197
Provisions pour risques et charges	125	159
Dettes sociales	330	-
Etat, impôt et taxes	294	279
Comptes suspens de compensation	38 809	8 122
Autres	701	690
Total	41 923	10 447

Note 4.11 - Capitaux propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 mars 2014 a décidé de réduire le Capital de la banque d'un montant de 22.751.731,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826 par : (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune (2) l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire le reliquat de TND 8,605.

A la même date L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Comptablement, l'enregistrement de cette opération a effectivement eu lieu, après accomplissement de toutes les procédures nécessaires, au 13 mai 2014.

A la date du 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2014, s'élève au 31 décembre 2014 à 71 001 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-13	50 000	277	(24 286)	1 534	27 525
Affectation du résultat 2013			1 534	(1 534)	0
Réduction du capital	(22 752)		22 752		0
Augmentation du capital	40 752				40 752
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-14				2 724	2 724
Solde au 31-12-14	68 000	277	0	2 724	71 001

Note 4.12 - Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2014, 32 038 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	28 317	37 416
Prêts à terme non encore livrés	3 721	-
Total	32 038	37 416

Note 4.13 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2014, 107 245 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	94 027	121 675
Garanties financières reçues de la clientèle	6 057	6 609
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	6 821	8 000
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	340	289
<u>Total</u>	<u>107 245</u>	<u>136 573</u>

(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 12 471 KDT contre 8 756 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	4 620	4 088
Intérêts sur créances sur la clientèle	7 851	4 668
<u>Total</u>	<u>12 471</u>	<u>8 756</u>

Note 4.15 - Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 444 KDT contre 3 382 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Chèques, effets, virements et tenue de compte	956	956
Commission d'intermédiation	37	-
Opérations de commerce extérieur	953	1 050
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	634	510
Gestion, étude des engagements	516	448
Monétique	227	197
Autres commissions	121	221
<u>Total</u>	<u>3 444</u>	<u>3 382</u>

Note 4.16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 783 KDT contre 2 328 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	2 230	1 097
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 553	1 231
<u>Total</u>	<u>3 783</u>	<u>2 328</u>

Note 4.17 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et pas totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 233 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(751)	(811)
Dotation pour provision collective	(275)	(75)
Reprise de provisions sur risque de crédit	822	258
<i>issue d'un abandon de créances</i>	259	-
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	563	258
Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(285)	(37)
Coût Net du Risque de crédit	(489)	(665)
Provisions pour Risques & charges Divers	(101)	(121)
Reprise de provisions pour charges divers	357	332
Dotation nette de provisions de l'exercice	(233)	(454)

Note 4.18 - Frais de Personnel;

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2014 un total de 6 125 KDT contre 4 680 KDT au décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération de personnel	5 125	3 946
Charges sociales et autres cotisations	813	640
Autres charges liées au personnel	187	94
<u>Total</u>	<u>6 125</u>	<u>4 680</u>

Note 4.19 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2014 un total de 3 475 KDT contre 3 043 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Loyers, Eau et Electricité	1 185	906
Frais de licences informatiques	465	436
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	465	464
Frais de communication	277	267
Divers honoraires	173	187
Frais divers d'exploitation	910	783
<u>Total</u>	<u>3 475</u>	<u>3 043</u>

Note 4.20 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 25 KDT contre 20 KDT au 31 décembre 2013.

Note 4.21 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	2 724
- Charges non déductibles (réintégrations)	1 597
- Produits non imposables (déductions)	(4 321)
- Résultat fiscal	0
<u>Taux d'impôt</u>	<u>35 %</u>

- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	16
--	----

Note 4.22 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2014, 142 034 KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	11 099	6 679
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	185 952	150 595
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(55 017)	(19 746)
<u>Total</u>	<u>142 034</u>	<u>137 528</u>

Note 4.24 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net (en DT)	2 724 264	1 534 496
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	2 724 264	1 534 496
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 125 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	0,445	0,307

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2014.

Note 4.25 - Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2014 s'élève à 290 KDT HT.

2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2014, sont comme suit:

-67% et 70% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 61% et 62% en 2013, en ce qui concerne ABC Tunisie.

-33% et 30% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 39% et 38% en 2013, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2014, 1 488 KDT HT. En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 2 008 KDT HT au titre de la même période.

3. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 5 KDT comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 146 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

4. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 115 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 11 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.

5. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 4 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC BARHAIN (B.S.C).

6. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 476 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 7 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC IB Londres.

7. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des certains risques encourus. Au 31/12/2014, la somme de ces garanties s'élève à 89 456 KTD.

8. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KTND.

9. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2014 sont composés d'une rémunération brute de 446 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 17 KDT.

10. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 380 KTD.

Note 4.26 - Affaires contentieuses :

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts; Le client a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une action au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en faveur de la banque.

En date du 02/06/2014 la banque a notifié la décision du tribunal à la partie adverse. Cette dernière a intenté de nouveau un pourvoi en cassation. La date de la prochaine audience n'est pas encore fixée.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire pour annoncer son jugement pour une date ultérieure.

Note 4.27 - Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 71 001 KDT et un résultat bénéficiaire de 2 724 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.26). L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 18/03/2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur six relations. Au 31/12/2014, la somme de ces garanties s'élève à 89 456 KDT. Les dites garanties sont rémunérées à 0,01% de leurs montants dans la limite de 250 USD par année et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2014 la commission payée par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 465 TND soit l'équivalent de 250 USD.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KDT.

2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2014 est de 290 KDT (hors taxes) ;

3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 33% et 30% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 67% et 70 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 448 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 2 008 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

4. Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié en 2013 d'un crédit d'un montant de 850 KDT. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2014 est de 700 KDT. Ce crédit a généré courant 2014 des intérêts pour un montant de 51 KDT.

Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Septembre 2013.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 445 596 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 17 400 dinars et d'une dotation aux provisions pour congés payés de 18 161 dinars.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 379 878 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantage à court terme	481 157 (*)	18 161	379 878	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paieement en action	-	-	-	-
Total	481 157	18 161	379 878	-

(*) Le montant tient compte de la dotation aux provisions pour congés payés constatée en 2014 pour 18 161 dinars.

Tunis, le 18/03/2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	222 113	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	473 959	462 893
Créances sur la clientèle	3	3 601 472	3 401 083
Portefeuille titres commercial	4	229 183	342 715
Portefeuille d'investissement	5	458 853	71 810
Valeurs immobilisées	6	147 862	156 302
Autres actifs	7	170 894	233 783
TOTAL ACTIF		5 304 336	4 954 067
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	8	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 013	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 505 932	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	11	51 107	65 804
Autres passifs	12	191 928	135 081
TOTAL PASSIF		4 896 004	4 566 602
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		198 741	198 741
Réserves		132 044	146 072
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		3	(43 668)
Résultat net		73 898	82 674
TOTAL CAPITAUX PROPRES		408 332	387 465
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 304 336	4 954 067

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(UNITE : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2014	31/12/2013
Passifs éventuels	14		
Cautions, avals et autres garanties données		253 094	236 586
Crédits documentaires		142 158	175 571
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		395 252	412 157
Engagements donnés	15		
Engagements de financement donnés		109 801	133 658
Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		109 839	133 696
Engagements reçus	16		
Garanties reçues		1 520 304	1 173 269
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 520 304	1 173 269

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2014	2013
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	17	263 408	246 018
Commissions (en produits)	18	76 293	67 819
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	40 714	42 226
Revenus du portefeuille d'investissement	20	13 794	6 433
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		394 209	362 496
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	21	(127 155)	(107 819)
Commissions encourues		(4 382)	(3 397)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(131 537)	(111 216)
PRODUIT NET BANCAIRE		262 672	251 280
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(13 470)	(17 116)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		520	(44)
Autres produits d'exploitation		5 161	3 956
Frais de personnel	23	(87 347)	(79 972)
Charges générales d'exploitation	24	(31 962)	(31 593)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 942)	(15 061)
RESULTAT D'EXPLOITATION		119 632	111 450
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(1 628)	840
Impôt sur les bénéfices		(44 106)	(29 616)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		73 898	82 674
RESULTAT NET DE LA PERIODE		73 898	82 674
Effets des modifications comptables		0	(43 958)
Résultat net après modifications comptables		73 898	38 716
Résultat par action de base (en DT)	25	1,86	2,08

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2014	2013
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		366 757	343 873
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(131 850)	(111 839)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 844	(14 743)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(212 838)	(193 139)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		456 539	455 370
Titres de placement		132 354	7 862
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(96 109)	(113 664)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		74 926	(111 290)
Impôt sur les bénéfices		(26 656)	(29 616)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		571 967	232 814
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		(26)	6 002
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(369 324)	2 432
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(7 502)	(15 149)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(376 852)	(6 715)
Activités de financement			
Emissions d'actions		0	0
Emission / Remboursement d'emprunts		(6 000)	0
Augmentation / diminution ressources spéciales		(8 121)	(10 501)
Dividendes et autres distributions		(53 263)	(53 263)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(67 384)	(63 764)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		127 731	162 335
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		324 349	162 013
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	26	452 080	324 348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2014

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2014 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2014 avec celui de 2013. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2014 à ce titre s'élèvent à 1 077 KDT amenant le total des provisions collectives à 13 430 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 50 994 KDT au 31/12/2013 et une dotation additionnelle nette de 6 575 KDT au titre de l'exercice 2014.

3/ Classification et évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2014, les engagements post-emploi ont été évalués à 8 664 KDT. La dotation de l'exercice 2014 est de l'ordre de 2 241 KDT dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1^{ère} application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

13/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 222 113 KDT contre 285 481 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 63 368 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse Dinars	47 729	37 594
Caisse Devises	6 833	6 086
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	7 532	9 286
Banque Centrale comptes ordinaires	33 218	41 698
Placements auprès de la banque centrale	126 505	190 567
Créances rattachées	4	1
Centres de chèques postaux et TGT	366	323
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 113	285 481

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 473 959 KDT au 31 décembre 2014 contre 462 893 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 066 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Créances sur banques non résidentes	367 553	344 870
Créances sur les établissements financiers	96 893	105 738
Créances sur les banques résidentes	9 308	12 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	205	285
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	473 959	462 893

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde de 3 601 472 KDT contre 3 401 083 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 200 389 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 74 292 KDT au 31 décembre 2014 contre 68 077 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 6 215 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	189 991	177 657
Créances rattachées	8 353	8 112
Total comptes débiteurs	198 344	185 769
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	3 313 423	3 126 797
- Crédits court terme	854 465	752 757
dont Financements en devises	250 935	217 166
dont Crédits court terme en dinars	603 530	535 591
- Crédits moyen et long terme	2 458 958	2 374 040
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	26 597	20 724
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	84 750	65 419
Impayés	46 137	33 214
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	246 798	271 676
Provisions pour créances douteuses (*)	(255 663)	(248 254)
Agios réservés	(74 292)	(68 077)
Créances rattachées	8 572	7 639
Total autres concours à la clientèle	3 396 322	3 209 138
Crédits sur ressources spéciales	6 806	6 176
Total créances sur la clientèle	3 601 472	3 401 083

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2013	248 254
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	19 202
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(17 557)
Dotation aux provisions collective	1 077
Dotation aux provisions additionnelle BCT	17 890
Reprise provision sur cession créance	(1 888)
Reprise sur provision additionnelle BCT	(11 315)
Provisions sur les créances au 31/12/2014	255 663

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 229 183 KDT au 31 décembre 2014 contre 342 715 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 113 532 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Titres de transaction		
- Bons de trésor	0	8 799
- Autres titres de transaction	2 193	0
Titres de placement		
- Bons de trésor	203 077	310 473
- Autres titres de placements	8 696	9 452
- Créances rattachées	15 869	14 257
- Provisions sur placements	(652)	(266)
Total portefeuille titres commercial	229 183	342 715

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 458 853 KDT au 31 décembre 2014 contre 71 810 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 387 043 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Titres d'investissement		
Autres titres d'investissement	356 771	1 284
Obligations	30 985	14 030
Créances rattachées	14 549	595
Provisions sur autres titres d'investissement	0	(1 301)
Total titres d'investissement	402 305	14 608
Titres de participations		
Titres de participations libérés	60 000	62 443
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 417)	(9 943)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 993)
Titres de portage	1 200	1 800
Créances rattachées	446	581
Total titres de participations	56 548	57 202
Total portefeuille d'investissement	458 853	71 810

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 147 862 KDT au 31 décembre 2014 contre 156 302 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 8 440 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/13	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2014	Amort. et Prov au 31/12/13	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/14	Valeur nette au 31/12/2014
Immobilisation incorporelle	45 891	1 262		47 153	(29 229)	(5 346)		(34 575)	12 578
Logiciels de Base	45 891	1262		47 153	(29 229)	(5 346)		(34 575)	12 578
Immobilisation corporelle	217 929	7 372	(2 142)	223 159	(78 287)	(10 596)	1 008	(87 875)	135 284
Constructions	101 090	2 165	(131)	103 124	(18 517)	(3 799)	119	(22 197)	80 926
Terrains	4 665	569	(164)	5 070		0		0	5 070
Matériel Roulant	2 243	223	(889)	1 577	(1 640)	(184)	889	(935)	641
Matériel & Mobilier	12 044	1 330		13 374	(7 207)	(741)		(7 948)	5 427
Matériel Informatique	33 136	1 263		34 399	(24 518)	(2 587)		(27 105)	7 294
Agencement Aménagement Installation	43 774	1 660		45 434	(26 137)	(3 285)		(29 422)	16 014
Immobilisations hors exploitation	19 619	87	(958)	18 748	(268)			(268)	18 479
Immobilisation en cours	1 358	75	0	1 433				0	1 433
Total valeurs immobilisées	263 820	8 634	(2 142)	270 312	(107 516)	(15 942)	1 008	(122 450)	147 862

(*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 170 894 KDT au 31 décembre 2014 contre 233 783 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 62 889 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Crédits directs et avances au personnel	143 789	118 975
Débit à régulariser et divers	10 783	97 173
Prêts sur fonds social	8 277	9 183
Créances prises en charge par l'Etat	7 426	8 191
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 896	2 332
Débiteurs divers	4 320	6 990
Dépôts et cautionnements	2 658	1 067
Provisions sur autres actifs	(10 255)	(10 128)
Total autres actifs	170 894	233 783

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 262 049 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 172 025 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 57 013 KDT contre 56 134 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 879 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Banques non résidentes	51 389	16 368
Etablissements financiers	5 565	2 197
Banques résidentes	8	37 510
Dettes rattachées	51	59
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	57 013	56 134

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde de 4 505 932 KDT contre 4 047 534 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant une augmentation de 458 398 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	1 699 724	1 442 816
Comptes d'épargne	1 596 202	1 522 005
Bons de caisse	468 379	382 604
Comptes à terme	311 470	292 876
Certificats de dépôts	176 500	183 500
Autres sommes dues à la clientèle	159 096	114 487
Autres produits financiers	83 830	100 374
Dettes rattachées	10 731	8 872
Total dépôts et avoirs de la clientèle	4 505 932	4 047 534

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2014 un solde de 51 107 KDT contre 65 804 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 14 697 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt obligataire	28 571	35 714
Ressources spéciales	20 894	21 873
Autres Emprunts	0	6 000
Dettes rattachées	1 642	2 217
Total emprunts et ressources spéciales	51 107	65 804

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 191 928 KDT au 31 décembre 2014 contre 135 081 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 56 847 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Créditeurs divers	5 781	5 955
Charges à payer	37 060	32 952
Crédit à régulariser et divers	76 680	31 661
Exigibles après encaissement	23 910	32 219
Provisions pour risques et charges (*)	22 736	18 656
Impôts et taxes	25 761	13 638
Total autres passifs	191 928	135 081

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Provisions sur affaires juridiques en cours	2 057	1 818
Autres provisions pour risque	20 121	16 280
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
Total provision pour risques et charges	22 736	18 656

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.13	198 741	119 683	10 674	1 793	399	13 523	3 646	(43 668)	82 674	387 465
Affectation résultat bénéficiaire 2014											
Réserves			(16 210)	1 950						14 260	0
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									43 671	(43 671)	0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	12 624	1 793	399	13 523	3 646	3	0	334 202
Mouvements sur le fonds social							232				232
Résultat de la période										73 898	73 898
Situation des capitaux propres au	31.12.14	198 741	103 473	12 624	1 793	399	13 755	3 646	3	73 898	408 332

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2014 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2014.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	151 259	23 618	47 236	0	0	0	0	222 113
Créances sur les établissements bancaires et financiers	347 136	33 906	51 530	19 887	21 500	0	0	473 959
Créances sur la clientèle	843 951	305 985	388 210	545 628	978 793	228 705	310 200	3 601 472
Portefeuille titres commercial	694	693	21 403	37 053	113 675	6 864	48 801	229 183
Portefeuille d'investissement	10 170	5 757	10 922	7 615	28 994	134 698	260 697	458 853
Valeurs immobilisées	3 697	3 697	7 393	14 786	44 554	29 494	44 241	147 862
Autres actifs	9 199	9 183	19 115	14 924	44 710	29 505	44 258	170 894
Total actif	1 366 106	382 839	545 809	639 893	1 232 226	429 266	708 197	5 304 336
Banque Centrale et CCP passif	90 006	6	12	0	0	0	0	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13 981	12 862	30 170	0	0	0	0	57 013
Dépôts et avoirs de la clientèle	845 852	500 511	642 985	652 250	910 860	302 042	651 432	4 505 932
Emprunts et ressources spéciales	8 598	1 455	2 910	11 322	26 822	0	0	51 107
Autres passifs	47 982	47 982	95 964	0	0	0	0	191 928
Total passif	1 006 419	562 816	772 041	663 572	937 682	302 042	651 432	4 896 004
Capitaux propres	9 714	10 023	20 517	41 053	123 309	81 706	122 010	408 332
Total passifs & CP	1 016 133	572 839	792 558	704 625	1 060 991	383 748	773 442	5 304 336
Situation nette	349 972	(190 000)	(246 749)	(64 732)	171 235	45 518	(65 245)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2014 un solde de 253 094 KDT contre 236 586 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 16 508 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 142 158 KDT au 31 décembre 2014 contre 175 571 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 33 413 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2014	31/12/2013
Cautions, avals et autres garanties données	253 094	236 586
Crédits documentaires	142 158	175 571
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	395 252	412 157

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 109 839 KDT au 31 décembre 2014. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 109 801 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 520 304 KDT au 31 décembre 2014 contre 1 173 269 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 347 035 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédits	106 489	107 054
Clientèle	1 413 815	1 066 215
Total engagements reçus	1 520 304	1 173 269

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 362 496 KDT au 31 décembre 2013 à 394 209 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 31 713 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 263 408 KDT au 31 décembre 2014 contre 246 018 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 17 390 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 929	2 215
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 942	2 234
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	227 680	212 479
. Court terme	44 253	41 296
- Financement devises	4 785	3 732
- Court terme Dinar	39 468	37 564
. Moyen & Long terme	183 427	171 183
Comptes courants débiteurs	18 281	14 831
Crédits sur ressources extérieures	394	379
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	2 378	4 119
Total opérations avec la clientèle	248 733	231 808
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	871	672
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 644	3 628
Report/déport sur change à terme	7 218	7 676
Total autres intérêts et revenus assimilés	11 733	11 975
Total intérêts et revenus assimilés	263 408	246 018

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 76 293 KDT au 31 décembre 2014 contre 67 819 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8 474 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Gestion de compte et autres services financiers	30 914	26 305
Commissions sur moyens de paiements	20 181	19 149
Commissions sur opérations crédits	15 229	12 656
Commissions sur opérations internationales	7 824	8 156
Commissions sur autres opérations bancaires	2 145	1 553
Total commissions	76 293	67 819

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 40 714 KDT contre 42 226 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1 512 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Gain net sur titres de transaction	37	16
Gain net sur titres de placement	17 127	21 488
Gain net sur opérations de change	23 550	20 722
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	40 714	42 226

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 13 794 KDT au 31 décembre 2014 contre 6 433 KDT au 31 décembre 2013, soit augmentation de 7 361 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Bons de trésor	9 079	0
Dividendes	3 100	5 204
Intérêts sur obligations	1 442	1 023
Revenus titres de portage	96	140
Autres revenus	77	66
Total Revenus du portefeuille d'investissement	13 794	6 433

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 111 216 KDT au 31 décembre 2013 à 131 537 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une progression de 20 321 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 127 155 KDT contre 107 819 KDT au 31 décembre 2013, soit une progression de 19 336 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>		
Emprunts interbancaires	887	1 726
Emprunt en devises auprès des correspondants	270	248
Autres	90	83
Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers	1 247	2 057
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	11 882	10 517
Comptes d'épargne	51 049	42 171
Bons de caisse	20 517	15 096
Comptes à terme	18 727	13 616
Certificats de dépôts	11 265	13 013
Sous total des opérations avec la clientèle	113 440	94 413
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charges sur emprunts extérieurs	456	570
Charges sur emprunts obligataires	1 732	2 274
Sous total des emprunts et ressources spéciales	2 188	2 844
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Appel d'offres	10 141	8 354
Autres intérêts et charges assimilées	139	151
Sous total autres intérêts et charges	10 280	8 505
Total intérêts encourus et charges assimilées	127 155	107 819

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 13 470 KDT contre 17 116 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
D° aux provisions sur créances douteuses	38 169	31 835
Reprise de provisions sur créances douteuses	(28 872)	(31 152)
Moins-value de cession des créances	6 053	-
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(6 087)	-
D° aux provisions pour risques et charges	4 672	17 010
Reprise de provision pour risques et charges	(465)	(577)
Total	13 470	17 116

NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 87 347 KDT au 31 décembre 2014 contre 79 972 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 7 375 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du personnel	64 945	58 965
Charges sociales	15 451	13 619
Autres charges liées au personnel	6 951	7 388
Total frais de personnel	87 347	79 972

NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 31 962 KDT au 31 décembre 2014 contre 31 593 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 369 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Loyers et services extérieurs	18 400	19 274
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 567	4 437
Annonces et insertions publicitaires	2 138	1 995
Missions réceptions	1 119	761
Impôts et taxes	959	839
Fournitures de bureaux	868	847
Frais du conseil et d'assemblée	421	359
Dons et cotisations	320	361
Documentation centrale	300	269
Transport et déplacement	161	182
Frais d'actes et contentieux	148	28
Autres	2 561	2 241
Total charges générales d'exploitation	31 962	31 593

NOTE 25: Résultat de base par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 1,86 DT:

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net avant modifications comptables en KDT	73 898	82 674
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	1,86	2,08

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 324 348 KDT au 31 décembre 2013 à 452 080 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant une augmentation de 127 732 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 571 967 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 376 852 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 67 384 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 452 080 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2014	Exercice 2013
Liquidités et équivalents de liquidités actif	599 042	642 423
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 182	285 553
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	376 860	356 870
Liquidités et équivalents de liquidités passif	146 962	318 075
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	141 397	315 877
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	5 565	2 198
Liquidités et équivalents de liquidités	452 080	324 348

Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2014 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2014 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2014	Charges de l'exercice 2014	Produits d'intérêt de l'exercice 2014
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	5 311	24	76
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	84	1	3
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	6	2	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(22)	11	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 962	34	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	584	5	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	11	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	4 003	97	0
GTI SA	Dépôt à vue	105	0	9
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 789	1	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	277	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	4 433	11	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	1 368	1	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à terme	1 500	86	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à terme	2 000	128	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	500	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	37 500	1 844	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à terme	0	13	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	23	0
Total général	Total	61 411	2 283	88

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2014 s'élève à 2 029 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Leasing	546
Attijari Recouvrement	404
Attijari Sicar	300
Attijari Gestion	210
Attijari Immobilière	169

Attijari Intermédiation	153
GIS	114
Attijari Assurance	68
GTI	65
TOTAL	2 029

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2014 s'élève à 145 KDTTTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Leasing	87
Attijari Recouvrement	8
Attijari Intermédiation	14
Attijari Gestion	18
Attijari Finance	18
TOTAL	145

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2014 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 263 KDT

Partie liée	Montant 2014
Attijari Obligataire SICAV	222
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
Total	263

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2014 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2014	Produits de l'exercice 2014

GTI	EPS	82	-
GIS	CCT	8 350	499
Attijari leasing	CCT	25 000	4 572
Attijari leasing	CMT	60 275	
Attijari leasing	EPS	1 451	29
Attijari Immobilière	CCT	16 508	961
Total		111 666	6 061

5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Leasing	1 581
Attijari SICAR	626
Attijari Recouvrement	286
Attijari Obligataire SICAV	170
Attijari Placement SICAV	76
Attijari Valeur SICAV	33
GTI	5
GIS	3
Total	2 780

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABA BANK au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
EUR	1 000 000	18/02/2014	18/02/2015	0,8	2 259 000
USD	4 000 000	04/03/2014	04/03/2015	0,8	7 446 000
EUR	12 000 000	22/09/2014	19/01/2015	0,7	27 108 000
USD	7 000 000	14/10/2014	14/01/2015	0,5	13 030 500
EUR	10 000 000	13/11/2014	13/02/2015	0,6	22 590 000

EUR	10 000 000	13/11/2014	13/01/2015	0,5	22 590 000
EUR	10 000 000	02/12/2014	02/02/2015	0,48	22 590 000
EUR	3 000 000	05/12/2014	30/11/2015	0,9	6 777 000
USD	10 000 000	15/12/2014	15/01/2015	0,4	18 615 000
USD	10 000 000	15/12/2014	02/01/2015	0,35	18 615 000
EUR	10 000 000	16/12/2014	16/01/2015	0,42	22 590 000
EUR	10 000 000	15/12/2014	15/01/2015	0,35	22 590 000
USD	15 000 000	18/12/2014	02/01/2015	0,3	27 922 500

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de l'exercice 2014 s'élève à 642 KDT. De même, les frais de formation du personnel de la banque auprès d'Attijariwafa Bank Maroc au cours de l'exercice 2014 viennent augmenter les charges d'un montant de 48 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 6 017 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2014 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 61 KDT.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2014 sont de 8 KDT.

9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2014 totalisent un montant de 1 469 KDT.

10- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2014 s'élève à 4 835 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 291 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2014, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 71 KDT.

Convention de location voiture

Dans le cadre de la convention signée le 01/06/2012, Attijari Leasing loue un véhicule de marque BMW à Attijari Bank à un montant mensuel TTC de 1 000 DT. La somme versée en 2014 au titre de la location du véhicule s'est élevé à 6 KDT.

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 6 contrats de location financière (Leasing) dont 3 nouveaux contrats en 2014. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 764 KDT. Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 62 KDT.

11- Opérations avec Attijari Immobilière

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés d'Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 29 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de recouvrement de créances

-Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 5 KDT courant 2014.

-Une nouvelle convention a été signée le 07 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 33 574 dossiers dont le nominal est de 6 087 KDT pour un prix de cession de 34 KDT.

13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 862 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 1 001 KDT.

14- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2014 de 267 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2014 à 1 196 KDT dont 146 KDT qui remonte à l'exercice 2013. Le montant des commissions constaté en produit en 2014 est de l'ordre de 1 050 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 830 KDT à fin 2014 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

15/Attijari Finances

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	323 819	1 143	971 826	41 350	1 044 457	38 780	63 500	0

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

***Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 304 336 KDT et un bénéfice net de 73 898 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Ahmed BELAIFA



***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
d'Attijari Bank,***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes.

- **Attijari Recouvrement**

Une nouvelle convention a été signée le 07 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 33 574 dossiers dont le nominal est de 6 087 KDT pour un prix de cession de 34 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2014. Cette convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration du 13 février 2015.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2014 sont de 33 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Attijari Assurances**

Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2014 de 267 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2014 à 1 196 KDT dont 146 KDT qui remonte à l'exercice 2013. Le montant des commissions constaté en produit en 2014 est de l'ordre de 1 050 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 830 KDT à fin 2014 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.

- **WafaSalaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2014.

- **Attijari Wafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et AttijariWafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijari Wafa Bank au cours de l'exercice 2014 s'élève à 642 KDT. Ainsi, les frais de formation du personnel de la banque auprès d'Attijari wafa Bank Maroc au cours de l'exercice 2014 viennent augmenter les charges d'un montant de 48 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 6 017 KDT.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 64.94%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2014, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2014 des produits à hauteur de 71 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Les charges générées en 2014 au titre de cette convention sont de 29 KDT.

- **Attijari SICAR**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2014 à 61 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2014 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 262 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 469 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2014.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 5 KDT courant 2014.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 862 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 1 001 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation,

Attijari Leasing, Attijari Recouvrement et Attijari SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Leasing	546
Attijari Recouvrement	404
AttijariSicar	300
Attijari Gestion	210
Attijari Immobilière	169
Attijari Intermédiation	153
GIS	114
Attijari Assurance	68
GTI	65
TOTAL	2 029

- De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2014 s'élève à 145 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Leasing	87
Attijari Recouvrement	8
Attijari Intermédiation	14
Attijari Gestion	18
Attijari Finance	18
TOTAL	145

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BDD, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	323 819	1 143	971 826	41 350	1 044 457	38 780	63 500	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	323 819	1 143	971 826	41 350	1 044 457	38 780	63 500	0

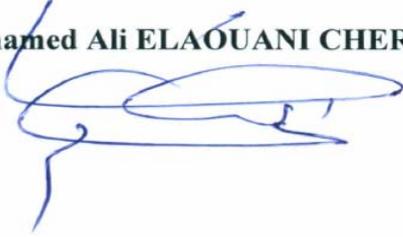
Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

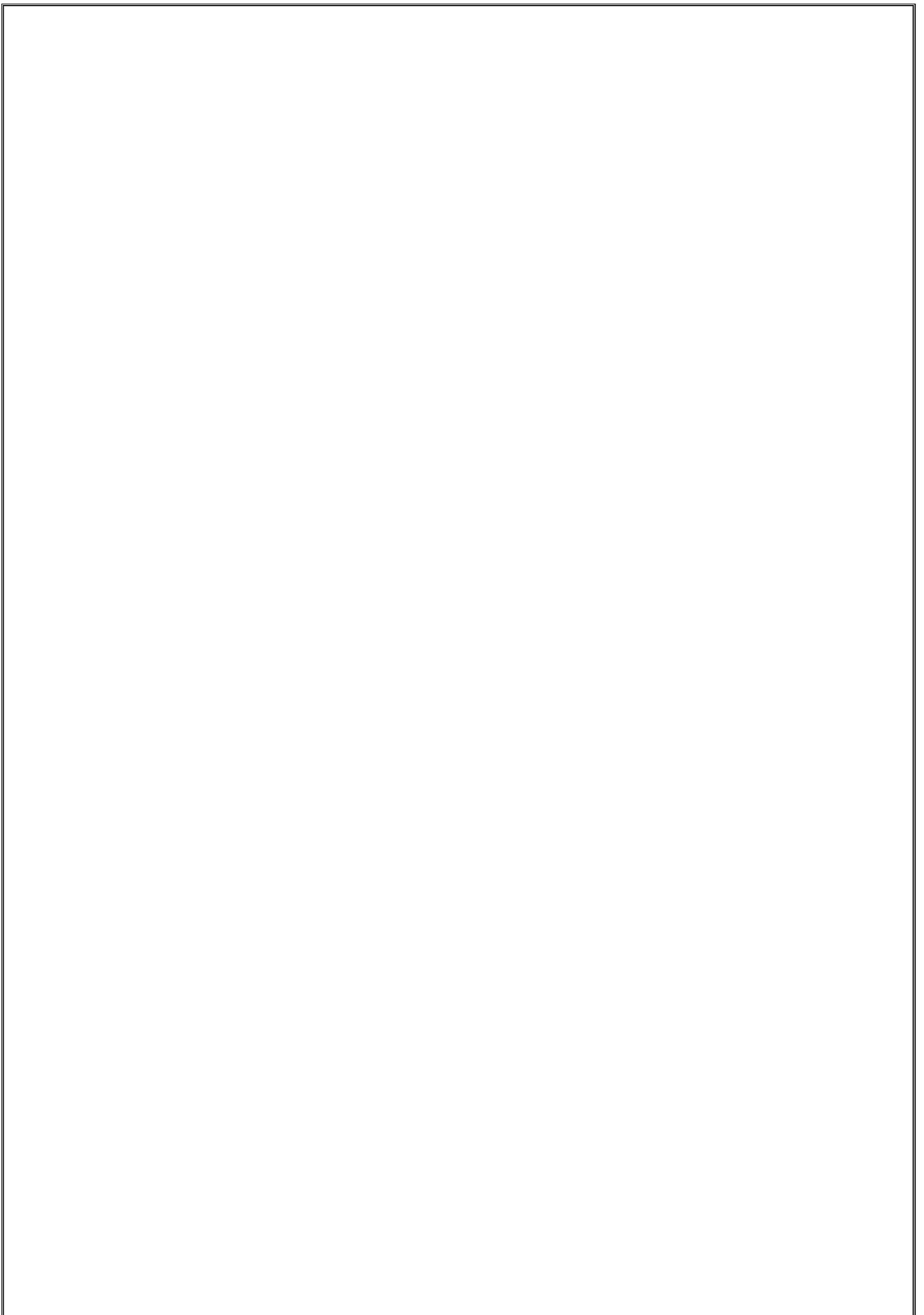
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les commissaires aux comptes associés MTBF

Ahmed BELAIFA





AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis**

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fayçal DERBAL.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(En Milliers de Dinars)

		31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	119 550	70 905	70 905
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 651	296 868	296 868
Créances sur la clientèle (*)	3	2 293 655	2 129 740	2 128 570
Portefeuille -titre commercial	4	1 864	2 610	2 610
Portefeuille d'investissement	5	190 586	147 054	147 054
Valeurs immobilisées	6	44 816	46 573	46 573
Autres actifs (*)	7	32 349	38 930	38 930
TOTAL ACTIF		2 837 471	2 732 680	2 731 510
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP	8	139 026	170 022	170 022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	133 321	170 135	170 135
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 018 524	1 908 054	1 908 054
Emprunts et Ressources spéciales	11	109 935	115 623	115 623
Autres passifs (*)	12	160 590	122 929	122 520
TOTAL PASSIF		2 561 396	2 486 763	2 486 354
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves		138 623	138 623	138 623
Autres capitaux propres		226	304	304
Résultats reportés		-	-	-
Modification comptable (*)		(13 445)	(13 707)	(14 206)
Résultat en instance d'affectation		20 427	-	-
Résultat de l'exercice		30 236	20 689	20 427
TOTAL CAPITAUX PROPRES (*)	13	276 075	245 917	245 156
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 837 471	2 732 680	2 731 510

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 3.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	14	712 421	945 455
Crédits documentaires	15	387 961	430 864
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 100 382	1 376 319
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16	256 794	181 756
Engagements sur titres (Participations non libérées)	17	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		256 821	181 783
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	18	1 821 933	1 957 442
Engagements reçus d'autres établissements		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 821 933	1 957 442

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014
(En Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité	Exercice 2013
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	19	157 456	136 342	136 342
Commissions	20	42 829	39 980	39 980
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	11 880	13 284	13 284
Revenus du portefeuille d'investissement	22	7 418	5 257	5 257
Total produits d'exploitation bancaire		219 583	194 863	194 863
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(66 017)	(51 071)	(51 071)
Commissions encourues		(3 096)	(2 994)	(2 994)
Total charges d'exploitation bancaire		(69 113)	(54 065)	(54 065)
PRODUIT NET BANCAIRE		150 470	140 798	140 798
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)	24	(10 310)	(21 410)	(21 812)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(215)	1 925	1 925
Autres produits d'exploitation		2 900	2 963	2 963
Frais de personnel		(68 108)	(62 540)	(62 540)
Charges générales d'exploitation	26	(24 747)	(22 935)	(22 935)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(9 595)	(10 914)	(10 914)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 395	27 887	27 484
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	(228)	172	172
Impôts sur les sociétés (*)	28	(9 931)	(10 761)	(10 620)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		30 236	17 298	17 036
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires		0	3 391	3 391
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		30 236	20 689	20 427
Effets des modifications comptables (*)		761	(13 882)	(14 381)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 997	6 807	6 046
RESULTAT PAR ACTION (DT)				
	29	1,512	1,034	1,021

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 3.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers de Dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		211 806	187 344
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(69 737)	(45 706)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(2 948)	(2 343)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		72	(76)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(172 744)	(108 561)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		110 868	56 361
Titres de placement / Titres de transaction		850	1 252
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(58 745)	(92 077)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 998	(1 053)
Impôts sur les sociétés		(8 162)	(7 375)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		21 258	(12 234)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 506	6 875
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(42 970)	(9 965)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(8 066)	(9 196)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(44 530)	(12 286)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation / diminution ressources spéciales		(5 313)	26 360
Dividendes versés		-	(9 083)
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(5 313)	17 277
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(28 585)	(7 243)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		24 753	31 996
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	(3 832)	24 753

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100 007 645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2014
Actionnaires Tunisiens	735	9 953 511	49 767 555	49,764
<u>Personnes Morales</u>	<u>42</u>	<u>167 230</u>	<u>836 150</u>	<u>0,836</u>
Assurances	11	41 718	208 590	0,209
SICAV	3	3 645	18 225	0,018
SICAF	7	44 342	221 710	0,222
SICAR	0	0	0	0,000
FCP	3	1 595	7 975	0,008
Autres Personnes Morales	18	75 930	379 650	0,380
<u>Personnes Physiques</u>	<u>644</u>	<u>1 500 843</u>	<u>7 504 215</u>	<u>7,504</u>
Feu Ali FEKIH	1	76 604	383 020	0,383
M.MedRached CHEBIL	1	165 552	827 760	0,828
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
Autres Personnes Physiques	641	1 160 553	5 802 765	5,802
<u>Groupes et Familles</u>	<u>49</u>	<u>8 266 460</u>	<u>41 332 300</u>	<u>41,329</u>
***Groupe TAMARZISTE	6	2 209 617	11 048 085	11,047
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 736	588 680	0,589
LE PNEU	1	385 104	1 925 520	1,925
MENNINX HOLDING	1	1 706 777	8 533 885	8,533
***Groupe Mohamed RIAHI	4	1 010 091	5 050 455	5,050
PERSONNES PHYSIQUES	1	792 411	3 962 055	3,962
DELTA FINANCES	1	131 866	659 330	0,659
DELTA PROJETS	1	60 299	301 495	0,301
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128
***Famille SELLAMI	11	1 686 343	8 431 715	8,431

PERSONNES PHYSIQUES	7	1 036 087	5 180 435	5,180
STRAMICA	1	412 840	2 064 200	2,064
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	135 658	678 290	0,678
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
***Famille BOURICHA	6	942 683	4 713 415	4,713
PERSONNES PHYSIQUES	5	935 012	4 675 060	4,675
AMATAB	1	7 671	38 355	0,038
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	1 157 339	5 786 695	5,786
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 157 339	5 786 695	5,786
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	468 827	2 344 135	2,344
PERSONNES PHYSIQUES	4	468 827	2 344 135	2,344
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	515 726	2 578 630	2,578
PERSONNES PHYSIQUES	1	447 872	2 239 360	2,239
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
***Famille BOUAOUADJA	5	275 834	1 379 170	1,379
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 834	1 379 170	1,379
<u>Actions non créées</u>	-	<u>18 978</u>	<u>94 890</u>	<u>0,095</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		18 978	94 890	0,095
Actionnaires Etrangers	46	10 048 018	50 240 090	50,236
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>10 017 766</u>	<u>50 088 830</u>	<u>50,085</u>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>45</u>	<u>30 252</u>	<u>151 260</u>	<u>0,151</u>
Personnes physiques non résidentes	45	30 252	151 260	0,151
TOTAL	<u>781</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100</u>

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 165 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2014.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 9 642 KTND.

c- Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2014 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 252 KTND et d'une reprise sur provisions de 648 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2014, s'élève à 16 211KTND

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) **Titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2014 à 9 085 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 MODIFICATIONS COMPTABLES : PROVISIONS SUR LES PETITES CREANCES

Au cours de l'exercice 2014, il a été procédé à la revue du calcul des provisions constituées en couverture des petites créances inférieures à 5KDT. Cette revue, a permis de relever un excédent de provisions de 1 170 KDT provenant des exercices antérieurs.

L'ajustement dudit excédent a été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 pour un montant net d'impôt de 761 KDT.

Par ailleurs et pour le besoin de la comparabilité, les données de l'exercice 2013 ont fait l'objet de retraitements en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 499 KDT.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de 119.550 KDT contre 70.905 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Comptes ordinaires BCT	98 582	45 282
	<u>119 550</u>	<u>70 905</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de 154.651 KDT contre 296.868 KDT au 31 décembre 2013 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	11 727	180 224
Banques non-résidentes (2)	136 644	113 349
Organismes financiers spécialisés (3)	6 125	3 177
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires (4)	155	118
	154 651	296 868

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	11 727			-	11 727
Banques non résidentes	73 822	62 822		-	136 644
Organismes financiers	873	1 790	3 462	-	6 125
<i>Org. Distribution de crédits</i>	552	1 790	3 462	-	6 125
Créances rattachées	155	-		-	155
	86 577	64 612	3 462	-	154 651

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(2) ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
Comptes Nostri	35 741	0	10 312	46 053
Compte LORO	648		13	661
<i>Total comptes ordinaires</i>	36 389	0	10 325	46 714
<i>Prêts</i>	89 930			89 930
Total Banques non résidentes	126 319	0	10 325	136 644
(3) ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
prêt	0	0	6 125	6 125

Total Etablissement financiers	0	0	6 125	6 125
(4) CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur comptes nostri			155	155
Total Créances rattachés	0	0	155	155

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 2.293.655 KTND au 31 décembre 2014 contre à 2.129.740 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
			<u>retraité</u>	
Portefeuille escompte	1	2 048 852	1 884 729	1 884 729
<i>dont Activité leasing</i>		<i>121 711</i>	<i>88 676</i>	<i>88 676</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	2	137 608	139 878	139 878
Crédits sur ressources spéciales	3	67 852	77 429	77 429
Autres crédits à la clientèle	4	191 971	173 024	173 024
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		6 953	5 877	5 877
Total brut		2 453 236	2 280 937	2 280 937
Agios réservés classes 2, 3,4		(14 163)	(13 899)	(13 899)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02				
Provisions individuelles	5	(135 776)	(129 821)	(130 991)
<i>dont provisions additionnelles</i>		<i>(16 211)</i>	<i>(15 607)</i>	<i>(15 607)</i>
Provision collective		(9 642)	(7 477)	(7 477)
Total net	6	2 293 655	2 129 740	2 128 570

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 191.971 KDT contre un solde de 173.024 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Créances douteuses	159 350	152 671
Valeurs impayées	21 991	12 967
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	7 709	6 037
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise (i)	2 921	1 349
	<hr/> 191 971	<hr/> 173 024

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collective et individuelle)

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2013	138 468
Dotations sur provisions individuelles	13 925
<i>dont provisions additionnelles</i>	1 252
Dotations sur provision collective	2 165
Reprises sur provision (i)	(7 969)
Diminution provision par capitaux propres	(1 171)
Provisions au 31 décembre 2014	<hr/> 145 418

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	6 589
<i>Dont provisions additionnelles</i>	648
Reprises sur créances radiées	1 380
	<u>7 969</u>

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois] 3mois -1 an]]1 an -5 ans]	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	137 608	0	0	0	137 608
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	516 576	303 621	767 615	339 329	1 927 141
<i>Créances sur crédit-bail</i>	14 366	37 361	66 476	3 508	121 711
<i>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</i>	2 811	110	0	0	2 921
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	6 173	10 832	36 663	14 184	67 852
<i>Créances Impayés douteuses</i>	21 991	0	0	0	21 991
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	167 059	0	0	0	167 059
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	6 953	0	0	0	6 953
Total	873 537	351 924	870 754	357 021	2 453 236
Agios Réservés sur créances douteuses					(14 163)
Provisions Individuelles					(135776)
Provision collective					(9 642)
Total créances nettes d'agios et de provisions					2 293 655

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31/12/2014 :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2013
Engagement total créances classées C0 et C1	2 279 198	2 113 912	2 113 912
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	174 038	167 025	167 025
Engagement Total Brut	2 453 236	2 280 937	2 280 937
Agios réservés sur créances classées	(14 163)	(13 899)	(13 899)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 439 073	2 267 038	2 267 038
Total provisions individuelles	(135 776)	(129 821)	(130 991)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 303 297	2 137 217	2 136 047
Provision collective	(9 642)	(7 477)	(7 477)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 293 655	2 129 740	2 128 570

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente comme suit au 31/12/2014 :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2013
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	2 279 198	2 113 912	2 113 912
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	436 405	429 765	429 765
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	174 038	167 025	167 025
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	4 492	6 784	6 784
Engagement Total Brut	2 894 133	2 717 486	2 717 486
Total Agios réservés sur créances classées	(14 163)	(13 899)	(13 899)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 879 970	2 703 587	2 703 587
Provisions individuelles Bilan	(135 776)	(129 821)	(130 991)
Provisions individuelles Hors Bilan	(2 248)	(4 076)	(4 076)
Total provisions individuelles	(138 024)	(133 897)	(135 067)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	2 741 946	2 569 690	2 568 520
Provision collective	(9 642)	(7 477)	(7 477)
Total des engagements nets d'agios et des provisions	2 732 304	2 562 213	2 561 043

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un montant de 1.864 KDT contre 2.610 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 053	1 768
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	17	48
Total	1 864	2 610

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2014 à 190.586 KDT contre 147.054 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation (i)	17 858	3 008
Parts dans les entreprises liées (ii)	12 088	11 866
Titres d'investissement	158 081	130 280
Titres en Portage	1 133	1 529
Créances rattachées aux titres d'investissement	4 459	2 577
Total brut	193 619	149 260
Provision pour dépréciations de titres	(3 033)	(2 206)
Total Net	190586	147 054

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur comptable au 31.12.2014
EPAC COMMUNICATION	30
SEDAT	115
SIDCO-SICAR	1 648
DEMURGER (*)	120
AST	197
TAPARURA (SEACNVS)	150
SIMAC	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
HUILE DE MORNAG	13
EL KANAOUET	128
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63

BOWDEN	5
STCT	7
FRDCM	23
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
SABA	5 000
Sidi Othmane	3 780
Yasmine	6 220
	17 858

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Filiales	Adresse	Activité	Valeur Comptable	Taux de participation Directe	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Dividendes versés	Total Capitaux propres
UBCI FINANCE	3 Rue Jenner 1002 Tunis	Intermédiaire en bourse	1 000	99,97%	99,97%	9	150	1 408
UTP	1, Place Pasteur 1002 Tunis	SICAF	1 163	41,57%	42,29%	699	291	7 221
GIS	139, Avenue de la Liberté 1002 Tunis	SICAR	6 359	85,23%	86,06%	513	248	4 784
UDS	139, Avenue de la Liberté 1002 Tunis	SICAR	500	99,88%	99,90%	6	-	500
UCDS	139, Avenue de la Liberté 1002 Tunis	SICAR	500	99,88%	99,90%	95	-	556
ALYSSA SICAV	1 Rue Place Pasteur 1002 Tunis	SICAV	-	0%	2,17%	7 409	-	209 310
HANNIBAL SICAV	1 Rue Place Pasteur 1002 Tunis	SICAV	297	13,29%	17,46%	16	-	2 498
UNIVERS SICAV	1 Rue Place Pasteur 1002 Tunis	SICAV	295	31,81%	38,24%	23	-	3 386
SALAMBO SICAV	1 Rue Place Pasteur 1002 Tunis	SICAV	299	50,14%	81,44%	10	-	1 460

Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31.12.13	Créances rattachées 2013	Total au 31/12/13	Acquisition	Cession / Rétrocession	Valeur Brute 31.12.14	Créances rattachées 2014	Total au 31/12/14	Provision 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	Cumul Provision 2014	VCN 31.12.14
Titres d'investissement	99 638	2 324	101 962	20 634	-7 833	112 439	3 568	116 007	0	0	0	0	116 007
Emprunt National	0	0	0	20 000	0	20 000	654	20 654	0	0	0	0	20 654
Titres de participations	3 008	0	3 008	15 000	-150	17 858	0	17 858	1 838	107	-78	1 867	15 997
Parts dans les entreprises liées	11 866	0	11 866	222	0	12 088	0	12 088	368	3	-19	352	11 739
SICAR Fonds gérés	30 642	0	30 642	0	-5 000	25 642	0	25 642	0	814	0	814	24 828
Participation en rétrocession	1 529	253	1 782	4	-400	1 133	237	1 370	0	0	0	0	1 370
Total	146 683	2 577	149 260	55 860	-13 383	189 160	4 459	193 619	2 206	924	-97	3 033	190 586

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 44.816 KDT au 31 décembre 2014 contre 46.573 KDT au 31 décembre 2013 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeurs brutes en début de période	166 208	162 412
Acquisitions	7 732	6 589
Cessions/Apurements/Corrections inventaire	(15 794)	(2 793)
Valeurs brutes en fin de période	158 146	166 208
Amortissements	(113 330)	(119 241)
Provisions pour dépréciation	-	(394)
Valeurs nettes en fin de période	44 816	46 573

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées suite à la prise en compte des résultats de l'inventaire physique des immobilisations et au rapprochement avec le système de gestion au cours de l'exercice 2014 se présente comme suit :

	Val. Brute au 31/12/13	Acquisition	Cession / Régul Inventaire	Reclassements	Val. Brute au 31/12/14	Amort au 31/12/13	Dotation/ Reprise 2014	Régulinent- aire	TotAmort 2014	V. Nette au 31/12/2014
Immobilisations en cours	6 878	3 722	-88	-143	10 369	-	-	-	-	10 369
Immobilisations Incorporelle	41 034	638	28	44	41 744	-36 384	-3 586		-39 970	1 774
Agencements et aménagement	36 418	793	-364	71	36 918	-24 686	-2 325	387	-26 624	10 294
Immobilisations d'exploitation	28 420	-	6	-633	27 793	-16 655	-1 034	-185	-17 874	9 919
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	-379	-35	-	-414	369
Terrain	5 164	-	6	633	5 803	-	-	-	-	5 803
Matériel de Transport	2 089	267	-26	-	2 330	-1 339	-317	4	-1 652	678
Fonds de Commerce	1 076	-	-	-	1 076	-442	-43	-5	-490	586
Mobilier et Matériels	44 346	2 312	-15 356	28	31 330	-39 356	-2 254	15 304	-26 306	5 024
Total	166 208	7 732	-15 794	-	158 146	-119 241	-9 594	15 505	-113 330	44 816
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-	-394	394	-	-	-
Total Général	166 208	7 732	-15 794	-	158 146	-119 635	-9 200	15 505	-113 330	44 816

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32.349KDT au 31 décembre 2014 contre 38.930KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	(i)	24 613	24 936
Comptes de régularisation	(ii)	6668	9 320
Comptes de Stock		151	507
Créances prises en charge par l'Etat		1 330	1 460
Charges à répartir		81	81
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	-	3 260
		<u>32 843</u>	<u>39 564</u>
Provisions sur autres actifs		(494)	(634)
		<u>32 349</u>	<u>38 930</u>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Prêts et avances au personnel	15 067	14 072
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	369	317
Retenue à la source	24	109
Autres débiteurs divers	9 153	10 438
	<u>24 613</u>	<u>24 936</u>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	405	464
Produits à recevoir	4 773	5 202
Compensation reçue	296	650
Débets à régulariser et divers	1 194	3 004
	<u>6 668</u>	<u>9 320</u>

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille encaissement	-	108 031
Comptes exigibles après encaissement	-	(104 771)
	<u>-</u>	<u>3 260</u>

4.2 Passifs

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 139.026 KDT au 31 décembre 2014 contre 170.022 KDT au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	139 000	170 000
Dettes rattachées	26	22
	<u>139 026</u>	<u>170 022</u>

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 133.321 KDT au 31 décembre 2014 contre 170.135 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banques de dépôt	(i)	44 941	50 000
Banques non-résidentes	(ii)	87 812	119 725
Organismes financiers spécialisés	(iii)	330	258
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		238	152
		<u>133 321</u>	<u>170 135</u>

(i) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Banques de dépôts</u>		
Emprunts au jour le jour et à terme	44 941	50 000
	<u>44 941</u>	<u>50 000</u>

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	8 248	5 841
Emprunts au jour le jour et à terme	79 564	113 884
	<u>87 812</u>	<u>119 725</u>

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		

Comptes ordinaires	280	159
Emprunt	50	99
	330	258

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(2) ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
Comptes Nostri	3 994	0	528	4 522
Compte LORO	4 510		130	4 640
<i>Total comptes ordinaires</i>	<i>8 504</i>	<i>0</i>	<i>658</i>	<i>9 162</i>
<i>Emprunt</i>	<i>70 302</i>		<i>53 289</i>	<i>123 591</i>
Total Banques non résidentes	78 806	0	53 947	132 753
(3) ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	0	0	280	280
Emprunt	50	0	0	50
Total Etablissement financiers	50	0	280	330
(4) CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur emprunts	238			238
Total Créances rattachés	238	0	0	238

Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2.018.524 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 1.908.054 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes à vue	(i)	1 068 280	964 586
Comptes d'épargne	(ii)	544 994	529 516
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	223 016	240 301
Autres sommes dues à la clientèle		63 714	56 733
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	116 500	114 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		2 020	2 418
		<u>2 018 524</u>	<u>1 908 054</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	1 068 280				1 068 280
Comptes d'épargne	544 994				544 994
CAT/BC et autres produits financiers	100 322	92 763	29 931	-	223 016
Autres sommes dues à la clientèle	63 714				63 714
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	116 500				116 500
Dettes rattachées	2 020				2 020
	1 895 830	92 763	29 931	-	2 018 524

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compagnies d'assurances	14 107	18 762
Entreprises publiques	131 698	107 888
Autres clientèles commerciales	336 583	284 793
Comptes de non-résidents	295 089	274 469
Clients particuliers	290 803	278 674
	<u>1 068 280</u>	<u>964 586</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	468 043	453 008
Comptes d'épargne investissement		361	340
Comptes d'épargne logement		44 760	43 833
Autres	(b)	31 830	32 335
		<u>544 994</u>	<u>529 516</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit de différents types de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Bons de caisse	87 959	74 112
Dépôts à terme	98 789	125 306
Placements en devises	36 268	40 883
	223 016	240 301

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Entreprises étatiques	11 500	33 500
Assurance	500	11 000
Sociétés privées	104 500	66 000
Divers	-	4 000
	116 500	114 500

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 109.935 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 115.623 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt Obligataire	30 000	30 000
Ressources Etatiques	4 997	5 083
FOPRODI	211	211
FONAPRA	4 786	4 872
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	47 947	57 058
Ligne PROPARCO	1 650	2 331
Lignes CFD	46 297	54 727
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	8 000	8 000
Ligne BAD BCT	5 000	-
Autres fonds extérieurs	11 865	12 981
Ligne Italienne	2 091	3 367
Ligne FODEP	12	12
Ligne Espagnole	3 580	4 096
Ligne BEI	2 869	4 164
Ligne K F W	472	884
Encours FADES	259	259
Ligne NATIXIS	2 582	199
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 361	1 736
Total Emprunts et Ressources Spéciales	109 935	115 623

La banque a émis en 2013 un emprunt obligataire de 30 MTND avec les caractéristiques suivantes :

- maturité : 7 ans dont 2 années de franchise,
- taux d'intérêt : 6.8% brut l'an

Note 12 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 160 590 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 122.929 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions	(1)	21 732	20 530	20 530
Comptes de régularisation	(2)	45 610	44 130	44 130
Créditeurs divers		86 766	58 269	57 860
Comptes exigibles après encaissement	(3)	6 482	-	-
		160 590	122 929	122 520

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	2 248	4 076
Provisions pour risques et charges	10 399	8 906
Provisions pour charges de retraites	9 085	7 548
	21 732	20 530

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges à payer	26 133	18 160
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	348	318
Crédits à régulariser et divers	19 129	25 652
	45 610	44 130

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes exigibles après encaissement	146 543	-
Portefeuille encaissement	(140 061)	-
	6 482	-

4.3 Capitaux propres

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 100.008 KDT composé de 20.001.529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2014 à 276. 075KDT. La résolution portant sur l'affectation des résultats au 31 décembre 2013 ayant été approuvées le 5 février 2015, ceux-ci figurent comme étant en instance d'affectation.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat en instance d'affectation	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables(*)	Total
Solde au 31-12-2013	100 008	7 967	26 392	23 983	80 281	304	0	20 427	-14 206	245 156
Effet des modifications comptables									499	499
Solde au 31-12-2013 retraité	100 008	7 967	26 392	23 983	80 281	304	0	20 427	-13 707	245 917
Affectation du résultat							20 427	-20 427		
Subvention d'investissement						-78				-78
Effet des modifications comptables									262	262
Résultat au 31-12-2014								30 236		30 236
Solde au 31-12-2014	100 008	7 967	26 392	23 983	80 281	226	20 427	30 236	-13 445	276 075

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT et se détaillaient comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2013	Montant
Réserves légales	7 967
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	23 983
Réserves à régime spéciale	26 392
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	49 979
Bénéfice de l'exercice 2013	20 427
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2013	159 354
Dividendes décidé et prélevés sur les résultats et réservés avant le 31/12/2013 à payer	0
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014.	159 354

4.4 Engagements hors bilan

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 712.421 KDT contre un solde de 945.455 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	528 339	759 897
Etablissements bancaires	528 339	759 897
En faveur de la clientèle	184 082	185 558
Cautions fiscales	19 921	17 634
Cautions pour marchés	88 196	95 648
<i>En devises</i>	<i>5 695</i>	<i>11 872</i>
<i>En dinars</i>	<i>82 501</i>	<i>83 776</i>
Cautions douanières	22 066	20 324
Cautions diverses	45 433	45 802
<i>En devises</i>	<i>28 051</i>	<i>30 664</i>
<i>En dinars</i>	<i>17 382</i>	<i>15 138</i>
Obligations cautionnées	8 466	6 150
	<hr/> 712 421	<hr/> 945 455

Note 15 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 387.961 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 430.864 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	132 778	179 874
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	255 183	250 990
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	205 040	193 537
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	50 183	57 453
	<u>387 961</u>	<u>430 864</u>

Note 16 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2014 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 256.794 KDT contre 181.756 KDT au 31 décembre 2013.

Note 17 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 18 – Garanties reçues

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	236 049	269 133
Garanties reçues des banques	776 207	912 898
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	776 207	912 898
Nantissement titres	82 252	42 226

Garanties reçues de la clientèle	727 425	733 185
	<u>1 821 933</u>	<u>1 957 442</u>

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat au comptant	52 013KDT
Vente au comptant	31 428 KDT

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usance ayant une date d’échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat à terme	164 997 KDT
Vente à terme	64734 KDT

4.5 Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s’élève à 157.456 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 136.342 KDT au 31 décembre 2013.

Ce poste s’analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	1 573	757
Produits sur opérations de crédit	(ii)	140 606	123 874
Revenus assimilés	(iii)	15 277	11 711
		<u>157 456</u>	<u>136 342</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Marché Monétaire au jour le jour	467	225
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	451	271
Marché Monétaire en devises	562	231
Autres	93	30
	<u>1 573</u>	<u>757</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	114 928	101 219
Comptes courants débiteurs	13 215	11 969
Leasing	9 652	7 628
Crédits sur ressources extérieures	2 809	3 024
Créances douteuses ou litigieuses	2	34
	<hr/> 140 606	<hr/> 123 874

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 629	5 544
Commissions de découverts	1 810	1 456
Commissions sur billets de trésorerie	146	146
Report-Déport	6 315	4 505
Autres Intérêts assimilés	377	60
	<hr/> 15 277	<hr/> 11 711

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 42.829 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 39.980 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	35 268	32 826
Commissions de tenues de comptes	2 738	2 790
Commission sur opération de change manuel	362	426
Autres commissions	4 461	3 938
	<hr/> 42 829	<hr/> 39 980

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.880 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 13.284 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	78	49
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(2)	51
Gains de change	37 689	62 349
Perte de change	(25 885)	(49 165)
	<hr/> 11 880	<hr/> 13 284

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2014 un montant de 7.418 KDT contre 5.257 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	6 011	4 553
Dividendes sur portefeuille titres de participation	1 330	621
Intérêts sur titres en portages	77	83
	<u>7 418</u>	<u>5 257</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 66.017 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 51.071 KDT au 31 décembre 2013.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	6 931	4 916
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 48 702	40 945
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 092	3 308
Charges assimilées	6 292	1 902
	<u>66 017</u>	<u>51 071</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts à vue	10 425	9 679
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	11 566	8 282
Comptes d'épargne	17 423	13 699
Certificats de dépôts	9 288	9 285
	<u>48 702</u>	<u>40 945</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.310 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 21.410 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions (i)		19 643	25 010	25 010
<i>dont provisions additionnelles</i>		1252	1812	1812
Reprises de provisions (ii)		(10 855)	(6 125)	(5 723)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(648)	(586)	(586)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision		7	7	7
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision		194	153	153
Créances radiées		1 415	2 425	2 425
Récupération sur créances radiées		(94)	(60)	(60)
		10 310	21 410	21 812

(i) Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	13 925	15 701
<i>dont provisions additionnelles</i>	1252	1 812
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)	0	52
Dotations à la provision collective	2 165	1 277
Dotations aux provisions sur les autres actifs	0	490
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 017	6 859
Dotations aux provisions pour charge de retraite	1 536	631
	19 643	25 010

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées en 2014 se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Bilan)	7 969	5 931	5 529
<i>dont provisions additionnelles</i>	648	586	586
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Hors Bilan)	1 829	27	27
Reprises de provisions pour risques et charges	1 057	150	150
Reprises de provisions sur autres actifs	0	17	17
	10 855	6 125	5 723

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 215 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de -1.924 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	(476)	(298)

Dotations aux provisions	923	105
Reprises de provisions	(97)	(68)
Plus ou moins-value de cession sur titres d'investissement	(1 35)	(1 663)
	215	(1 924)

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 24.747 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 22.935 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôts et taxes	1 828	788
Travaux, fournitures et services extérieurs	12 123	11 653
Transport et déplacement	833	800
Frais divers de gestion	9 734	9 250
Autres charges d'exploitation	229	444
	24 747	22 935

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à -228 KDT au 31 décembre 2014 contre 172 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	75	219
Moins-value de cession d'immobilisations	(303)	(47)
	(228)	172

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 totalise 9 931 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	40 167
Réintégrations	31 628
Déductions (dont provisions)	(29 271)
Réinvestissements exonérés	(15 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	28 374
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	9 931

29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	30 236	20 689
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	0	3 902 736
Résultat de base par action (en DT)	1.512	1.034

4.6 Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2014, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -3 832 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Banque Centrale (comptes ordinaires)	98 582	45 282
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	46 714	21 134
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	11 727	180 224
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	89 930	91 821
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(44 941)	(50 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(139 000)	(170 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 248)	(5 447)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(79 564)	(113 884)
	<u>(3 832)</u>	<u>24 753</u>

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le GROUPE BNP Paribas

La convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, autorisée par le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 et signée en date du 30 décembre 2014 prévoit l'annulation de l'impact financier des conventions liées approuvées par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur l'exercice 2014.

Ainsi les prestations détaillées au point 1 et 2 suivants ont été fournies par le Groupe BNP PARIBAS en 2014 conformément aux conventions préalablement approuvées et ont fait l'objet d'avoirs:

1°- PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	531	BNPP
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	38	BNPP
Connexis Cash	Outil cash management	454	BNPP
Connexis Trade	Outil opérations import/export	468	BNPP
Ivision	Outil commerce extérieur	387	BNPP
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	158	BNPP
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	99	BNPP
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	38	BNPP
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	63	BNPP
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	399	BNPP
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	61	BNPP
SearchSpace	Outil de lutte contre le blanchiment	343	BNPP
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	245	BNPP
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	87	BNPP
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	222	BNPP
Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	603	BNPP
Maintenance Boitiers Riverbed	Boitier pour la décompression des données	65	BNPP
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	6	BNPP
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	65	BNPP
Maintenance Boitiers Internet	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	69	BNPP
Cobol Microfocus	Licence	88	BNPP
Oracle	Licence	79	BNPP
Oracle Siebel	Licence	26	BNPP
Business Object	Licence	65	BNPP
SAP	Licence	28	BNPP
Maintenance BDSI	Demandes d'actions formulées par l'UBCI pour intervention sur les applicatifs	499	BDSI
TOTAL KTND		5 187	

2. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUPRES DU GROUPE BNPP

Désignation	Description	Valeur Brute	Fournisseur
Maintenance Evolutive Atlas 2	Evolutions 2014 Atlas 2	1 041	BNPP
Prestations BDSI	Développements informatiques des applicatifs	191	BDSI
Autres applications	Licences Microsoft 298KDT; BNPINet 70KDT	368	BNPP
TOTAL KTND		1 600	

3. GARANTIES EMISES PAR BNPPARIBAS :

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0.2% l'an.

La charge liée au titre de 2014 est de 533KTND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1 225 KDT.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2014 s'élève à 35 KDT. Par ailleurs, suite à la fin d'un détachement d'un salarié, l'UBCI a remboursé un montant de 21KDT à UBCI Finance.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire

A ce titre la charge relative à l'exercice 2014 s'élève à 993 KTND.

D-Engagements envers les parties liées :

Les risques encourus de la banque envers les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2014 :

Groupe	31/12/2014
Groupe Sellami	16 312
Groupe Riahi	1 072
Groupe Bouricha	523
Groupe Tamarziste	136
Total des engagements envers les parties liées	18 043

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration s'élève à 298 KTND
Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant. La charge totale au cours de l'exercice 2014 s'élève à 323 KTND.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général s'élève à 297 KTND.
Suivant son contrat, l'Administrateur Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2014 s'élève à 683 KTND.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2014 s'élève à 498 KTND, y compris la rémunération des administrateurs membres permanents des comités.

Note 32 – Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la banque n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 33 – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 7 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 07 Mai 2015, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **276.075 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **30.236 KDT**.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observations

4.1 Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 32 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites réponses jusqu'à la date du présent rapport.

Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

4.2 Provisions sur les petites créances

Comme il est indiqué dans la note 3.9 « Modifications comptables : Provisions sur les petites créances », il a été procédé à la revue du calcul des provisions constituées en couverture des petites créances inférieures à 5 KDT. Cette revue, a permis de relever un excédent de provisions de 1 170 KDT provenant des exercices antérieurs.

L'ajustement dudit excédent a été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 pour un montant net d'impôt de 761 KDT.

Par ailleurs et pour le besoin de la comparabilité, les données de l'exercice 2013 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 499 KDT.

4.3 Transactions avec les parties liées

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°31 « Transactions avec les parties liées » et en vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique, signée le 30 décembre 2014, entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant l'exercice 2014 ont été annulées et ont fait l'objet d'avoirs pour un montant total de 6.787 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 mai 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Fayçal DERBEL

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65

Votre conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF, conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	18,14%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	10 KDT
Alyssa Sicav	2,80%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 151 KDT
UBCI Univers SICAV	39,20%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	86,51%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,65% Actifs nets TTC	-	36 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 225 KDT en 2014.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2014, à 35 KDT. Par ailleurs, suite à la fin d'un détachement d'un salarié, l'UBCI a remboursé un montant de 21 KDT à l'UBCI Finance.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2014, au titre de ce contrat, s'élèvent à 993 KDT.

B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS ayant fait l'objet d'avenant

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'aux conventions d'assistance technique, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant l'exercice 2014 ont été annulées et ont fait l'objet d'avoirs pour un montant total de 6 787 KDT.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions conclues antérieurement à 2014 et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2014, sont présentées aux points 1 à 4 du paragraphe I suivant du présent rapport.

I- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;

- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'application ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2014, s'élève à 1 041 KDT. Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2014, s'élève à 314 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 217 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2014 s'élève à 38 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 343 KDT.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes

successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 454 KDT.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2014, s'élève à 165 KDT. Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 80 KDT.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 468 KDT.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 387 KDT.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 38 KDT.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2014, s'élève à 63 KDT.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 399 KDT.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 61 KDT.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 99 KDT.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 70 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 158 KDT.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 87 KDT.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2014, s'élève à 222 KDT.

2. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

2.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2014, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 79 KDT ;
- Licence COBOL (Licence Groupe BNP) pour un montant de 88 KDT ;
- Licence ORACLE SIEBEL pour client First pour un montant de 26 KDT ;
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 65 KDT ;
- Licence SAP pour un montant de 28 KDT.

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 286 KDT.

2.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2014, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 65 KDT.

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boitiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2014. Le montant facturé à ce titre, en 2014, s'élève à 6 KDT.

2.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2014. Le montant facturé à ce titre, en 2014, s'élève à 69 KDT.

2.2.4. Prestations de maintenance de boitiers

En 2014, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed pour 65 KDT.

2.3. Redevances de télécommunication

En 2014, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 603 KDT.

3. Acquisition d'immobilisations incorporelles

En 2014, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 298 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2014, totalisent 690 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 499 KDT,
- Frais de développement informatique : 191 KDT.

5. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;

- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI. Le plafond au titre de l'exercice 2014 est fixé à 0.8% du PNB.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2014.

6. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2015.

C. Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements de certains clients. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2014, à 266,5 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2014, s'élèvent à 533 KDT.

D. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 18 Juin 2014 se détaillent, pour l'exercice 2014, comme suit :
 - La rémunération annuelle brute du Président du Conseil s'élève à 298 KDT dont 34 KDT à titre d'indemnité. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2014 s'élève à 323 KDT, dont 9 KDT de charges fiscales.
 - La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. La rémunération brut du Directeur Général, telle que prévue par ledit contrat, s'élève à 297 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa

disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2014 s'élève à 683 KDT, dont 140 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2014, s'élève à 498 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en Dinars) :

	Président du conseil d'administration		Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	322 898	0	682 612	0	498 250	498 250
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0
Total	322 898	0	682 612	0	498 250	498 250

Tunis, le 13 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	222 114	285 482
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	394 737	382 927
Créances sur la clientèle	3	4 000 803	3 765 866
Portefeuille-titres commercial	4	272 535	379 798
Portefeuille d'investissement	5	444 738	36 965
Titres mis en équivalence	6	1 805	1 839
Valeurs immobilisées	7	168 784	177 487
Goodwill		1 099	1 185
Autres actifs	8	189 067	243 109
Impôt différé Actif	9	1 412	1 450
Total Actifs		5 697 094	5 276 108
Passifs			
Banque Centrale et CCP	10	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	52 597	57 364
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	4 506 740	4 044 552
Emprunts et ressources spéciales	13	313 966	308 623
Autres passifs	14	284 534	176 450
Total Passifs		5 247 861	4 849 038
Total Intérêts Minoritaires		28 557	27 916
Capitaux propres			
Capital		198 741	198 741
Réserves		143 879	163 077
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		2	(44 010)
Résultat de l'exercice		74 408	77 700
Total Capitaux propres	15	420 676	399 154
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		5 697 094	5 276 108

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties données		253 094	236 586
Crédits documentaires		142 158	175 571
Passifs éventuels	16	395 252	412 157
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés		160 581	183 036
Engagements sur titres		38	38
Engagements donnés	17	160 619	183 074
Engagements reçus			
Engagements de financements reçus		2 052 836	1 660 094
Engagements reçus	18	2 052 836	1 660 094

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2014	2013
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	295 061	274 533
Commissions (en produits)	20	78 442	70 228
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	43 264	38 524
Revenus du portefeuille d'investissement	22	11 464	2 635
Total Produits d'exploitation bancaire		428 231	385 920
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(147 141)	(121 927)
Commissions encourues		(4 381)	(3 396)
Total Charges d'exploitation bancaire		(151 522)	(125 323)
Produits des autres activités	24	39 888	16 204
Charges des autres activités	25	(37 712)	(16 162)
Produit net bancaire		278 885	260 639
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(14 441)	(16 874)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		539	308
Autres produits d'exploitation	27	6 603	4 864
Frais de personnel	28	(95 487)	(86 752)
Charges générales d'exploitation	29	(35 223)	(34 579)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 723)	(15 941)
Résultat d'exploitation		124 153	111 665
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(33)	(132)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(1 230)	934
Impôt sur les bénéfices		(46 586)	(32 918)
Résultat des activités ordinaires		76 304	79 549
Part de résultat revenant aux minoritaires		(1 896)	(1 849)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Résultat net consolidé de la période du Groupe	30	74 408	77 700
Effet des modifications comptables part Groupe		-	(44 300)
Résultat après modifications comptables du Groupe		74 408	33 400

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2014	2013
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		397 955	373 632
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(104 094)	(118 280)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 921	1 438
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(246 802)	(241 071)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		428 754	450 343
Titres de placement		129 628	(6 700)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(121 050)	(113 389)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		139 794	(95 452)
Impôt sur les bénéfices		(45 702)	(28 237)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		589 404	222 284
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		(4 964)	2 438
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(390 035)	(6 629)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(8 019)	(15 886)
Total Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(403 018)	(20 077)
Flux de financement			
Emissions d'actions		0	-
Emission / Remboursement d'emprunts		9 568	16 906
Augmentation / diminution ressources spéciales		(4 797)	(10 503)
Dividendes et autres distributions		(54 958)	(54 557)
Autres flux de financement		0	411
Total Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(50 187)	(47 743)
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		136 199	154 464
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		326 350	171 885
Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice	31	462 549	326 349

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classées individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques

financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

2.2. Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de

manière soustractive.

2.3. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2014 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les

engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2014 avec celui de 2013. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2014 à ce titre s'élèvent à 1 262 KDT amenant le total des provisions collectives à 15 135 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 51 509 KDT au 31/12/2013 et une dotation additionnelle nette de 6 508 KDT au titre de l'exercice 2014.

2.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

2.5. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%

- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.6. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.7. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.8. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.9. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.10. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

2.11. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

2.12. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

2.13. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2014			31/12/2013		
	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari intermédiation	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari recouvrement	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	70,23%	69,98%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	83,23%	83,23%	IG	83,23%	83,23%	IG
Attijari Valeurs Sicav	65,81%	65,81%	IG	65,81%	65,81%	IG
Attijari Finance	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	0,02%	0,02%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont en cours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2014	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 201 un solde de 222 114 KDT contre 285 482 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 63 368 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Placements auprès de la banque centrale	126 505	190 567
Banque Centrale comptes ordinaires	33 218	41 698
Caisse Dinars	47 730	37 594
Caisse Devises	6 833	6 086
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	7 532	9 286
Centres de chèques postaux et TGT	366	323
Créances rattachées	4	2
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 114	285 482

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 394 737 KDT contre 382 927 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 810 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur les banques résidentes	15 359	15 230
Créances sur banques non résidentes	367 553	344 870
Créances sur les établissements financiers	11 620	22 541
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	205	286
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	394 737	382 927

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 4 000 803 KDT contre 3 765 866 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 234 937 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Comptes débiteurs de la clientèle	188 057	175 829
Créances rattachées	8 353	8 113
Total comptes débiteurs	196 410	183 942
Crédits court terme	847 738	737 157
- dont Financements en devises	250 935	217 166
- dont Crédits court terme en dinars	596 803	519 991
Crédits moyen et long terme	2 863 636	2 754 094
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	26 597	20 724
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	85 967	66 760
Impayés	77 565	63 017
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	569 020	594 827
Provisions pour créances douteuses	(606 487)	(598 718)
Agios réservés	(75 019)	(69 846)
Créances rattachées	8 570	7 733
Total des autres concours à la clientèle	3 797 587	3 575 748

Crédits sur ressources spéciales	6 806	6 176
Total Créances sur la clientèle	4 000 803	3 765 866

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 272 535 KDT contre 379 798 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 107 263 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Bons de trésor	224 954	334 788
Autres placements	30 855	30 763
Provisions sur titres de placements	(652)	(266)
Créances rattachées	17 378	14 513
Total Portefeuille-titres commercial	272 535	379 798

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 444 738 KDT contre 36 965 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 407 773 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
<i>Titres d'investissement</i>		
Obligations	45 597	11 096
Autres titres d'investissement	356 771	1 284
Créances rattachées	14 563	601
Provisions sur titres d'investissement	-	(1 301)
Total des titres d'investissement	416 931	11 680
<i>Titres de participation</i>		
Titres de participations libérés	43 954	43 274
Provisions pour dépréciation titres	(17 732)	(20 198)
Titres de portage	1 200	1 800
Créances rattachées	385	409
Total des titres de participation	27 807	25 285
Total Portefeuille d'investissement	444 738	36 965

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 805 KDT au 31 décembre 2014. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 780	1 807
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	25	24
ATTIJARI FINANCE	0	8
Total Titres mis en équivalence	1 805	1 839

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 168 784 KDT contre 177 487 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 8 703 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Constructions	95 401	98 433
Immobilisation en cours	17 736	17 196
Agencements, Aménagements et Installations	17 098	18 555
Terrains	14 120	13 716
Logiciels de base	12 666	16 657
Matériel Informatique	6 878	8 252
Matériel & Mobilier	4 238	4 169
Matériel Roulant	974	836
Charges reportées	-	-
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(327)	(327)
Total Valeurs immobilisées	168 784	177 487

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 189 067 KDT contre 243 109 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 54 042 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Crédits directs et avances au personnel	144 441	119 339
Débit à régulariser et divers	22 936	105 520
Prêts sur fonds social	8 277	9 183
Créances prises en charge par l'Etat	7 427	8 191
Etat, impôts et taxes	5 802	6 687
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 954	3 055
Débiteurs divers	3 242	668
Dépôts et cautionnements	2 890	1 307
Provisions sur autres actifs	(10 902)	(10 841)
Total Autres actifs	189 067	243 109

NOTE 9: Actif d'impôt différé:

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 412 KDT au 31 décembre 2014 contre 1 450 KDT au 31 décembre 2013, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 10 : Banque centrale et CCP :

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2014 un solde de 90 024 KDT contre un solde de 262 049 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 172 025 KDT.

NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 52 597 KDT contre 57 364 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 4 767 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Banques non résidentes	51 389	16 368
Banques résidentes	768	38 875
Etablissements financiers	390	2 062
Dettes rattachées	50	59
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	52 597	57 364

NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 4 506 740 KDT contre 4 044 552 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 462 188 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	1 689 864	1 429 912
Comptes d'épargne	1 596 201	1 522 005
Bons de caisse	468 379	382 604
Comptes à terme	311 470	292 876
Autres produits financiers	83 830	100 374
Certificats de dépôts	172 500	180 500
Autres sommes dues à la clientèle	173 765	127 409
Dettes rattachées	10 731	8 872
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 506 740	4 044 552

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 313 966 KDT contre 308 623 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 5 343 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires	125 425	115 857
Autres Fonds empruntés	156 609	161 672
Ressources spéciales	24 373	24 107
Dettes rattachées	7 559	6 987
Total Emprunts et ressources spéciales	313 966	308 623

NOTE 14 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 284 534 KDT contre 176 450 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 108 084 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Créditeurs divers	41 133	29 954
Charges à payer	38 071	33 935
Crédit à régulariser et divers	76 362	36 671
Exigibles après encaissement	24 411	31 555
Impôts et taxes	28 019	9 347
Provisions pour risques et charges	76 538	34 988

Total Autres passifs

284 534**176 450**

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2014 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2014

		OUVERTURE	AFFECT DU RESULTAT 2013	DIVIDEN DES VERSES	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	118 304	75 192	(53 262)	2 779	232	-	-	-	143 245
	Résultat	75 192	(75 192)	-	-	-	-	-	71 879	71 879
ATTIJARI LEASING	Réserves	6 227	3 520	(1 581)	3	(39)	-	-	-	8 130
	Résultat	3 520	(3 520)	-	-	-	-	-	3 640	3 640
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	137	300	(288)	0	-	-	(19)	-	129
	Résultat	300	(300)	-	-	-	-	-	73	73
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 033)	595	(649)	0	-	-	-	-	(2 088)
	Résultat	595	(595)	-	-	-	-	-	148	148
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	952	(392)	-	46	(4)	-	-	-	602
	Résultat	(392)	392	-	-	-	-	-	231	231
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	180	76	(76)	0	-	(119)	-	-	60
	Résultat	76	(76)	-	-	-	-	-	65	65
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(526)	33	(33)	0	-	90	-	-	(436)
	Résultat	33	(33)	-	-	-	-	-	33	33
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	0	(790)	-	0	-	-	-	-	(790)
	Résultat	(790)	790	-	-	-	-	-	(594)	(594)
ATTIJARI GESTION	Réserves	206	81	-	0	-	-	-	-	287
	Résultat	81	(81)	-	-	-	-	-	39	39
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(1 691)	(789)	-	0	-	-	-	-	(2 480)
	Résultat	(789)	789	-	-	-	-	-	(1 090)	(1 090)
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	166	6	-	0	36	-	-	-	207
	Résultat	6	(6)	-	-	-	-	-	17	17
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Réserves	927	(16)	-	0	-	-	-	-	911
	Résultat	(16)	16	-	-	-	-	-	(26)	(26)
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(128)	(117)	-	0	-	-	-	-	(245)
	Résultat	(117)	117	-	-	-	-	-	(8)	(8)

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(4)	1	(1)	0	-	-	-	-	(4)
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	1	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	122 713	77 700	(55 890)	2 828	225	(29)	(19)	-	147 528
	Résultat	77 700	(77 700)	-	-	-	-	-	74 408	74 408

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2014 un solde de 253 094 KDT contre 236 586 KDT au 31 décembre 2013. Les crédits documentaires s'élèvent à 142 158 KDT au 31 décembre 2014 contre 175 571 KDT au 31 décembre 2013.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Cautions, avals et autres garanties données	253 094	236 586
Crédits documentaires	142 158	175 571
Passifs éventuels	395 252	412 157

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 160 619 KDT au 31 décembre 2014 contre 183 074 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 22 455 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financements donnés	160 581	183 036
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	160 619	183 074

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 2 052 836 KDT au 31 décembre 2014 contre 1 660 094 KDT au 31 décembre 2013.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 385 920 KDT au 31 décembre 2013 à 427 828 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une augmentation de 41 908 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 295 061 KDT contre 274 533 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 20 528 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
Opérations avec les établissements bancaires		
Placements sur le marché monétaire et auprès des corresp.étrangers	2 940	2 234
Total opérations avec les établissements bancaires	2 940	2 234
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	259 427	241 363

* Court terme	42 066	39 708
- Financement devises	4 785	3 732
- Court terme Dinar	37 281	35 976
* Moyen & long terme	217 361	201 655
Comptes courants débiteurs	18 196	14 485
Crédits sur ressources extérieures	394	379
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	2 378	4 116
Total opérations avec la clientèle	280 395	260 343
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions de compte	905	669
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 602	3 611
Report/Déport sur change à terme	7 219	7 676
Total autres intérêts et revenus assimilés	11 726	11 956
Total Intérêts et revenus assimilés	295 061	274 533

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 78 442 KDT contre 70 228 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8 214 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
Gestion de compte et autres services financiers	30 849	26 987
Commissions sur moyens de paiements	20 018	19 149
Commissions sur opérations crédits	16 735	13 857
Commission sur opérations internationales	7 808	8 156
Commissions sur autres opérations bancaires	3 032	2 078
Total Commissions	78 442	70 228

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 43 264 KDT contre 38 524 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 4 740 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
Gain net sur opérations de change	23 550	20 722
Gain net sur titres de placement et transaction	19 886	18 443
Dotations aux Provisions sur titres de placement	(172)	(641)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	43 264	38 524

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 11 464 KDT contre 2 635 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8 829 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
-------------	------	------

Revenus sur titres d'investissement	9 295	270
Intérêts sur obligations	1 152	509
Dividendes	944	1 824
Autres revenus	73	32
Total Revenus du portefeuille d'investissement	11 464	2 635

* **LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE** :

NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 147 141 KDT contre 121 927 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 25 214 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
Opérations avec les établissements bancaires		
Emprunts Interbancaires	887	1 726
Emprunts en devises auprès des correspondants étrangers	271	248
Autres	93	84
Total Opérations avec les établissements bancaires	1 251	2 058
Opérations avec la clientèle		
Dépôts à vue	11 706	10 353
Comptes d'épargne.	51 049	42 171
Bons de caisse	20 517	15 096
Comptes à terme	18 727	13 616
Certificats de dépôts	11 124	12 982
Total Opérations avec la clientèle	113 123	94 218
Emprunts et ressources spéciales		
Charge sur emprunts extérieurs.	457	570
Charge sur emprunts obligataires.	8 377	8 616
Total Emprunts et ressources spéciales	8 834	9 186
Autres intérêts et charges		
Autres intérêts et charges assimilées	13 792	8 111
Appel d'offres	10 141	8 354
Total Autres intérêts et charges	23 933	16 465
Total Intérêts courus et charges assimilées	147 141	121 927

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2014 un solde de 39 888 KDT contre un solde de 16 204 KDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 23 684 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2014 un solde de 37 712 KDT contre un solde de 16 162 KDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 21 550 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
D° aux provisions techniques d'assurance vie	36 007	16 057
D° aux autres provisions techniques	1 705	105
Total	37 712	16 162

NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 14 441 KDT contre 16 874 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 2 433 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	2014	2013
D° aux provisions sur créances douteuses	47 893	30 701
Reprise de provision sur créances douteuses	(30 994)	(32 536)
D° aux provisions pour risques et charges	4 937	21 531
Reprise de provision pour risques et charges	(8 855)	(4 061)
Pertes couvertes par des provisions	1 460	1 239
Total	14 441	16 874

NOTE 27: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 6 603 KDT contre 4 864 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 739 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	2014	2013
Intérêts sur crédits au personnel	5 626	3 892
Revenus immobiliers	356	353
Autres produits d'exploitation	621	619
Total Autres produits d'exploitation	6 603	4 864

NOTE 28 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 95 487 KDT contre 86 752 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8 735 KDT.

DESIGNATION	2014	2013
Rémunérations du personnel	71 148	64 141
Charges sociales	16 388	14 400
Autres charges liées au personnel	7 951	8 211
Total Frais de personnel	95 487	86 752

NOTE 29 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 35 223 KDT contre 34 579 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 644 KDT.

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
Loyers et services extérieurs	18 982	19 531
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 585	6 423

Annonces et insertions publicitaires	2 283	2 081
Fournitures de bureaux	929	945
Missions réceptions	1 166	783
Frais du conseil et d'assemblée	528	448
Dons et cotisations	427	393
Documentation centrale	307	275
Transport et déplacement	208	195
Frais d'actes et contentieux	148	28
Impôts et taxes	1 366	1 278
Autres	2 294	2 199
Total charges générales d'exploitation	35 223	34 579

NOTE 30: Résultat par action de base

DESIGNATION	2014	2013
Résultat net du groupe avant modifications comptables	74 408	77 700
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	1,872	1,955

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 462 549 KDT au 31 décembre 2014 contre 326 349 KDT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2014	2013
Liquidités et équivalents de liquidités actif	605 095	645 653
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 183	285 553
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	382 912	360 100
Liquidités et équivalents de liquidités passif	142 547	319 304
Banque centrale	90 000	262 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	52 547	57 304
Liquidités et équivalents de liquidités	462 549	326 349

Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 697 094 mille dinars et un bénéfice net de 74 408 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 05 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Ahmed BELAIFA



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mohamed Louzir.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-14	déc.-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT	A1	88 372	166 380
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	147 089	111 610
AC3	Créances sur la clientèle	A3	3 233 202	3 093 961
AC4	Portefeuille titres commercial	A4	268 257	203 565
AC5	Portefeuille d'investissement	A5	230 433	180 357
	Placements nets des entreprises d'assurance	A6	132 799	136 758
AC6	Valeurs immobilisées nettes	A7	107 335	105 137
AC7	Autres actifs	A8	53 708	53 442
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	38 377	35 922
	Titres mis en équivalence	A10	23 373	19 475
	Ecart d'acquisition net (*)	A11	17 776	18 575
Total Actifs			4 340 721	4 125 182

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-14	déc.-13
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P1	241 304	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	P2	2 787 545	2 563 600
PA4	Emprunts et ressources spéciales	P3	83 164	43 558
PA5	Autres passifs	P4	228 160	191 594
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	P5	250 834	234 553
Sous-Total Passifs			3 591 008	3 427 344

Capitaux propres		Notes	déc.-14	déc.-13
CP1	Capital		150 000	150 000
	(Titre d'auto contrôle)		-4 512	-4 500
	Réserves consolidées		428 419	391 010
	Résultats consolidés		88 668	74 911
	Actions propres			
Sous-Total capitaux propres			662 575	611 421
	Intérêts minoritaires (*)	P6	87 139	86 417
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 340 721	4 125 182

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Hors Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Notes	déc.-14	déc.-13
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	429 652	413 189
HB2	Crédits documentaires	214 260	253 635
HB3	Actifs donnés en garantie	155 000	320 000
	Total Passifs éventuels	798 912	986 824
HB4	Engagements de financement donnés	170 094	153 157
	Engagements sur titres	711	700
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	882	882
	Total engagements donnés	171 687	154 739
HB6	Engagements de financement reçus	478	1 696
HB7	Garanties reçues	1 802 431	1 605 275
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage	0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés	349	350
	Total engagements reçus	1 803 258	1 607 321

GRUPE BANQUE DE TUNISIE

Etat des flux de trésorerie consolidés

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Année 2014	Année 2013*
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		291 761	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-115 625	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-145 660	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-142 532	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		238 802	229 344
Titres de placement		-78 795	-34 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-51 394	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 253	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-19 505	-17 031
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		6 134	8 564
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		14 216	14 410
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		12 656	206 571
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 596	11 388
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-38 696	-30 283
Acquisition/ cession sur immobilisations		-13 225	-4 674
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-34 325	-23 569
Activités de financement			
Emission d'actions		0	6 000
Emissions d'emprunts		0	-1 681
Remboursements d'emprunts		-2 691	-3 102
Augmentation/diminution ressources spéciales		42 311	-12 689
Dividendes versés		-61 917	-45 446
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-22 297	-56 917
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		47	-32
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 919	126 053
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	147 396	21 343
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	8 849	2 442
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		103 477	147 396
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	7 185	8 849

(*) Colonne 2013 retraitée pour les besoins de la comparabilité

Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2014

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2014 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,61%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	99,99%	53,84%	53,83%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,71%	52,54%	46,35%	46,18%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	99,99%	98,16%	98,16%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,31%	93,31%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	99,80%	100,00%	93,02%	93,13%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,58%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	60,38%	75,75%	59,55%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,17%	43,17%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,29%	57,28%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,05%	60,06%	53,84%	53,83%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,59%	98,59%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	71,84%	72,42%	44,33%	44,48%
SICAV RENDEMENT	6,62%	5,42%	3,71%	3,06%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence

Notes sur le Bilan

Note A1

(En Mille TND)

AC1 - Caisse

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Caisse dinars	21 511	19 812
Caisse devises	3 513	3 383
Banque Centrale de Tunisie	63 285	143 120
CCP et traveller's chèques	63	65
Total AC1 - Caisse	88 372	166 380

Note A2

(En Mille TND)

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Avoirs chez les établissements financiers	21 812	8 174
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 236	4 794
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7 576	3 380
Prêts aux établissements financiers	125 064	103 332
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 003	5 079
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	64 949	61 482
Prêts aux organismes financiers spécialisés	41 112	36 771
Créances rattachées	213	104
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	213	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	147 089	111 610

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

(En Mille TND)

AC3 - Créances sur la clientèle

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Comptes ordinaires débiteurs	295 544	297 488
Crédits sur ressources ordinaires	2 916 644	2 798 886
Créances sur crédit-bail	23 688	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	7 415	10 259
Crédits sur ressources spéciales	54 759	33 704
Financement sur ressources externes	51 636	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 123	3 189
Créances Impayés douteuses et litigieuse	141 597	134 886
Créances impayés	16 725	17 044
Créances au contentieux	124 872	117 842
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	31 788	28 689
Couvertures comptables	-238 233	-222 467
Agios réservés	-12 471	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-225 762	-212 339
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 233 202	3 093 961

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

(En Mille TND)

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Titres de placement	259 362	194 357
Titres de transaction	0	5 000
Créances rattachées	8 895	4 208
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	268 257	203 565

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note A5

(En Mille TND)

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-14	déc.-13
Titres de propriété	220 978	186 538
Titres de participation	146 703	132 262
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Fonds gérés par des SICAR	74 275	54 276
Titres de créances	28 084	4 507
Emprunts nationaux	26 886	2 109
Obligations	1 198	2 398
Créances rattachées	1 007	257
Provisions pour dépréciations de titres	-19 636	-10 945
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	230 433	180 357

Note A6

(En Mille TND)

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-14	déc.-13
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 795	1 883
Terrains et constructions hors exploitation	3 896	4 028
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 381</i>	<i>6 600</i>
Placements dans les entreprises liées et participations	32 218	32 218
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	70 782	70 326
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 530	86 227
Prêts hypothécaires	349	350
Autres prêts	296	286
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	115 880	94 820
<i>Sous-Total</i>	<i>273 837</i>	<i>252 009</i>
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	752	1 347
Total	313 188	292 174
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-180 389	-155 416
Placements nets	132 799	136 758

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note A7

(En Mille TND)

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-14	déc.-13
Immobilisations incorporelles	10 848	10 026
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	9 343	8 521
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	280 514	269 629
Immeubles d'exploitation	127 588	123 998
Immeubles Hors exploitation	5 954	5 121
Terrains d'exploitation	10 020	9 679
Terrains hors exploitation	1 852	1 406
Agencements	64 456	71 408
Matériels informatiques	276	266
Matériels bancaires	0	147
Matériel de transport	3 068	3 136
Immobilisations en cours	4 608	1 780
Autres matériels	62 692	52 688
Cumuls amortissements	-184 027	-174 518
Amortissements des immobilisations incorporelles	-8 699	-7 657
Amortissements des immobilisations corporelles	-175 328	-166 861
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	107 335	105 137

Note A8

(En Mille TND)

AC7 - Autres actifs

	déc.-14	déc.-13
Siège, succursales et agences	-556	1 097
Comptes de régularisation	7 052	18 944
Compensation reçue	4 278	10 742
Compte d'ajustement devises	498	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	2 276	6 922
Débiteurs divers	47 212	33 401
Total AC7 - Autres actifs	53 708	53 442

Note A9

(En Mille TND)

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-14	déc.-13
Provisions pour primes non acquises	9 980	8 968
Provisions pour sinistres Vie	22	35
Provisions pour sinistres Non Vie	28 290	24 672
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	85	0
Autres Provisions techniques non Vie	0	2 247
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38 377	35 922

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

(En Mille TND)

Titres mis en équivalence

	<u>% Ints 2014</u>	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
SICAV RD	3,71%	18 117	14 076
SICAV CR	44,33%	5 256	5 399
Titres mis en équivalence		23 373	19 475
Contribution aux réserves consolidées		373	537
Contribution au résultat consolidé		1 078	296

Note A11

(En Mille TND)

Traitement des écarts de première consolidation

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-7 441	-6 642
Total Traitement des écarts de première consolidation	17 776	18 575

Note A11.1

(En Mille TND)

Traitement des écarts de première consolidation

	<u>déc.-13</u>	<u>déc.-14</u>		<u>Valeur Brute</u>
	<u>Valeur Brute</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Note A11.2

(En Mille TND)

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-13	déc.-14		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	473	15	0	488
- ASTREE	2 223	253	0	2 476
- PLAC.TUNISIE	214	28	0	242
- CARTHAGO	1 929	352	0	2 281
- SCAN	1 803	150	0	1 954
Total	6 642	798	0	7 441

Note P1

(En Mille TND)

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-14	déc.-13
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	9 599
Banques et correspondants étrangers	8 491	6 709
Organismes financiers spécialisés	4 228	2 890
Emprunts auprès des établissements financiers	228 441	384 317
Emprunts en dinars	155 000	320 000
Emprunts en devises	73 441	64 317
Dettes rattachées	144	123
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	241 304	394 039

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P2

(En Mille TND)

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-14	déc.-13
Comptes à vue	829 123	780 885
Comptes d'épargne	750 845	702 667
Comptes spéciaux d'épargne	734 336	685 418
Autres comptes d'épargne	16 509	17 249
Dépôts à terme	1 128 204	980 327
Comptes à terme	639 880	543 907
Bons de caisse	22 324	21 420
Certificats de dépôts	466 000	415 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	83 035
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	21 748	16 686
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	2 787 545	2 563 600

Note P3

(En Mille TND)

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-14	déc.-13
Ressources extérieures	77 870	38 159
Ressources budgétaires	4 805	4 805
Dettes rattachées	489	594
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	83 164	43 558

Note P4

(En Mille TND)

PA5 - Autres passifs

	déc.-14	déc.-13
Comptes de régularisation	97 904	81 696
Compensation à régler	87 801	63 964
Comptes d'ajustement devises	1 034	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 069	16 293
Provisions	26 870	19 627
Provisions pour risques et charges diverses	16 325	8 980
Provisions pour congés payés	1 955	1 886
Provisions pour créances en hors bilan	8 590	8 761
Créditeurs divers	103 386	90 271
Créditeurs / opérations d'impôt	9 057	8 705
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 139	2 752
Créditeurs / Opérations BCT	380	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 367	7 888
Créditeurs / opérations sur titres	1 339	1 276
Chèques à payer	7 783	5 269
Autres Créditeurs	73 574	61 299
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-1 253	2 704
Total PA5 - Autres passifs	228 160	191 594

Au cours de l'exercice 2014, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale portant sur les différents cotisations à la CNSS dont elle est soumise et ce pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2014, comportant un complément de cotisations de 6 951 mille dinars.

La banque a répondu à la notification des résultats de la vérification sociale en contestant ce complément de cotisations et elle compte défendre ses intérêts par toute voie de droit.

Note P5

(En Mille TND)

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-14	déc.-13
Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 709	26 941
Provisions d'assurances Vie	113 919	97 646
Provisions pour sinistres Vie	2 078	2 867
Provisions pour sinistres Non Vie	100 091	99 875
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 062	889
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 043	940
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	86	0
Autres provisions techniques Vie	128	0
Autres Provisions techniques non Vie	2 718	5 395
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	250 834	234 553

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note P6

(En Mille TND)

Note sur les capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014.12	150 000	-4 500	391 010	74 911	611 421
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	74 911	-74 911	0
Dividendes versés	0	0	-37 795	0	-37 795
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	88 668	88 668
Autres mouvements	0	-12	0	0	-12
Variation périmètre	0	0	293	0	293
Situation à la clôture de l'exercice 2014.12	150 000	-4 512	428 419	88 668	662 575

Notes sur l'état de résultat

Note R1

(En Mille TND)

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-14	déc.-13
Produits sur opérations interbancaires	489	608
Produits sur opérations avec la clientèle	235 164	211 858
Revenus des opérations de crédit	198 019	181 243
Revenus des comptes débiteurs	29 824	22 434
Commissions sur avals et cautions	3 815	2 875
Report déport sur change à terme	1 845	4 467
Produits sur opérations de leasing	1 661	839
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	235 653	212 466

Note R2

(En Mille TND)

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-14	déc.-13
Commissions sur comptes	8 690	5 860
Opérations guichet et opérations diverses	2 088	1 717
Opérations sur titres	4 658	5 494
Opérations avec l'étranger	4 879	4 479
Commissions sur moyens de paiement	8 887	8 690
Commissions de gestion	12 061	11 093
Total PR2 - Commissions (Produits)	41 263	37 333

Note R3

(En Mille TND)

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-14	déc.-13
Gains nets sur titres de transaction	10 613	8 006
Intérêts/Titres de transaction	10 181	7 618
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	402	357
Plus-value de cession/Titres de transaction	30	31
Gains nets sur titres de placement	0	2
Dividendes/Titres de Placement	0	1
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	1
Gains nets sur opérations de change	10 399	10 330
Différence de change sur opérations monétiques	-340	236
Produits sur change manuel	2 749	2 785
Produits sur opérations de change en compte	6 707	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 283	279
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	21 012	18 338

Note R4

(En Mille TND)

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Revenus des obligations	4 480	1 826
Revenus des titres de participation	3 503	2 910
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	2	2
Revenus des parts dans les entreprises liées	0	294
Effets des éliminations Dividendes	0	12
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	7 985	5 044

Note R5

(En Mille TND)

Marge nette des activités d'assurance

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	11 622	8 311
Résultat Technique de l'Assurance Vie	3 543	2 716
Résultat technique	15 165	11 027
Produits des placements Assurance Non Vie	11 891	11 401
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 457	-4 238
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-5 771	-4 576
Autres produits non techniques	71	34
Autres charges non techniques	-2 548	0
Marge intégrable	16 351	13 648
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 006	-4 994
Marge nette des entreprises d'assurance	8 345	8 654

Note R6

(En Mille TND)

CH1 - Charges d'intérêts

	<u>déc.-14</u>	<u>déc.-13</u>
Charges sur opérations interbancaires	16 354	14 116
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	93 899	79 411
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 169	2 386
Total CH1 - Charges d'intérêts	113 422	95 913

Note R7

(En Mille TND)

CH2 - Charges d'intérêts

	déc.-14	déc.-13
Commission d'aval sur opération de refinancement	83	101
Charges sur opérations de retrait monétique	600	504
Frais d'interchange émis	387	419
Autres commissions	28	2
Total	1 098	1 026

Note R8

(En Mille TND)

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

	déc.-14	déc.-13
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	13 373	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	8 050	973
Pertes sur créances irrécouvrables	330	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-281	-288
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	21 472	27 974

Note R9

(En Mille TND)

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

	déc.-14	déc.-13
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	8 220	1 711
Pertes subies sur les titres en portefeuille	330	204
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-5 074	-3 187
Frais de gestion du portefeuille	535	243
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	4 011	-1 029

Note R10

(En Mille TND)

CH6 - Frais du personnel

	déc.-14	déc.-13
Charges de fonctionnement	37 276	33 935
Masse salariale	29 195	26 673
Charges sociales	7 321	6 692
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	760	570
Autres Frais liés au personnel	11 534	10 005
Régime d'intéressement	8 773	7 438
Prime départ à la retraite	1 077	1 019
Divers	1 684	1 548
Récupération sur personnel en détachement	-1 059	-858

Total CH6 - Frais du personnel	47 751	43 082
---------------------------------------	---------------	---------------

Note R11

(En Mille TND)

CH7 - Charges d'exploitation

	déc.-14	déc.-13
Télécommunication & courriers	2 157	2 298
Maintenance et entretien	2 491	2 201
Services externes d'exploitation	2 979	3 139
Achat de biens consommables	3 234	2 763
Communication, marketing et documentation	935	799
Assurance, Droits et taxes	1 687	920
Jetons de présence au conseil d'administration	465	483
Autres services extérieurs	2 235	2 276
Total CH7 - Charges d'exploitation	16 183	14 879

Note R12

(En Mille TND)

CH8 - Dotations aux amortissements

	déc.-14	déc.-13
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 607	4 116
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 690	7 186
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 297	11 302

Note R13**Analyse sectorielle du résultat consolidé***(Chiffres en Milliers de dinars)*

Secteur Financier				Autres secteurs		déc.-14	déc.-13
Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	76 336					76 336	64 962
ASTREE		4 043				4 043	4 470
FOSA					55	55	49
GITSA					106	106	66
GITSARL					-18	-18	-22
CARTHAGO						7 047	4 577
SCAN						-391	-251
SPCB					6	6	-523
GPT			-57			-57	462
PT			876			876	452
SBT				204		204	456
BT SICAR				-490		-490	-52
TFT				8		8	7
SPPI				-135		-135	-37
Total	76 336	4 043	819	-413	149	6 656	87 590

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			427			427	-219
SVRD			651			651	515
Total	0	0	1 078	0	0	1 078	296
Total Résultat	76 336	4 043	1 897	-413	149	6 656	88 668

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

(Chiffres en Milliers de dinars)

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs(*)</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2013*</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	1 664	237 138			238 802	229 344
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					47	-32
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	8 664	3 239	147 396	21 343
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			8 042	807	8 849	2 442
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		99 337	8 534	2 791	103 477	147 396
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			2 861	4 324	7 185	8 849

(*) Colonne 2013 retraitée suite à une correction d'erreur

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Autres notes

Note 15

Retraitements Chiffres 2013 :

	<u>Rubriques</u>	<u>Chiffres retraités 2013</u>	<u>Chiffres publiés 2013</u>	<u>Observations</u>
	Ecart d'acquisition Net	18 575	9 089	Changement de méthode
Bilan	Total Actif	4 125 182	4 115 696	
	Intérêts minoritaire	86 417	76 931	Changement de méthode
	Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	4 125 182	4 115 696	
	Marge nette des activités d'assurance	8 654	5 809	Changement de méthode
	Produit Net Bancaire	185 003	182 158	
	Résultat d'exploitation	111 556	108 711	
	Résultat courant avant impôt	112 128	109 283	
Résultat	Impôt sur les sociétés	25 046	22 201	Changement de méthode
	Amortissement des écarts d'acquisition	798	497	Changement de méthode
	Résultat des activités ordinaire	86 285	86 585	
	Résultat Net	86 289	86 590	
	Intérêts minoritaire	11 378	11 678	Changement de méthode

Note 16

Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 662 575 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 88 668 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P4 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque de Tunisie a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. La banque de Tunisie conteste ce complément de cotisations et entend défendre sa position. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours. Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de

Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, et entre Carthago et SCAN) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 15 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fayçal DERBAL.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-14	31-déc-13 retraité	31-déc-13
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	119 550	70 905	70 905
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 651	296 868	296 868
Créances sur la clientèle (*)	3	2 293 799	2 129 846	2 128 676
Portefeuille-titres commercial	4	15 581	13 918	13 918
Portefeuille d'investissement	5	338 780	300 207	300 207
Valeurs immobilisées	6	44 838	46 590	46 590
Actifs d'impôts différés (*)	7	10 884	13 131	13 131
Autres actifs	8	44 006	38 891	38 891
TOTAL ACTIFS		3 022 089	2 910 356	2 909 186
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	9	139 026	170 022	170 022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	133 321	170 135	170 135
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 965 888	1 857 103	1 857 103
Emprunts et Ressources spéciales	12	107 989	113 651	113 651
Autres passifs (*)	13	171 345	125 278	124 869
TOTAL PASSIFS		2 517 569	2 436 189	2 435 780
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 279	7 636	7 636
Intérêts des minoritaires dans les réserves		202 748	198 990	198 990
INTERETS MINORITAIRES		210 027	206626	206626
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		154 317	154 363	154 363
Modifications comptables (*)		(8568)	(8 830)	(9 329)
Résultat en instance d'affectation		20 427		
Résultat consolidé (*)		28309	22 000	21 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	294 493	267541	266780
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 022 089	2 910 356	2 909 186

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-14	31-déc-13
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	712 421	945 455
Crédits documentaires	16	387 961	430 864
Total des passifs éventuels		1 100 382	1 376 319
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	256 794	181 756
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		256 821	181 783
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	1 821 933	1 957 442
Total des engagements reçus		1 821 933	1 957 442

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité	Exercice 2013
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	157 468	136 198	136 198
Commissions (en produits)	22	41 634	40 303	40 303
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	12 417	11 766	11 766
Revenus du portefeuille d'investissement	24	15 303	13 888	13 888
Total des produits d'exploitation bancaire		226 822	202 155	202 155
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(63 752)	(49 436)	(49 436)
Commissions encourues		(3 057)	(2 767)	(2 767)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(668)	(318)	(318)
Total des charges d'exploitation bancaire		(67 477)	(52 521)	(52 521)
PRODUIT NET BANCAIRE		159 345	149 634	149 634
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs (*)	26	(10 310)	(21 410)	(21 812)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(604)	1 546	1 546
Autres produits d'exploitation		3 243	3 143	3 143
Frais de personnel		(68 655)	(63 076)	(63 076)
Charges générales d'exploitation		(25 509)	(23 663)	(23 663)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(9 601)	(10 929)	(10 929)
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 909	35245	34 843
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(226)	172	172
Impôts sur les bénéfices	28	(12095)	(9 172)	(9 032)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		35588	26 245	25 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	3 391	3 391
Intérêts des minoritaires		(7 279)	(7 636)	(7 636)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		28 309	22 000	21 738
Effets des modifications comptables	761		(9 005)	(9 504)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		29070	12995	12234
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	29	1,415	1,099	1,087

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		211 806	187 344
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(71241)	(47 504)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		(2 948)	(2 343)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		72	(76)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(172 744)	(108561)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		98448	45 694
Acquisition / Cession des titres de placement		(1 542)	(801)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(58 745)	(92 077)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		9 998	(1 053)
Impôts sur les sociétés		(8 162)	(7 375)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		29 851	20 530
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		34 793	(6 222)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 635	3 138
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(50 840)	9 14
Acquisitions et cessions des immobilisations		(8 078)	(9 207)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(53 283)	(2 845)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		8 020	(6 347)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(7 353)	24 320
Dividendes versés		(7 661)	(15 912)
Réduction de capital		(3 630)	0
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations			2 644
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(10 624)	4 705
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(29 114)	(6 672)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25480	32 152
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(3 634)	25 480

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 165 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2014.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 9 642 KDT.

2.1.5.3. Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2014 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 252 KTND et d'une reprise sur provisions de 648 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2014, s'élève à 16 211KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne

sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2014 à 9 085 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9 MODIFICATIONS COMPTABLES : PROVISIONS SUR LES PETITES CREANCES

Il a été procédé au cours de l'exercice à la revue des provisions venant en couverture des petites créances au niveau des comptes de la société mère UBCI. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

Les données financières au 31/12/2013 ont été retraitées afin de prendre en compte l'impact de cette revue, les capitaux propres d'ouverture ont ainsi augmentés de 499KDT et une reprise complémentaire de 402KDT est présentée en résultat.

Le compte de résultat au 31/12/2014 intègre 263KDT d'annulation de dotations et 968 KDT de reprises de provision. Soit un impact positif de 1 231KDT.

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	18,14%	24,01%	17,46%	23,12%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	86,51%	90,82%	81,44%	85,5%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	39,20%	56,63%	38,24%	53,79%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	2,80%	1,98%	2,17%	1,46%	Intégration globale	Intégration globale

(*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2014.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2014	2013
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	30,00%
SABA	26,18%	26,18%
KNAUF TUNISIE SYSTEM	30,00%	30,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **119 550** KDT contre 70 905 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Comptes ordinaires BCT	98 582	45 282
	119 550	70 905

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **154 651** KDT contre 296 868 KDT au 31 décembre 2013 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque Centrale de Tunisie	11 727	180 224
Avoirs chez les correspondants	136 644	113 349
Organismes financiers spécialisés	6 125	3 177
Créances rattachées sur les établissements financiers	155	118
	154 651	296 868

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à un montant de **2 293 799** KDT contre 2 129 846 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Prêts et comptes rattachés	(1) 2 315 772	2 141 165	2 141 165
<i>dont leasing</i>	121 711	88 676	88 676
Comptes débiteurs de la clientèle	137 608	139 878	139 878
Total brut	2 453 380	2 281 043	2 281 043
Provisions et Agios réservés	(159 581)	(151 197)	(152 367)
Total net	2 293 799	2 129 846	2 128 676

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 048 852	1 884 729
<i>dont Leasing</i>	<i>121 711</i>	<i>88 676</i>
Autres crédits à la clientèle	100 617	97 888
Créances douteuses	159 350	152 671
Créances rattachées	6 953	5 877
	<u>2 315 772</u>	<u>2 141 165</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **15 581** KDT contre 13 918 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de transaction	14 770	13 076
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	17	48
	<u>15 581</u>	<u>13 918</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2014 à **338 780** KDT contre 300 207 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation	165 896	151 052
Titres en portage	1 133	9 131
Titres d'investissement	170 169	142 146
Créances rattachées/ Titres d'investissement	4 615	2 733
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3 033)	(4 855)
Total Net	<u>338 780</u>	<u>300 207</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint **44 838** KDT au 31 décembre 2014 contre 46 590 KDT au 31 décembre 2013 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Immobilisations corporelles	116 695	124 383
Immobilisations incorporelles	42 017	42 380
Valeurs brutes en fin de période	<u>158 712</u>	<u>166 763</u>
Amortissements	(113 874)	(119 779)
Provisions pour dépréciation	-	(394)
Valeurs nettes en fin de période	<u>44 838</u>	<u>46 590</u>

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à **10 884** KDT au 31 décembre 2014 contre 13 131 KDT au 31 décembre 2013.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint **44006** KDT au 31 décembre 2014 contre 38 891 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	36 270	24 897
Comptes de régularisation	6 668	9 320
Comptes de Stock	151	507
Créances prises en charge par l'Etat	1 330	1 460
Charges à répartir	81	81
Comptes exigibles après encaissement	-	3 260
Provisions /autres actifs	(494)	(634)
	44 006	38 891

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint **139 026** KDT au 31 décembre 2014 contre 170 022 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	139 000	170 000
Dettes rattachées	26	22
	139 026	170 022

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint **133 321** KDT au 31 décembre 2014 contre 170 135 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	87 812	119 725
Banques de dépôt	44 941	50 000
Organismes financiers spécialisés	330	258
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	238	152
	133 321	170 135

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint **1 965 888** KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 1 857 103 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes à vue	1 015 644	913 635
Comptes d'épargne	544 994	529 516
CAT / BC et autres produits financiers	223 016	240 301
Autres sommes dues à la clientèle	63 714	56 733
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	116 500	114 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 020	2 418
	<u>1 965 888</u>	<u>1 857 103</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint **107 989** KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 113 651 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunt Obligataire	27 895	27 869
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 997	5 083
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	47 947	57 058
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	8 000	8 000
Ligne BAD BCT	5 000	-
Autres fonds extérieurs	11 865	12 981
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 361	1 736
	<u>107989</u>	<u>113 651</u>

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint **171 345**KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 125 278 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	21 732	20 530	20 530
Comptes de régularisation	56 365	46 479	46 479
Créditeurs divers	86 766	58 269	57 860
Comptes exigibles après encaissement	6 482	-	-
	<u>171 345</u>	<u>125 278</u>	<u>124 869</u>

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2014, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élève à **294493 KDT**. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2014
UBCI	100 008	137 315	(8 568)	20 427	27450	276 632
UBCI FINANCE		1 563			8	1 571
GIS		4 237			335	4 572
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		469			93	562
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		493			(11)	482
UTP		2926			256	3 182
SICAV SALAMBO		1218			11	1 229
SICAV HANNIBAL		408			5	413
SICAV UNIVERS		1210			10	1 220
SICAV ALYSSA		4 478			152	4 630
TOTAL	100 008	154 317	(8 568)	20 427	28 309	294 493

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 712 421KDT contre un solde de 945 455 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

31/12/2014 **31/12/2013**

En faveur d'établissements bancaires et financiers	528 339	759 897
En faveur de la clientèle	184 082	185 558
Cautions fiscales	19 921	17 534
Cautions pour marchés	88 196	95 648
<i>En devises</i>	5 695	11 872
<i>En dinars</i>	82 501	83 776
Cautions douanières	22 066	20 324
Cautions diverses	45 433	45 802
<i>En devises</i>	28 051	30 664
<i>En dinars</i>	17 382	15 138
Obligations cautionnées	8 466	6 150
	712 421	945 455

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 387 961 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 430 864 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>132 778</u>	<u>179 874</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>255 183</u>	<u>250 990</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	205 040	193 537
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	50 183	57 453
	<u>387 961</u>	<u>430 864</u>

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2014, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 256 794 KDT contre 181 756 KDT au 31 décembre 2013.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	236 049	269 133
Garanties reçues des banques	776 207	912 898
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	776 207	912 898
Nantissement titres	82 252	42 226
Garanties reçues de la clientèle	727 425	733 185
	<u>1 821 933</u>	<u>1 957 442</u>

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat au comptant	52 013 KDT
Vente au comptant	31 428 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat à terme	164 997 KDT
Vente à terme	64 734 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à **157468** KDT en 2014 contre un solde de 136 198KDT en 2013. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 573	757
Produits sur opérations de crédit	140 606	123 874
Revenus assimilés	15 289	11 567
	<u>157468</u>	<u>136 198</u>

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à **41634** KDT en 2014 contre un solde de 40 303 KDT en 2013. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	35 268	32 826
Commissions de tenue de compte	1 543	3 113
Commission sur opération de change manuel	362	426
Autres commissions	4 461	3 938
	<u>41634</u>	<u>40 303</u>

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 417** KDT en 2014 contre un solde de 11 766 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	38 302	60 931
Perte sur portefeuille titres commercial	(25 885)	(49 165)
	<u>12 417</u>	<u>11 766</u>

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2014 un montant de **15303** KDT contre 13 888 KDT en 2013 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts /titre en portage	77	83
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	13906	13 003
Dividendes sur portefeuille participation	1 320	802
	<u>15 303</u>	<u>13 888</u>

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à **63752** KDT en 2014 contre un solde de 49 436 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 699	4 916
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	45669	39 310
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 092	3 308
Charges assimilées	6 292	1 902
	<u>63 752</u>	<u>49 436</u>

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 310**KDT en 2014 contre un solde de 21 410 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions	19643	25 010	25 010
Reprises de provisions	(10 855)	(6 125)	(5 723)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	201	160	160
Créances radiées	1 415	2 425	2 425
Récupération sur créances radiées	(94)	(60)	(60)
	<u>10 310</u>	<u>21 410</u>	<u>21 812</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à **604** KDT en 2014 contre un solde de (1 546) KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(476)	(298)
Dotations aux provisions	1 518	508
Reprises de provisions	(350)	(110)
Plus-value de cession sur titres de participation	(88)	(1 646)
	<u>604</u>	<u>(1 546)</u>

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **10773** KDT en 2014 contre un solde de 9 172 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôt exigible	11586	10 763	10 623
Impôt différé	(813)	(1 591)	(1 591)
	<u>10 773</u>	<u>9 172</u>	<u>9 032</u>

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	28 309	22 000	21 738
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	0	3 902 736	3 902 736
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,415	1,099	1,087

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de **(3 634)** KDT contre 25 480 KDT au 31 décembre 2013, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Banque Centrale (comptes ordinaires)	98 582	45 282
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	46 912	21 861
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	11 727	180 224
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	89 930	91 821
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(44 941)	(50 000)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(139 000)	(170 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8248)	(5 447)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(79 564)	(113 884)
	<u>(3 634)</u>	<u>25 480</u>

Note 31– Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la

banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la banque n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 32 – Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07/05/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 07 Mai 2015, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 294.493 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 28.309 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1 Passif relatif au contrôle fiscal au niveau de la société mère « UBCI »

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère « UBCI » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites réponses jusqu'à la date du présent rapport.

Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

4.2 Provisions sur les petites créances au niveau de la société mère « UBCI »

Comme il est indiqué dans la note 2.9 « Modifications comptables : Provisions sur les petites créances », il a été procédé, au niveau de la société-mère « UBCI », à la revue du calcul des provisions constituées en couverture des petites créances inférieures à 5 KDT. Cette revue, a permis de relever un excédent de provisions de 1 170 KDT provenant des exercices antérieurs.

L'ajustement dudit excédent a été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 pour un montant net d'impôt de 761 KDT.

Par ailleurs et pour le besoin de la comparabilité, les données de l'exercice 2013 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 499 KDT.

4.3 Transactions avec les parties liées

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique, signée le 30 décembre 2014, entre la société-mère UBCI et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à la société-mère « UBCI » un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant l'exercice 2014 ont été annulées et ont fait l'objet d'avoirs pour un montant total de 6.787 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 13 mai 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Fayçal DERBEL

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2015.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2015, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Mars 2015 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

3/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 12,61 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « SIFIB-BH », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 20,98 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2, 3 et 4 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2015.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :
CMC-DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2015
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	76 757 070	87 732 224	78 153 257
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 181 693	3 175 153	3 151 551
b - Obligations et Valeurs assimilées		73 346 438	83 976 191	74 692 725
c - Autres Valeurs		228 939	580 880	308 981
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		38 831 188	29 758 543	34 412 512
a - Placements monétaires	3-3	14 560 617	14 621 031	16 559 483
b - Disponibilités		24 270 571	15 137 512	17 853 029
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		115 694 098	117 596 607	112 671 609
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	129 352	133 479	131 463
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	453 423	475 547	441 306
TOTAL PASSIF		582 775	609 025	572 769
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	109 284 055	111 260 440	107 462 761
CP 2 - Sommes distribuables		5 827 267	5 727 141	4 636 079
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 713 408	4 555 292	666
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 113 859	1 171 849	4 635 413
ACTIF NET		115 111 322	116 987 582	112 098 840
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		115 694 098	117 596 607	112 671 609

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31/03/2015

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	864 318	1 013 758	3 888 375
a - Dividendes		-	-	114 891
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		861 475	1 006 542	3 750 665
c - Revenus des autres valeurs		2 843	7 216	22 819
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	427 644	361 066	1 595 771
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 291 962	1 374 824	5 484 146
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	128 172	132 299	519 936
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 163 790	1 242 526	4 964 210
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	43 572	45 520	177 557
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 120 219	1 197 005	4 786 653
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-6 360	-25 156	-151 240
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 113 859	1 171 849	4 635 413
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6 360	25 156	151 240
* Variation des +/- values potentielles sur titres		30 142	31 212	7 610
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 153	-1 161	-945
* Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 149 208	1 227 057	4 793 318

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/03/2015

(Unité : en Dinars)

	<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 120 219	1 197 005	4 786 653
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	30 142	31 212	7 610
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-1 153	-1 161	-945
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	4 446 187
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	19 399 361	32 797 615	111 950 536
* Capital	18 782 000	31 827 400	109 478 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-270 765	-460 634	-1 618 965
* Régularisations des sommes distrib.	888 126	1 430 849	4 091 001
b - Rachats	17 536 087	34 674 901	117 836 638
* Capital	16 963 100	33 632 400	115 113 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-244 170	-486 348	-1 699 885
* Régularisation des sommes distrib.	817 157	1 528 848	4 423 523
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 012 482	-650 229	-5 538 971
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	112 098 840	117 637 811	117 637 811
b - En fin de période	115 111 322	116 987 582	112 098 840
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>			
a - En début de période	1 090 479	1 146 824	1 146 824
b - En fin de période	1 108 668	1 128 774	1 090 479
VALEUR LIQUIDATIVE	103,828	103,641	102,798
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,06%	4,21%	4,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Au 31 MARS 2015

(Unité en Dinars)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2015, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015, à 76 757 070 Dinars, contre un solde de 87 732 224 Dinars au 31/03/2014. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2015, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/03/2015	% actif	Note/ garantie
Titres de l'Etat		6 500 000,000	6 733 509,000	5,82%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	60 000	6 000 000,000	6 230 498,630	5,39%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	503 010,370	0,43%	-
Obligations de sociétés		65 055 986,114	66 612 928,629	57,58%	
AIL 2010-1	8 000	160 000,000	166 591,123	0,14%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	480 000,000	500 262,575	0,43%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 333 000,000	1 362 139,015	1,18%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	999 808,846	1 022 665,474	0,88%	-
AMEN BANK 2010	40 000	2 933 177,143	3 011 221,974	2,60%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	2 800 000,000	2 870 004,602	2,48%	-
ATB 2007/1	20 000	1 440 000,000	1 507 229,495	1,30%	-
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	200 000,000	205 767,943	0,18%	BBB
ATL 2012-1	10 000	600 000,000	624 667,398	0,54%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 051 270,137	0,91%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	510 809,863	0,44%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	514 272,000	519 185,746	0,45%	-
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	300 000,000	307 615,178	0,27%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	800 000,000	808 206,027	0,70%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 042 449,315	0,90%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	300 000,000	304 308,165	0,26%	BB+
BH 2009	75 000	5 767 550,000	5 828 524,348	5,04%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	2 571 000,000	2 677 142,150	2,31%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 714 000,000	1 783 192,194	1,54%	-
BNA 2009	25 000	1 666 550,000	1 737 348,734	1,50%	-
BTE 2009	30 000	1 500 000,000	1 534 175,342	1,33%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	420 000,000	430 012,277	0,37%	-
BTE 2011	10 000	800 000,000	805 498,901	0,70%	-
BTK 2009 (C)	15 000	999 750,000	1 003 958,762	0,87%	-
BTK 2012-1	10 000	714 300,000	727 812,599	0,63%	-
CHO2009	7 000	437 500,000	444 959,733	0,38%	BIAT
CHO-2009	2 000	125 000,000	126 458,294	0,11%	BIAT
CIL 2010/2	30 000	600 000,000	610 532,055	0,53%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	100 000,000	100 542,466	0,09%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	100 000,000	100 552,249	0,09%	BBB
CIL 2012/1	5 000	200 000,000	200 052,602	0,17%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	400 000,000	407 118,904	0,35%	BBB-

E S AMEN BANK 2008	7 500	526 875,000	552 247,602	0,48%	-
HL 2010/2	30 000	600 000,000	609 030,575	0,53%	BB+
HL 2010-1	10 000	200 000,000	207 044,253	0,18%	BB+
HL 2012/1	4 000	240 000,000	246 568,767	0,21%	BB
HL 2013/1	10 000	800 000,000	838 594,630	0,72%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	502 577,534	0,43%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	200 000,000	205 112,986	0,18%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	200 000,000	205 112,986	0,18%	BTL
MEUBLATEXINDUSTRIES 2010 (A)	4 000	240 000,000	249 657,863	0,22%	A B
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000,000	2 514 958,904	2,17%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	100 000,000	105 071,781	0,09%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	480 000,000	480 725,917	0,42%	BB
STB 2008/1	5 000	314 453,125	328 412,667	0,28%	-
STB 2008/2	25 000	1 562 500,000	1 571 849,315	1,36%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 333 000,000	1 334 389,817	1,15%	-
TL 2011-2	30 000	1 200 000,000	1 224 099,946	1,06%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 042 054,794	0,90%	BBB+
TL 2012-2	15 000	900 000,000	909 444,821	0,79%	BBB+
ES TL 2013	16 000	1 280 000,000	1 345 592,110	1,16%	BB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	300 000,000	304 771,233	0,26%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	800 000,000	806 359,671	0,70%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000,000	522 728,767	0,45%	-
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 000 000,000	1 029 687,671	0,89%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	1 999 500,000	2 061 687,189	1,78%	-
UIB 2011-1	30 000	2 550 000,000	2 626 759,890	2,27%	-
UIB 2011-2	35 000	1 999 550,000	2 015 322,889	1,74%	-
UIB 2012-1	10 000	714 200,000	722 188,082	0,62%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	640 000,000	656 594,411	0,57%	BB
ATL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 050 025,206	0,91%	BBB
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	1 000 000,000	1 047 342,466	0,91%	BB+
ES ATTIJARI LEASING 2014	5 000	500 000,000	508 153,425	0,44%	B+
HL 2014-1	6 000	600 000,000	615 694,027	0,53%	BB-
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 018 292,602	0,88%	BBB+
ATL 2014-3	5 000	500 000,000	504 247,671	0,44%	BBB
CIL 2014-2	3 000	300 000,000	303 048,329	0,26%	BBB-
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	1 000 000,000	1 011 826,850	0,87%	BB+
HL 2015-1	10 000	1 000 000,000	1 003 375,342	0,87%	BB
FCC		227 736,400	228 939,475	0,20%	
FCC BIAT-CREDIMMO 2 (P2)	1 000	81 670,000	82 137,153	0,07%	A2.TN
FCC BIAT-CREDIMMO 1 (P2)	400	146 066,400	146 802,322	0,13%	A2.TN
OPCVM		3 097 788,652	3 181 692,684	2,75%	
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 788,652	3 181 692,684	2,75%	-
Total Général		74 881 511,166	76 757 069,788	66,34%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 864 318 Dinars du 01/01/2015 au 31/03/2015, contre 1 013 758 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
-Revenus des obligations	856 050	860 690	3 407 104
- Revenus des titres de l'Etat	5 425	145 852	343 562
- Revenus des FCC (*)	2 843	7 216	22 819
- Dividendes	-	-	114 891
Total	864 318	1 013 758	3 888 375

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015, à 14 560 617 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 31/03/2015	Garant/ Notes	% Actif
Billets de Trésorerie		13 931 032,083	14 061 050,436		12,15%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1 000	1 000 000,000	1 048 677,778	BH	0,91%
BDT110315/100415ML	20	995 228,628	998 568,588	F2	0,86%
BDT110315/300415UNIFACTOR	40	1 983 722,848	1 990 559,252	F2	1,72%
BDT140315/130415ML	40	1 990 457,256	1 996 182,902	F2	1,73%
BDT190315/080415ML	40	1 993 625,498	1 997 768,924	F2	1,73%
BDT230215/240415LOUKIL	30	1 484 697,655	1 494 134,101	BH	1,29%
BDT240315/230415ML	30	1 492 842,942	1 494 751,491	F2	1,29%
BDT280315/270415ML	40	1 990 457,256	1 991 729,622	F2	1,72%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1 000	1 000 000,000	1 048 677,778	BH	0,91%
Certificat de Dépôt		498 761,624	499 566,569		0,43%
CD190315/080415ZAOUJET JEDIDI	1	498 761,624	499 566,569	-	0,43%
Total		14 429 793,707	14 560 617,005		12,59%

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 31/03/2015, à 427 644 Dinars contre 361 066 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Intérêts des comptes à terme	201 262	168 408	896 923
Intérêts des billets de trésorerie	223 722	185 446	659 600
Intérêts des certificats de dépôt	2 660	7 212	39 248
Total	427 644	361 066	1 595 771

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER	31/03/2015	31/03/2014
Montant	107 462 761	113 009 676
Nombre de titres	1 090 479	1 146 824
Nombre d'actionnaires	1001	995
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	18 782 000	31 827 400
Régl. des sommes non distribuables	-270 765	-460 634
Nbre de titres émis	187 820	318 274
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	16 963 100	33 632 400
Régl. des sommes non distribuables	-244 170	-486 348
Nbre de titres rachetés	169 631	336 324
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	30 142	31 212
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	-1 153	-1 161
CAPITAL AU 31 MARS		
Montant	109 284 055	111 260 440
Nombre de titres	1 108 668	1 128 774
Nombre d'actionnaires	1111	1000

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015, à 129 352 Dinars contre 133 479 Dinars au 31/03/2014, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire à payer	127 881	132 008	130 283
Rémunération du dépositaire à payer	1 471	1 470	1 180
Total	129 352	133 479	131 463

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015, à 453 423 Dinars contre 475 547 Dinars au 31/03/2014, et détaille comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Jetons de présence	18 699	18 688	15 000
Actionnaires dividendes à payer	382 145	381 971	382 145
Etat retenues à la source	53	22 256	26
Honoraires du commissaire aux comptes	40 793	40 401	33 283

Redevances CMF à régler	9 621	9 488	9 679
TCL à payer	1 963	2 443	1 023
Autres rémunérations	150	300	150
Total	453 423	475 547	441 306

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la SIFIB BH sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/01/2015 au 31/03/2015, s'élève à 128 172 Dinars contre 132 299 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	127 881	132 008	518 756
Rémunération du dépositaire	291	290	1180
Total	128 172	132 299	519 936

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/01/2015 au 31/03/2015, à 43 572 Dinars contre 45 520 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Redevances CMF	28 418	29 335	115 279
Honoraires du commissaire aux comptes	7 510	8 424	30 664
Jetons de présence	3 699	3 688	15 000
Rémunération du Président du Conseil	529	529	1 968
T.C.L.	3 265	3 527	13 361
Autres charges	150	16	1285
Total	43 572	45 520	177 557

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

SICAV BH PLACEMENTS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 919 930**, un actif net de D : **3 664 286** et un déficit de la période de D : **70 865**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 mars 2015, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2015, 24.23% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2015
(unité: TND)

<u>ACTIF</u>		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
	Notes			
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 969 397	4 562 709	3 105 167
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 162 796	3 684 240	2 307 252
b- Obligations et valeurs assimilées		806 600	878 469	797 915
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		949 986	517 273	882 317
b- Disponibilités		949 986	517 273	882 317
AC 3 - Créances d'exploitation		548	-	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	-	548
TOTAL ACTIF		3 919 930	5 079 982	3 988 031
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 573	6 841	5 360
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	250 071	250 540	246 556
TOTAL PASSIF		255 644	257 381	251 916
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	3 583 108	4 691 517	3 654 245
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	81 178	131 084	81 871
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		81 850	135 074	66
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-672	-3 990	81 805
TOTAL ACTIF NET		3 664 286	4 822 601	3 736 116
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 919 930	5 079 982	3 988 031

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2015
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>Exercice 2014</i>
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	8 685	9 385	130 042
a- Dividendes		-	-	92 148
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 685	9 385	37 895
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 685	9 385	130 042
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 2	4 393	5 661	19 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 293	3 724	110 136
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 3	4 964	7 714	23 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		-672	-3 990	86 396
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	-	-4 591
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		-672	-3 990	81 805
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-	4 591
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-11 873	122 136	498 023
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-53 672	18 778	-531 097
* Frais de négociation de titres		-4 648	-45 430	-92 936
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-70 865	91 494	-39 614

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2015
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>Exercice 2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	-672	-3 990	86 396
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-11 873	122 136	498 023
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-53 672	18 778	-531 097
d- Frais de négociation des titres	-4 648	-45 430	-92 936
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	134 994
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	32	-	39 305
* Capital	100	-	125 700
* Régularisation des sommes non distribuables	-69	-	-86 356
* Régularisation des sommes distribuables	1	-	-39
b- Rachats	997	330	860 019
* Capital	3 100	1 000	2 741 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-2 125	-680	-1 885 858
* Régularisation des sommes distribuables	22	10	4 577
VARIATION DE L'ACTIF NET	-71 830	91 164	-995 321
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	3 736 116	4 731 437	4 731 437
b- En fin de période	3 664 286	4 822 601	3 736 116
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	115 953	142 109	142 109
b- En fin de période	115 923	142 099	115 953
VALEUR LIQUIDATIVE	31,610	33,938	32,221
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-7,69%	7,76%	-0,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 MARS 2015

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la leur valeur de marché à la date du 31/03/2015 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2015	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	512 691	2 449 607,807	2 162 796,280	55,174%	59,02%	
AMS	7 232	50 456,262	26 483,584	0,68%	0,72%	
ARTES	6 000	44 095,220	42 534,000	1,09%	1,16%	
ASSAD	17 500	141 452,420	138 075,000	3,52%	3,77%	
ATB	9 000	42 120,970	42 210,000	1,08%	1,15%	
ATL	28 000	78 514,635	78 484,000	2,00%	2,14%	
CARTHAGE CEMENT	90 000	230 526,650	173 880,000	4,44%	4,75%	
CELLCOM	5 000	42 872,009	39 275,000	1,00%	1,07%	
CEREALIS (AA)	3 665	24 738,750	23 430,345	0,60%	0,64%	
DELICE HOLDING	17 124	250 010,400	291 604,596	7,44%	7,96%	
ESSOUKNA	7 500	56 513,107	39 375,000	1,00%	1,07%	
HANNIBAL LEASE	3 948	37 506,000	30 873,360	0,79%	0,84%	
HEXABYTE NS 2012	3 000	28 689,700	24 816,000	0,63%	0,68%	
ICF NS J 01012012	219	5 396,920	7 115,310	0,18%	0,19%	
LANDOR NS	7 986	53 183,784	55 502,700	1,42%	1,51%	
MODERN LEASING	66 488	391 532,229	345 205,696	8,81%	9,42%	
MONOPRIX	4 050	79 057,916	74 086,650	1,89%	2,02%	
NAKL	10 500	98 917,026	108 696,000	2,77%	2,97%	
NEW BODY LINE	6 635	53 680,356	42 609,970	1,09%	1,16%	
POULINA GH HOLDING	5 000	28 024,210	27 090,000	0,69%	0,74%	
SIAME	23 000	61 591,852	46 046,000	1,17%	1,26%	
SITS	27 570	76 185,014	48 909,180	1,25%	1,33%	
SOKNA NG J 010714	3 000	18 225,000	15 090,000	0,38%	0,41%	
SOMOCER	20 167	61 552,850	61 025,342	1,56%	1,67%	
SOTRAPIL	3 000	34 230,183	26 226,000	0,67%	0,72%	
SOTUMAG	63 783	117 445,232	115 893,711	2,96%	3,16%	
TAWASOL GP HOLDING	40 000	39 727,939	25 720,000	0,66%	0,70%	
TEL NET HOLDING	16 000	136 774,715	76 736,000	1,96%	2,09%	
TUNIS-RE	17 324	166 586,458	135 802,836	3,46%	3,71%	
Obligations:	12 432	793 318,469	806 600,213	20,58%	22,01%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	333 269,616	340 888,492	8,70%	9,30%	
BH 2009	5 000	384 503,333	388 568,290	9,91%	10,60%	
CHO2009	1 000	62 500,000	63 565,676	1,62%	1,73%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 577,755	0,35%	0,37%	ETAT
Droits	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
Total Général	525 130	3 242 928,670	2 969 396,563	75,75%	81,04%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 573** dinars au 31-03-2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2015	31.03.2014	31.12.14
Rémunération du gestionnaire à payer	4 102	5 371	4 180
Rémunération du dépositaire à payer	1 471	1 470	1 180
Total	5 573	6 841	5 360

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2015 à **250 071** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2015	31.03.2014	31.12.14
Jetons de présence	5 321	5 302	4 399
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 808	219 676
Redevances CMF à payer	302	387	320
Etat retenues à la source	53	888	26
Honoraires CAC à payer	19 480	18 887	16 899
Rémunération du Directeur Général	150	150	150
TCL à payer	13	15	8
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-26	-	-26
Total	250 071	250 540	246 556

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts du coupon courus due à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172
Souscriptions réalisées	
Montant	32
Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
Montant	-977
Nombre de titres rachetés	-31

Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 873
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-53 672
Frais de négociation de titres	-4 648
Régularisation des sommes non distribuables	2
Capital au 31-03-2015	
Montant	3 583 108
Nombre de titres	115 923
Nombre d'actionnaires	171

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2015 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	81 805	45	81 850
Exercice en cours	-672	-	-672

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 la somme de **8 685** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	-	-	92 148
Revenus des obligations & valeurs assimilées	8 685	9 385	37 895
Total	8 685	9 385	130 042

4-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 à **4 393** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	4 102	5 371	18 727
Rémunération du dépositaire	291	290	1 180
Total	4 393	5 661	19 907

4-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 à **4 964** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Redevances CMF	911	1 193	4 161
Honoraires commissaires aux comptes	2 581	4 813	13 018
Jetons de présence	922	922	3 739
Rémunération du Directeur Général	529	529	2 118
TCL	20	23	271
Autres charges	1	234	232
Autres impôts et taxes	-	-	200
Total	4 964	7 714	23 740

4-4 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net moyen** soit : $4\,393 / 3\,697\,021 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $4\,964 / 3\,697\,021 = 0,13\%$

4-5 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.